

**NOTICE ANNUELLE**



**CORPORATION MINIÈRE OSISKO**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013**

**Le 24 mars 2014**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>4</b>
NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION.....	4
<b>2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>6</b>
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2014.....	6
2.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES.....	15
2.3 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT – OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT NON SOLLICITÉE PAR GOLDCORP.....	15
<b>3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>16</b>
3.1 APERÇU GÉNÉRAL.....	16
3.2 PRODUCTION D'OR EN 2013.....	18
3.2.1 <i>Extraction</i> .....	19
3.2.2 <i>Production</i> .....	20
3.2.3 <i>Commercialisation et distribution de l'or</i> .....	21
3.2.4 <i>Imposition</i> .....	23
3.2.5 <i>Conditions de concurrence</i> .....	23
3.3 PROPRIÉTÉS MINIÈRES.....	23
3.3.1 <i>Mine Canadian Malartic</i> .....	23
Avis de renseignements techniques.....	23
Description et emplacement de la propriété.....	24
Titres miniers.....	24
Droits et obligations associés aux titres miniers.....	24
Ententes et charges.....	25
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures.....	26
Autorisations et permis environnementaux.....	27
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique.....	30
Accès.....	30
Climat.....	30
Ressources locales.....	30
Infrastructures.....	30
Géographie physique.....	30
Historique.....	31
Détenteurs précédents et détenteur actuel.....	31
Historique d'exploration.....	33
Historique de forage.....	34
Historique de production.....	34
Contextes géologiques.....	35
Minéralisation.....	36
Canadian Malartic.....	36
Barnat Sud.....	37
Forage.....	37
Base de données.....	37
Forage réalisé depuis le rapport Canadian Malartic mis à jour.....	37
Carottes et tubage.....	37
Arpentage des collets de forage.....	38
Levés de fond de trou.....	38
Approche et méthodologie d'échantillonnage.....	38
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession.....	39
Laboratoires d'analyse.....	40
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse.....	40

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ .....	41
Estimations de ressources et de réserves minérales .....	42
Opérations minières .....	46
Plan annuel de production minière .....	46
Traitement du minerai .....	48
Développement .....	48
Développement des activités minières .....	48
Relations communautaires .....	48
Environnement .....	49
Santé et sécurité .....	50
3.3.2 <i>Projet Hammond Reef</i> .....	50
Avis de renseignements techniques .....	50
Description et emplacement de la propriété .....	50
Titres miniers .....	50
Droits et obligations associés aux titres miniers .....	51
Droits de surface .....	51
Description de la propriété et charges .....	52
Responsabilités environnementales .....	54
Autorisations et permis environnementaux .....	54
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique .....	55
Accès .....	55
Climat .....	55
Ressources locales .....	55
Infrastructures .....	56
Géographie physique .....	56
Historique .....	56
Détenteurs précédents et détenteur actuel .....	56
Historique d'exploration et de forage .....	57
Historique de production .....	59
Contextes géologiques .....	59
Minéralisation .....	59
Base de données .....	61
Forage additionnel .....	62
Carottes et tubage .....	62
Arpentage des collets de forage .....	63
Levés de fond de trou .....	63
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité .....	63
Approche et méthodologie d'échantillonnage .....	63
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession .....	64
Laboratoires d'analyse .....	64
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse .....	65
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ .....	65
Estimations de ressources minérales .....	66
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101 .....	70
Développement .....	70
Dépréciation .....	70
Relations communautaires .....	71
Santé et sécurité .....	72
3.3.3 <i>Projet Upper Beaver</i> .....	72
Avis de renseignements techniques .....	72
Description et emplacement de la propriété .....	72
Titres miniers .....	72
Droits et obligations associés aux titres miniers .....	73
Droits de surface .....	73
Ententes et charges .....	74
Responsabilités environnementales .....	74

Autorisations et permis environnementaux.....	75
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique.....	75
Accès.....	75
Climat.....	76
Ressources locales.....	76
Infrastructures.....	76
Géographie physique.....	76
Historique.....	76
Détenteurs précédents et détenteur actuel.....	76
Historique d'exploration et de forage.....	77
Contextes géologiques.....	79
Minéralisation.....	79
Forage.....	79
Base de données.....	79
Forage additionnel.....	80
Carottes et tubage.....	80
Arpentage des collets de forage.....	81
Levés de fond de trou.....	81
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité.....	81
Approche et méthodologie d'échantillonnage.....	81
Description des carottes et chaîne de possession.....	81
Laboratoires d'analyse.....	82
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse.....	82
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ.....	83
Estimations de ressources minérales.....	83
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101.....	85
Développement.....	85
Exploration.....	85
Environnement.....	85
Relations communautaires.....	86
Santé et sécurité.....	86
3.4 EXPLORATION – AUTRES PROJETS.....	86
Nouvelles transactions.....	86
Travaux d'exploration.....	87
3.5 FACTEURS DE RISQUE.....	88
<i>Risques financiers</i> .....	89
<i>Prix des matières premières</i> .....	89
<i>Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires</i> .....	89
<i>Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie</i> .....	89
<i>Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales</i> .....	90
<i>Risque de retard de projet</i> .....	90
<i>Risque opérationnel</i> .....	90
<i>Risques liés aux relations avec les collectivités</i> .....	90
<i>Risque lié à la réglementation gouvernementale</i> .....	91
<i>Risques environnementaux</i> .....	91
<i>Risques liés aux assurances</i> .....	92
<i>Risque lié au caractère incertain des titres</i> .....	92
<i>Risques liés aux conflits d'intérêts</i> .....	93
<i>Risque lié aux ressources humaines</i> .....	93
<i>Risque lié à la réputation</i> .....	93
<i>Risques géopolitiques et liés à la sécurité</i> .....	93
<b>4. DIVIDENDES.....</b>	<b>94</b>
<b>5. STRUCTURE DU CAPITAL.....</b>	<b>94</b>
<b>6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....</b>	<b>96</b>

6.1	COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS .....	96
6.2	PLACEMENTS ANTÉRIEURS .....	96
<b>7.</b>	<b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....</b>	<b>97</b>
7.1	NOM, POSTE ET ACTIONS ORDINAIRES/UAD/UAR DÉTENUES .....	97
7.2	INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS .....	107
7.3	CONFLITS D'INTÉRÊTS .....	108
<b>8.</b>	<b>POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....</b>	<b>108</b>
<b>9.</b>	<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....</b>	<b>108</b>
<b>10.</b>	<b>AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES .....</b>	<b>109</b>
<b>11.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>109</b>
<b>12.</b>	<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS .....</b>	<b>109</b>
12.1	NOM DES EXPERTS .....	109
12.2	INTÉRÊTS DES EXPERTS .....	110
<b>13.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>111</b>
13.1	COMITÉ D'AUDIT.....	111
	<i>Composition du comité d'audit en date du 20 mars 2014.....</i>	<i>112</i>
	<i>Formation et expérience pertinente .....</i>	<i>112</i>
	<i>Honoraires pour les services de l'auditeur externe.....</i>	<i>113</i>
13.2	INFORMATION ADDITIONNELLE.....	114

## Notes explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, (la « **Notice Annuelle** »), « **Osisko** » et la « **Société** » réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2013 à moins d'indication contraire.
2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.
3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et par le Rapport de gestion portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Web SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ou sur le site Web de la Société ([www.osisko.com](http://www.osisko.com)).

### MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent ainsi que des produits pétroliers;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée, de ses besoins en immobilisations et de sa productivité;
- les prix de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des réserves et des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements, notamment aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des contraintes imposées par la réglementation;
- la capacité de dévier l'autoroute 117 du Québec afin de permettre l'exploitation minière du gisement de Barnat Sud à Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les collectivités et groupes autochtones liés à ses activités d'exploration et d'extraction minières;
- l'obtention en temps opportun des précisions et modifications exigées de ses permis d'exploitation de la mine Canadian Malartic, aux termes des pourparlers en cours avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune et des Parcs (le « **MDDEFP** »);
- la solidité du processus de recherche de la Société pour trouver des moyens de maximiser la valeur.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.5 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également le lecteur en garde en lui conseillant de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément par cette mise en garde.

## GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur une carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou de mise en valeur; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« **ha** », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des kilotonnes;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux communs, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **SEDAR** » s'entend du Système électronique de données, d'analyse et de recherche des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **t/m<sup>3</sup>** » s'entend de tonnes par mètre cube;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907,18474 kg); et

« **tpj** », abréviation de tonnes par jour.

## 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### Nom, Adresse et Constitution

Osisko a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **Loi** ») le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres. Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko » et, le 27 septembre 2013, pour permettre au conseil d'administration de nommer des administrateurs supplémentaires conformément au paragraphe 106(8) de la Loi, dont le nombre ne doit pas dépasser le tiers du nombre d'administrateurs élus au cours de la dernière assemblée annuelle des actionnaires.

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Son actif phare est la mine aurifère Canadian Malartic, située dans le district minier de l'Abitibi (la « **propriété Canadian Malartic** » ou la « **mine Canadian Malartic** »). Avec des réserves minérales prouvées et probables de 9,37 millions d'onces d'or, la propriété Canadian Malartic est actuellement l'une des plus grandes réserves aurifères en production au Canada (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). Depuis le début de la production commerciale, la mine Canadian Malartic a produit 1 140 653 onces d'or (y compris les mois de janvier et février 2014). En 2013, la mine Canadian Malartic a produit 475 277 onces d'or et 422 169 onces d'argent (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2013** »).

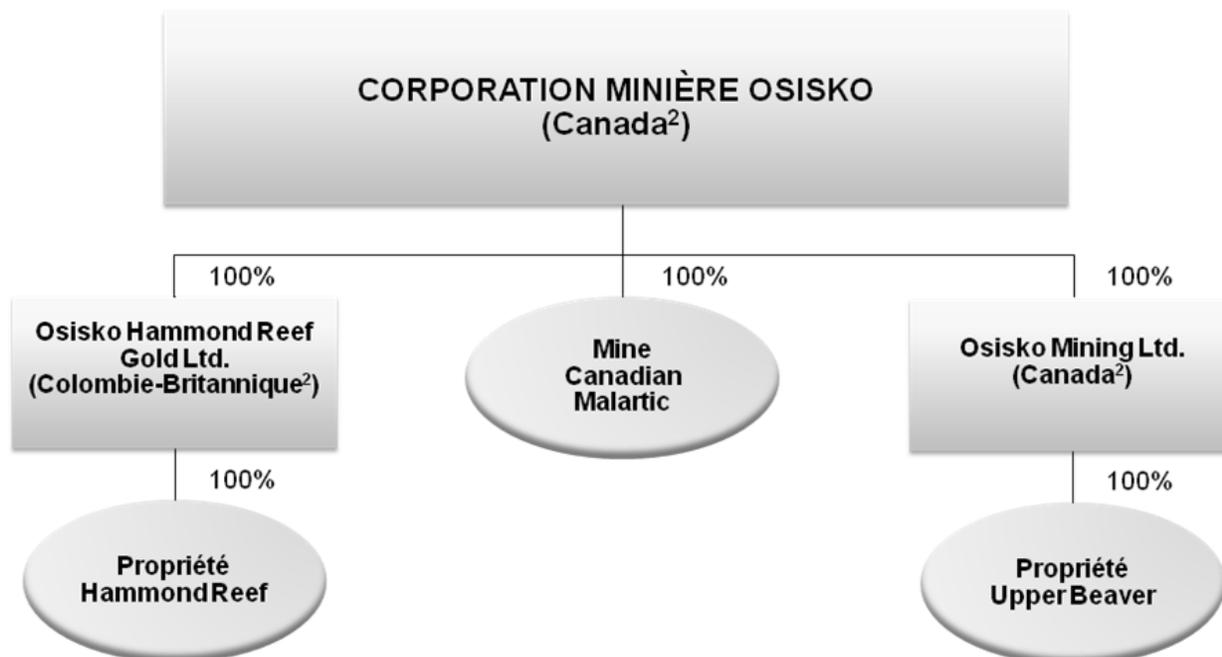
La Société effectue des travaux de prospection sur un certain nombre de propriétés, y compris le projet Upper Beaver dans le nord-est de l'Ontario (la « **propriété Upper Beaver** » ou le « **projet Upper Beaver** »), qui fait partie des avoirs d'exploration minière de 230 km<sup>2</sup> dans le camp aurifère historique de Kirkland Lake détenu par Osisko Mining Ltd. (« **OML** »), filiale en propriété exclusive de la Société. En fonction d'un scénario minier souterrain, les ressources minières indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et à 0,71 million d'onces d'or à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société est aussi propriétaire du projet Hammond Reef dans le nord de l'Ontario qui en est à un stade avancé de mise en valeur (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** ») et qui est le principal actif d'Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (« **OHRG** »), filiale en propriété exclusive de la Société. Le total des ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse de la propriété Hammond Reef est de 5,31 millions d'onces d'or ayant une teneur moyenne non diluée de 0,72 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). Selon les résultats préliminaires d'une étude de faisabilité et la conjoncture actuelle dans le secteur de l'or, la Société a déterminé qu'une charge de dépréciation de 487,8 millions de dollars, déduction faite d'un recouvrement d'impôts différés de 43,1 millions de dollars, s'avérerait nécessaire (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés principalement sur sa mine Canadian Malartic, qu'elle détient en totalité et ses projets Hammond Reef et Upper Beaver qui en sont à un stade avancé (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ») et à ses propriétés d'exploration de Kirkland Lake et au Mexique.

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

**ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS<sup>1</sup>**  
en date du 31 décembre 2013



<sup>1</sup> Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.

<sup>2</sup> Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

## 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2013, la Société a produit 475 277 onces d'or à sa mine Canadian Malartic, a enregistré un succès remarquable au cours du quatrième trimestre avec une production aurifère trimestrielle de 137 321 onces et, en poursuivant ses travaux d'optimisation et ses modifications, elle a presque atteint sa capacité de débit nominale de 55 000 tonnes par jour (95 %) sur la base d'une journée d'exploitation pour l'année. La Société a concentré ses activités d'exploration sur ses propriétés de Kirkland Lake et du Mexique et a continué le développement de ses projets avancés en poursuivant le processus d'obtention de permis (projet Hammond Reef) et en réévaluant son approche en matière de construction et de mise en valeur (projet Upper Beaver).

### 2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
<b>EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ</b>			
- Acquisition de Queenston Mining Inc. (« <b>QMI</b> ») (maintenant OML)	28 décembre 2012 (à la suite d'une offre amicale datée du 12 novembre 2012)	Le 28 décembre 2012, Osisko a complété l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires de QMI en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal. Cette opération a procuré à Osisko un portefeuille de propriétés très stratégiques, dont la propriété Upper Beaver, situées dans un autre camp aurifère prolifique canadien. Selon un scénario minier souterrain, les ressources minérales indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et 0,71 million d'onces ayant une teneur de coupure de 2,0 g/t Au. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ».	
- Lancement d'une offre publique d'achat hostile par Goldcorp Inc. (« <b>Goldcorp</b> ») sur la Société	14 janvier 2014	Le 14 janvier 2014, Goldcorp a lancé une offre publique d'achat hostile visant les actions d'Osisko, qui a été annoncée la veille. Le conseil d'administration de la Société a recommandé à l'unanimité aux actionnaires d'Osisko de <b>REJETER</b> l'offre hostile lancée par Goldcorp et <b>DE NE PAS DÉPOSER</b> leurs actions d'Osisko en réponse à l'offre de Goldcorp. Le conseil d'Osisko a déterminé que l'offre de Goldcorp ne compensait pas adéquatement les actionnaires d'Osisko, notamment pour la valeur stratégique de l'actif de calibre mondial d'Osisko, le potentiel d'appréciation considérable de la mine Canadian Malartic d'Osisko ou le risque supplémentaire associé aux actions ordinaires de Goldcorp. Tous les motifs à l'appui de la recommandation du conseil d'Osisko sont exposés dans la circulaire des administrateurs, dont un exemplaire peut être consulté en ligne à l'adresse <a href="http://www.osisko.com">www.osisko.com</a> . Se reporter à la rubrique « <b>2.3 Événement subséquent – Offre publique d'achat non sollicitée par Goldcorp</b> ».	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
-----------	------	------------	--------------------------------

#### FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- |   |                  |  |  |
|---|------------------|--|--|
| - Modification des règlements administratifs de la Société pour augmenter le quorum aux assemblées des actionnaires                                 | 25 février 2011  | Le 25 février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier ses règlements administratifs afin de prévoir que deux (2) personnes présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, détenant ou représentant par procuration vingt-cinq pour cent (25 %) des actions comportant droit de vote constituent le quorum à une assemblée des actionnaires, à moins que la loi ou les statuts ou tout autre règlement ne prévoient qu'un nombre différent d'actionnaires doivent être présents ou qu'un nombre différent d'actions doivent être représentées. Cette résolution a été ratifiée par 99,9 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 12 mai 2011. |  |
| - Adoption d'une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs  | 3 avril 2011     | Le 3 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs dans le cadre d'élections non contestées, dont on peut consulter une copie sur le site Web de la Société à l'adresse <a href="http://www.osisko.com">www.osisko.com</a> . Aux termes de cette politique, si un candidat au poste d'administrateur n'obtient pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, cet administrateur devra présenter sa démission, dans les 60 jours de l'élection en question, au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.   |  |
| - Adoption d'un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») et d'un régime d'unités d'actions avec restrictions (le « régime d'UAR ») | 11 août 2011     | Le 11 août 2011, la Société a adopté le régime d'UAD et le régime d'UAR afin d'améliorer, sans aucune dilution pour les actionnaires d'Osisko, la capacité de la Société à recruter et à fidéliser des personnes compétentes pour agir à titre de membres du conseil d'administration ou de dirigeants et cadres de la Société et afin de favoriser l'harmonisation des intérêts de ces personnes et de ceux des actionnaires de la Société. Les attributions d'options annuelles aux administrateurs ont été remplacées par des attributions d'unités d'actions différées.  |  |
| - Adoption d'un règlement de préavis  | 21 décembre 2012 | Le 21 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté une modification à ses règlements administratifs, afin d'y inclure des dispositions exigeant un préavis ayant pour objet d'informer la Société à l'avance des candidatures présentées au conseil d'administration par les actionnaires de la Société, autrement qu'au moyen d'une demande de tenue d'une assemblée des actionnaires ou aux termes d'une proposition des actionnaires faite selon les dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La résolution a été ratifiée par 66,11 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 9 mai 2013.   |  |

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Ratification de la continuation du régime de droits des actionnaires (le « RDA »)	9 mai 2013	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA a pour objet d'accorder au conseil d'administration et aux actionnaires le temps nécessaire pour examiner attentivement toute offre publique d'achat lancée sur la Société et permettre que des offres concurrentielles et d'autres propositions soient faites. La continuation du RDA a été ratifiée par 97,86 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société le 9 mai 2013.	

### MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES

- Achèvement du programme de construction à la propriété Canadian Malartic	Février 2011	Le programme de construction a été achevé à la fin de février 2011, soit 18 mois après l'obtention du permis de construire. Le projet de construction a pris fin trois mois en avance sur l'échéancier et a été reconnu par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec comme l'un des « Grands projets de l'année ».	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la propriété Canadian Malartic	28 mars 2011	La Société a racheté des droits de redevances de 1 % auprès de RG Exchangeco Inc. moyennant 1,5 million de dollars US. Cette redevance grevait certains claims inclus dans la propriété Canadian Malartic.	
- Mise à jour des estimations de ressources et de réserves de la mine Canadian Malartic	31 mars 2011	Cette estimation était fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse sont passées à 10,71 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,97 g/t, après dilution, en hausse de 1,74 million d'onces d'or ou 19,3 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement de 8,97 millions d'onces (voir le 10 février 2010). Se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ».	
- Coulée du premier lingot d'or à la mine Canadian Malartic	13 avril 2011	Le premier lingot d'or a été coulé le 13 avril 2011, après le premier chargement de minerai dans l'usine à la fin de mars 2011.	
- Première journée de production commerciale à la mine Canadian Malartic	19 mai 2011	Le 21 juin 2011, la Société a déclaré que la mine Canadian Malartic avait atteint le stade de la production commerciale, l'usine de traitement du minerai aurifère ayant débité en moyenne 33 300 tonnes par jour au cours de la période de 30 jours qui s'est terminée le 17 juin 2011. La première journée de production commerciale a donc été le 19 mai 2011.	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la mine Canadian Malartic	12 juillet 2011	Le 12 juillet 2011, la Société a racheté des droits de redevances de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. Ces droits de redevances grevaient une partie du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat et font partie de droits de redevances sur les métaux bruts de 2,5 % qui ont été accordés dans le cadre de l'acquisition de certains claims de la propriété Canadian Malartic en mars 2006. Le reste des droits de redevances de 1,5 % a été cédé à Franco-Nevada Corporation.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des ressources minérales présumées de la propriété Hammond Reef	7 novembre 2011	SGS Canada Inc. a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à un seuil de coupure inférieur de 0,30 g/t Au, soit une augmentation de 65 % ou 4,16 millions de nouvelles onces par rapport aux ressources totales publiées auparavant par Brett Resources Inc. (« <b>Brett</b> ») (maintenant OHRG) en 2009. Les ressources présumées de la fosse étaient estimées à 6,86 millions d'onces à une teneur de 0,63 g/t Au après dilution, d'après un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle et à un prix de l'or à 1 200 \$ US l'once, un seuil de coupure inférieur de 0,28 g/t Au et un coefficient de recouvrement stériles/minerai de 1,25, ce qui correspondait à une augmentation de 25 %, soit 1,36 million d'onces d'or de plus que l'estimation précédente des ressources de la fosse publiée par Brett en 2009. Se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ».	
- Réalisation d'un nouveau programme de relocalisation dans le cadre de mesures d'atténuation du bruit	22 décembre 2011	En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à un niveau de bruit excessif et à des vibrations causées par des sautages. La Société a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact sur la communauté de Malartic, dont un nouveau programme de relocalisation qui a élargi la zone tampon entre la fosse et les résidents de Malartic. Ce programme de relocalisation était conforme au décret modifié octroyé le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec pour la propriété Canadian Malartic et au nouveau règlement de zonage adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011, lesquels augmentaient collectivement les paramètres de niveau de bruit aux termes desquels la mine peut exercer ses activités.	
- Modifications au circuit de broyage à la mine Canadian Malartic	Mars, août et décembre 2012	La Société a finalisé l'ajout de deux nouveaux concasseurs coniques en mars et en août 2012 et, en décembre 2012, elle a finalisé l'installation d'un deuxième concasseur à galets. Ces modifications constituaient une étape importante vers la réalisation de la phase de rodage de la production de la mine Canadian Malartic.	
- Incendie à l'usine de traitement de la mine Canadian Malartic	9 mai 2012	Les activités à la mine Canadian Malartic ont été touchées par un incendie qui est survenu le 9 mai 2012 dans la zone de cyclone numéro quatre et qui a nécessité la fermeture de l'usine pendant six jours. Cette fermeture a été suivie de quatre jours de production réduite et l'usine a pleinement repris ses activités le 19 mai 2012.	
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Hammond Reef	28 janvier 2013	Les ressources minérales mesurées et indiquées globales à la propriété Hammond Reef s'élèvent actuellement à 5,43 millions onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,75 million onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (en fonction d'une teneur de coupure de 0.50 g/t Au). Se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ».	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Nouveaux paramètres d'exploitation pour la mine Canadian Malartic	13 février 2013	Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret autorisant la Société à augmenter l'accès à la zone nord de la mine Canadian Malartic et à améliorer le cadre d'exécution de ses activités de sautage. Ce décret a réglé la plupart des questions d'interprétation avec le MDDEFP concernant les activités de sautage. Ces questions d'interprétation se trouvaient à la source de 14 des 37 avis de non-conformité que la Société a reçus en 2012 et principalement à l'origine des fouilles menées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic pendant le deuxième semestre de 2012.	
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Canadian Malartic	19 février 2013	Selon cette mise à jour, les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse (en ayant recours à un cours de l'or à 1 475 \$ US) s'élèvent à 10,1 M d'onces à une teneur d'or après dilution de 1,01 g/t Au, à la suite d'une production globale de 588 615 onces d'or depuis le début des activités en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales supérieures à une teneur de coupure de 0,31 (Barnat Sud) à 0,34 g/t Au (Canadian Malartic et ses satellites) s'élèvent à 11,70 M onces d'or, et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,20 M onces d'or. Les ressources minérales globales <i>in situ</i> comprennent les réserves minérales mais excluent la production. Se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ».	
- Mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses en immobilisations	29 avril 2013	La volatilité du prix de l'or et des marchés financiers a incité la Société à revoir le taux de ses dépenses discrétionnaires en exploration et dans l'avancement des nouveaux projets. Par conséquent, la Société a annoncé le 29 avril 2013 la mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses en immobilisations de 80 millions de dollars pour 2013 et a finalement réussi à les réduire d'un montant total de 96,3 millions de dollars, soit une réduction de 16,0 millions de dollars de plus que l'objectif initial.	
- Résultats d'une étude sur l'impact économique local et régional de la mine Canadian Malartic	10 juillet 2013	Le 10 juillet 2013, la Société a déposé auprès du MDDEFP une étude réalisée par le cabinet de consultants indépendants KPMG-SECOR sur l'impact économique local et régional de la mine Canadian Malartic. L'étude démontre que Canadian Malartic : contribue à près de 1 600 emplois en Abitibi-Témiscamingue, dont 635 emplois directs au site de la mine; assure une feuille de paie de plus 100 millions de dollars grâce à des emplois directs et indirects; verse 61,6 millions de dollars en salaires directs, le salaire moyen étant de 87 000 \$, soit 66 % plus élevé que la moyenne dans la municipalité régionale de la Vallée-de-l'Or; achète pour plus de 290 millions de dollars annuellement en Abitibi-Témiscamingue; et améliore la qualité de vie de Malartic et revitalise sa communauté et ses actifs commerciaux.	

<b>Événement</b>	<b>Date</b>	<b>Précisions</b>	<b>Historique sur trois exercices</b>
- Charge de dépréciation à l'égard du projet Hammond Reef	1 <sup>er</sup> août 2013	Le 1 <sup>er</sup> août 2013, la Société a annoncé que, compte tenu des résultats préliminaires d'une étude de faisabilité et de la conjoncture actuelle dans le secteur aurifère, elle avait entrepris une réévaluation de son projet Hammond Reef à la fin du deuxième trimestre de 2013. Le test de dépréciation, effectué selon les pratiques conformes aux IFRS, a révélé qu'une charge de dépréciation de 487,8 millions de dollars, déduction faite d'un recouvrement d'impôts différés de 43,1 millions de dollars, s'avérait nécessaire. Conséquemment, la valeur du projet inscrite aux livres de la Société a été réduite à zéro au deuxième trimestre de 2013. La Société poursuivra les activités à faible coût dans le cadre du processus d'obtention des permis à court terme et continuera de suivre la conjoncture sur les marchés et de réviser les scénarios d'optimisation (voir <i>Autorisations et permis environnementaux</i> sous la rubrique « <b>3.3.2 Projet Hammond Reef</b> »).	
- Production de la millionième once à la mine Canadian Malartic	Novembre 2013	Le 2 novembre 2013, la Société était très fière d'annoncer qu'elle avait produit sa millionième once d'or à sa mine phare Canadian Malartic.	
- Réception de 27 avis de non-conformité en lien avec la construction du mur vert en 2010	28 novembre 2013	Le 28 novembre 2013, la Société avait reçu 27 avis de non-conformité concernant des activités réalisées en 2010 en lien avec la construction d'un mur vert dans la ville de Malartic. Non contestés, les avis totaliseraient environ 389 000 \$ en amendes imposées. Le 29 novembre 2013, la Société a comparu et plaidé non coupable à tous les chefs d'accusation. La Société est convaincue que les activités de construction en lien avec le mur vert ont été réalisées selon des pratiques exemplaires afin de minimiser l'incidence des travaux sur les résidents de Malartic.	
- Nouvelles modifications au décret d'exploitation de la mine Canadian Malartic et nouveau bail minier (BM) pour l'exploitation de la zone Gouldie	Février et mars 2014	Le 26 février 2014, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret autorisant l'exploitation de la zone Gouldie. Quelques jours plus tard, le ministère des Ressources naturelles (« MRN ») a accordé à Osisko un BM visant une superficie totale d'environ 66 ha. Selon ces documents, Osisko doit exploiter la zone Gouldie sur une période de 30 mois et ne pas excéder un taux de production quotidien de 6 990 t de minerai et un taux d'extraction quotidien de 30 000 t de minerai, de stérile et de mort-terrain.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
-----------	------	------------	--------------------------------

- |  |              |   |  |
|--|--------------|---|--|
| - Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Canadian Malartic | 12 mars 2014 | Selon cette nouvelle estimation, les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse s'élèvent maintenant à 9,37 M d'onces à une teneur en or après dilution de 1,04 g/t Au, suivant la production totale pour l'année 2013 de 475 277 onces d'or. Selon un prix de l'or moindre de 12 % (1 300 \$US au lieu de 1 475 \$US), la différence nette de l'estimation de 2013 de 10,1 millions d'onces représente seulement 235 000 onces en moins (2 %), la production de 2013 en onces (avant la récupération) ayant été prise en considération. La production totale en métaux précieux depuis le début des opérations minières en avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 s'établit à 1 044 388 onces d'or et à 753 776 onces d'argent. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élèvent maintenant à 11,10 M onces d'or, et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,16 M onces d'or. Les ressources globales <i>in situ</i> 2014 comprennent les réserves minérales mais excluent la production. Se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ». |  |
| - Mise à jour du plan de production minier annuel de la mine Canadian Malartic                 | 20 mars 2014 | Aux termes de ce nouveau plan de production minier annuel, la durée de vie de la mine est maintenant évaluée à 14,2 années selon un taux d'extraction de 55 000 t/j, en présumant un taux de disponibilité de 92 %. La production moyenne d'or est maintenant évaluée à 610 000 onces par année sur les cinq prochaines années (de 2014 à 2018) moyennant des charges décaissées par once de 516 \$US et à 597 000 onces par année pendant la vie de la mine moyennant des charges décaissées par once de 525 \$US. Se reporter à la rubrique « <b>3.3 Propriétés minières</b> ».   |  |

## OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- |  |                |  |  |
|--|----------------|--|--|
| - Placement privé sans courtier d'actions accréditives           | Mai 2011       | La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 934 915 actions accréditives au prix de 17,50 \$ l'action contre un produit brut de 16 361 000 \$.   |  |
| - Augmentation du contrat de location-financement de Caterpillar | 9 août 2011    | La Société a conclu avec Caterpillar Financial Services Corporation un contrat pour augmenter de 56,3 millions de dollars US sa facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat. |  |
| - Placement privé sans courtier d'actions accréditives           | Septembre 2011 | La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 889 053 actions accréditives au prix de 18 \$ l'action contre un produit brut de 16 003 000 \$.  |  |

<b>Événement</b>	<b>Date</b>	<b>Précisions</b>	<b>Historique sur trois exercices</b>
- Modification de la convention de facilité de crédit intervenue avec CPPIB Credit Investments Inc. (« <b>CPPIB</b> »)	29 juin 2012	La Société a finalisé une modification et une mise à jour de son contrat de prêt avec CPPIB afin de (a) retarder d'une année le premier remboursement de capital (le premier paiement étant reporté au troisième trimestre de 2013); (b) mettre à la disposition de la Société à concurrence de 100 000 000 \$ aux termes d'un prêt à terme à prélèvement retardé au taux de 7,5 % assorti d'une échéance du 31 décembre 2013; et (c) modifier les bons de souscription en circulation initialement émis au moment où les prêts ont été tirés (les prix d'exercice des bons de souscription émis en septembre 2009 et en mars 2010 sont réduits de 10,75 \$ et 19,25 \$ respectivement à 10,00 \$).	
- Réception du paiement final de 30 millions de dollars de Kirkland Lake Gold Inc.	Juillet 2013	La Société a reçu le paiement final de 30 millions de dollars de Kirkland Lake Gold Inc. (« <b>KL Gold</b> ») aux termes d'une entente de vente de propriétés intervenue entre KL Gold et QMI (maintenant OML), en vertu de laquelle QMI s'était engagée à vendre à KL Gold sa participation de 50 % dans les propriétés, détenues en coentreprise, situées dans le canton Teck, en contrepartie de 60 millions de dollars en espèces et d'une redevance. La redevance accordée à Osisko le droit de toucher 15 \$ par once d'or produite par les propriétés vendues sur les 1 000 000 onces d'or produites après les premières 1,3 million d'onces d'or; et 20 \$ par once d'or produite par la suite.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Décembre 2013	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 1 416 400 actions accréditives au prix de 6,25 \$ l'action contre un produit brut de 8 852 500 \$.	
- Modifications aux termes des dettes à long terme	Décembre 2013	En juillet 2013, la Société a conclu des ententes préliminaires avec l'OIRPC, la Caisse de dépôt et placement du Québec (« <b>CDPQ</b> ») et Ressources Québec (« <b>RQ</b> »), filiale d'Investissement Québec, pour modifier certains éléments relatifs à ses emprunts. Les ententes finales ont été signées en décembre 2013 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1 <sup>er</sup> octobre 2013. Le calendrier de remboursement de la facilité de 150 millions de dollars de l'OIRPC et des débetures convertibles de 75 millions de dollars a été modifié et la facilité de crédit de CPPIB et les débetures convertibles portent maintenant un taux d'intérêt fixe de 6,875 %, comparativement à 7,5 % auparavant. Les 12,5 millions de bons de souscription détenus par l'OIRPC expireront désormais le 30 septembre 2017 avec un prix d'exercice de 6,25 \$ (antérieurement 10,00 \$). L'exercice des bons de souscription peut être accéléré au gré de la Société si les actions d'Osisko se négocient à un cours supérieur à 8,15 \$ pendant une période consécutive de 15 jours. Le crédit à terme à prélèvement différé de 100 millions de dollars établi en mai 2012 avec l'OIRPC a pris fin conformément à l'entente entre les parties. Les débetures convertibles détenues par CDPQ et RQ arriveront désormais à échéance en novembre 2017. Les débetures seront convertibles en actions d'Osisko en tout temps avant l'échéance à un prix de 6,25 \$ par action (antérieurement 9,18 \$).	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
-----------	------	------------	--------------------------------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- |  |                 |   |  |
|--|-----------------|---|--|
| - Dépôt de la première tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic | 12 octobre 2011 | Le 12 octobre 2011, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 22,1 millions de dollars pour couvrir le coût intégral estimatif futur de la restauration du site de la mine Canadian Malartic qui totalise 46,4 millions de dollars.   |  |
| - Signature d'un protocole d'entente entre OHRG et la Nation métisse de l'Ontario (« NMO »)  | 6 mars 2012     | Le protocole d'entente prévoit le mode de consultation des collectivités locales de Métis concernant la mise en valeur du projet Hammond Reef et il engage les parties à collaborer en vue d'aborder les répercussions éventuelles du projet sur les droits, les intérêts et le mode de vie des Métis.  |  |
| - Dépôt de la deuxième tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic | 3 octobre 2012  | Le 3 octobre 2012, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 12,7 millions de dollars. La Société a l'intention de déposer une somme supplémentaire de 11,6 millions de dollars en 2013, complétant ainsi son engagement de déposer au cours des premières années de son exploitation la totalité des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration environnementale de sa mine Canadian Malartic. |  |
| - Cinquième rapport annuel sur la durabilité de la Société   | Juillet 2013    | La Société a publié en juillet son cinquième rapport annuel sur la durabilité. Le rapport couvre les activités de 2012 et peut être consulté sur le site Web d'Osisko, à l'adresse <a href="http://www.osisko.com">www.osisko.com</a> .   |  |
| - Dépôt de la dernière tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic | 5 juillet 2013  | Le 5 juillet 2013, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 11,6 millions de dollars, représentant le solde de la garantie totale exigée pour couvrir l'ensemble des coûts futurs de la restauration du site de la mine Canadian Malartic. Le montant des dépôts effectués auprès du gouvernement du Québec totalise 46,4 millions de dollars.   |  |

### Perspectives pour 2014

La mine Canadian Malartic continuera d'établir de nouveaux records en 2014. La production d'or pour les deux premiers mois de 2014 a atteint 96 265 onces moyennant des charges décaissées par once d'environ 585 \$US.

Le débit d'usinage devrait se stabiliser à approximativement 55 000 tonnes par jour en 2014 avec l'achèvement des programmes d'optimisation présentement en cours. Ceci, combiné avec la contribution

croissante de matériel à plus haute teneur en provenance du mur nord maintenant accessible, laisse prévoir que la production d'or pour l'année en cours augmentera pour atteindre entre 525 000 à 575 000 onces (une augmentation de 11% à 21% par rapport à la production record de 475 277 onces d'or en 2013).

Les charges décaissées par once sont estimées entre 580 \$ et 635 \$, une baisse des coûts de l'ordre de 24 % à 16 % comparativement à 2013. Les charges décaissées par once en dollars américains sont estimées entre 527 \$US et 577 \$US en se basant sur un taux de change de 1,10.

Les investissements en immobilisations pour 2014 sont estimés à 148 millions de dollars :

(en millions de dollars)

Canadian Malartic <sup>1)</sup>	125,9
Exploration et évaluation – capitalisés	22,2
Investissements en immobilisations	148,0

<sup>1)</sup> Inclus 65,6 millions de dollars relativement aux activités de découverte et de préparation de la fosse.

## 2.2 Acquisitions importantes

Osisko n'a fait aucune acquisition importante au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

## 2.3 Événement subséquent – Offre publique d'achat non sollicitée par Goldcorp

Le 13 janvier 2014, Goldcorp a annoncé une offre publique d'achat non sollicitée visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Corporation Minière Osisko en contrepartie de 2,26 \$ en espèces, plus 0,146 action ordinaire de Goldcorp (l'« **offre publique d'achat non sollicitée** »). L'offre publique d'achat non sollicitée était initialement valide jusqu'au 19 février 2014.

Le conseil d'administration d'Osisko a recommandé aux actionnaires d'Osisko de rejeter l'offre publique d'achat non sollicitée de Goldcorp et, le 29 janvier 2014, il a déposé et envoyé aux actionnaires d'Osisko la circulaire des administrateurs. Comme il est expliqué dans cette circulaire, l'offre de Goldcorp n'est pas une offre permise en vertu du régime de droits des actionnaires d'Osisko. Par conséquent, le conseil d'administration, conformément au régime de droits des actionnaires, a reporté l'émission des droits dans le cadre du régime de droits des actionnaires d'Osisko à une date qu'il fixera ultérieurement.

Le 29 janvier 2014, Osisko a annoncé qu'elle avait intenté une poursuite contre Goldcorp devant la Cour supérieure du Québec. Dans sa requête, Osisko a allégué que, lorsque Goldcorp a fait une offre publique d'achat non sollicitée à l'égard d'Osisko, elle a fait un mauvais usage de renseignements confidentiels et a par ailleurs agi d'une manière que la convention de confidentialité intervenue entre les parties ne permettait pas. Osisko a aussi allégué que Goldcorp avait agi de mauvaise foi et de manière contraire aux lois applicables, dans les démarches entreprises par Goldcorp avant la présentation de son offre publique d'achat non sollicitée. Par conséquent, Osisko a demandé une ordonnance interdisant l'offre publique d'achat non sollicitée et toute autre comportement de la part de Goldcorp qui, selon les allégations d'Osisko, irait à l'encontre de la convention de confidentialité.

Le 4 février 2014, Goldcorp a annoncé qu'elle ne prendrait pas livraison ni ne paierait les actions d'Osisko tant que la Cour supérieure du Québec n'aura pas rendu son jugement et a prolongé l'offre publique d'achat non sollicitée jusqu'à 10 mars 2014. La Cour supérieure du Québec a fixé une audience du 3 mars 2014 au 5 mars 2014.

Le 3 mars 2014, Osisko a conclu une entente avec Goldcorp afin de régler la poursuite judiciaire qu'Osisko a intentée contre Goldcorp en Cour supérieure du Québec. Conformément à l'entente de règlement, Goldcorp a convenu de ne pas prendre livraison ni payer les actions déposées en réponse à son offre publique d'achat non sollicitée avant le 15 avril 2014. Pour sa part, Osisko a convenu de renoncer à l'application de son régime de droits des actionnaires à la date la plus récente entre le 15 avril 2014 ou la date à laquelle elle conclut une transaction avec une tierce partie, de fournir à Goldcorp l'accès à la documentation de revue diligente à compter de la date la plus récente entre 1<sup>er</sup> avril 2014 ou la date à laquelle Osisko conclut une transaction avec une tierce partie, et de mettre fin à l'action en justice contre Goldcorp. Le règlement prévoit également qu'aucune autre proposition de rechange ne peut être complétée avant le 15 avril 2014.

Osisko continue de conduire un processus robuste visant la poursuite énergique d'alternatives créatrices de valeur maximale dans les meilleurs intérêts d'Osisko, des actionnaires d'Osisko et des autres parties prenantes. L'entente de règlement envisage que les dates d'échéance mentionnées ci-dessus pourront être devancées si Osisko fait l'annonce avant le 15 avril 2014 d'une solution de rechange à l'offre publique d'achat non sollicitée de Goldcorp. Bien qu'Osisko soit engagée dans un processus de poursuite d'alternatives créatrices de valeur maximale, rien ne garantit qu'une telle solution de rechange soit proposée.

Relativement à l'offre publique d'achat non sollicitée, Osisko engage des dépenses considérables qui ne peuvent être pleinement estimées à ce moment-ci à l'égard de conseillers financiers et juridiques. La Société devra verser, à la date du changement de contrôle, des paiements de cessation d'emploi à ses dirigeants et à certains employés, toutes les options d'achat d'actions et unités d'actions différées et avec restrictions en cours seraient acquises, les prêts et les débentures convertibles deviendront payables au gré des prêteurs et la FSTQ pourrait décider de convertir l'encours de son prêt en actions.

Le conseil d'administration de la Société a créé un comité spécial indépendant comprenant cinq membres indépendants. Le comité spécial indépendant a retenu les services de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. à titre de conseillers juridiques. BMO Marchés des capitaux et Maxit Capital LP agissent à titre de conseillers financiers pour la Société. Les conseillers juridiques canadiens de la Société sont Bennett Jones LLP et les conseillers juridiques américains sont Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP.

### **3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

#### **3.1 Aperçu général**

Osisko se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire.

L'actif phare de la Société est la mine Canadian Malartic, qui est située au Québec, dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or (Québec). Le gisement de Canadian Malartic a été acquis à la fin de 2004 et le forage a commencé en mars 2005. Après un programme de forage intensif, un projet d'immobilisations de 1 milliard de dollars a été réalisé au début de 2011 et le premier lingot d'or a été coulé en avril 2011. La mine Canadian Malartic a commencé sa production commerciale le 19 mai 2011 et, à l'heure actuelle, on estime à 9,37 millions d'onces ses réserves minérales prouvées et probables (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). En 2013, la Société a produit 475 277 onces d'or (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2013** »).

Osisko a acquis deux projets d'exploration avancés, Hammond Reef (en 2010) et Upper Beaver (en 2012). Le projet Hammond Reef est situé dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). La propriété Upper Beaver, qui fait partie des avoirs d'exploration minière de 230 km<sup>2</sup> dans le camp aurifère historique de Kirkland Lake détenu par OML, est située dans le nord-est du canton de Gauthier et dans le nord-ouest du canton de McVittie de la division minière de Larder Lake du nord-est de l'Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société et ses filiales exercent aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés aurifères d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	Nombre de titres	Participation	Travaux prévus (pour 2014)
Black Hills, South Dakota	206	Option sur 100 %	Étude géophysique
Guerrero, Mexico	27	100 % <sup>1)2)</sup>	Cartographie géologique, échantillonnage et forages
Kirkland Lake, Ontario, Canada			
Amalgamated Kirkland	1	100 %	Néant
Lebel (Bidgood)	69	100 %	Forages
Canadian Kirkland (Munro) <sup>3)</sup>	44	100 %	Forages
Upper Canada	62	100 %	Estimation des ressources
Autres	950	Divers	Forages
Malartic CHL, Québec, Canada	10	70 %	Forages

<sup>1)</sup> Dix-huit (18) titres en sont au stade de la demande et quatre (4) autres sont assujettis à des conventions d'option avec divers propriétaires.

<sup>2)</sup> Les titres miniers ont été acquis par une autre société pour le compte d'Osisko.

<sup>3)</sup> À la fin de 2013, un programme de forage intensif a été lancé et, en février 2014, Osisko a annoncé la découverte d'un gîte d'or disséminé à fort tonnage et potentiellement de grande envergure sur sa propriété Kirkland Lake, détenue en propriété exclusive. La découverte, surnommée la zone « Canadian Kirland » (autrefois la propriété Munro) se compose d'un type de minéralisation jamais reconnu jusqu'à maintenant dans ce camp aurifère de calibre mondial. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au communiqué de presse d'Osisko du 21 février 2014, *La nouvelle découverte est surnommée « Canadian Kirkland » et confirme le potentiel pour un gisement d'or à fort tonnage dans le camp de Kirkland Lake*, disponible sur le site Web d'Osisko à [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

## Effectif

Au 31 décembre 2013, Osisko et ses filiales en propriété exclusive, OHRG et OML, employaient 770 personnes :

Employeur	Employés (au 31 décembre 2013)	Employés (au 31 décembre 2012)
<b>Corporation Minière Osisko</b>		
- Bureaux de Montréal et de Toronto	52	55
- Mine Canadian Malartic	677	642
- Exploration	10	26
<b>Total partiel :</b>	<b>737</b>	<b>723</b>
<b>Osisko Hammond Reef Gold Ltd.</b> (projet Hammond Reef)	<b>3</b>	<b>25</b>
<b>Osisko Mining Ltd.</b> (projet Upper Beaver)	<b>28</b>	<b>64</b>
<b>Total :</b>	<b>770</b>	<b>812</b>

### 3.2 Production d'or en 2013

La mine Canadian Malartic est une importante exploitation à ciel ouvert. Après un programme de construction d'une durée de deux ans, qui a nécessité un investissement d'environ 1 milliard de dollars, la mine a débuté la production commerciale le 19 mai 2011.

Comme plusieurs nouveaux projets miniers d'envergure, la mine Canadian Malartic a dû relever des défis depuis le début de la production commerciale. La Société a mis de l'avant plusieurs initiatives dans le but d'optimiser ses opérations à la mine Canadian Malartic. Voici les initiatives et les résultats substantiels du programme d'optimisation d'Osisko :

- L'augmentation du débit de traitement pour atteindre la capacité nominale de 55 000 tonnes par jour :
    - Augmenter la capacité de concassage avec l'ajout de deux gros concasseurs coniques, d'un concasseur à galets supplémentaire et des modifications au système de convoyeurs qui ont été complétées en 2012
    - Améliorer la disponibilité de l'usine
- Résultats : à la fin de 2013, l'usine avait presque atteint la capacité nominale (98 %) sur la base des jours d'exploitation (95 % pour l'année).
- L'amélioration des activités minières :
    - Accroître la marge de manœuvre en développant d'autres secteurs de travail
    - Améliorer les procédures de forage et de sautage
    - Augmenter la disponibilité de l'équipement
    - Améliorer la productivité au-dessus des excavations historiques de l'ancienne mine
    - Accéder au matériel à plus haute teneur

Résultats : pour l'année 2013, le nombre de tonnes déplacées par jour a atteint en moyenne 179 000, une progression de 12 % comparativement à l'année 2012.

- L'optimisation des coûts :
  - Réduire le recours aux sous-traitants
  - Mieux utiliser les fournitures et les matériaux
  - Réduire les coûts des matériaux en améliorant le processus d'approvisionnement et la logistique

Résultats : en 2013, les charges décaissées<sup>1</sup> par once ont été réduites de 11 % relativement à l'année 2012.

Plusieurs de ces initiatives ont été mises en œuvre et contribuent à améliorer l'efficacité. La Société maintient ses efforts d'amélioration continue pour optimiser les opérations et poursuit les pistes de réduction des coûts auprès de ses fournisseurs. Elle prévoit en tirer davantage de bénéfices au cours des trimestres à venir, ce qui devrait avoir une incidence favorable sur les coûts de production.

### 3.2.1 Extraction

Environ 58,4 millions de tonnes de minerai et de stérile et 6,9 millions de tonnes provenant des piles de minerai ont été déplacées au cours de l'année 2013 (179 000 tonnes/jour), comparativement à 50,7 millions de tonnes de minerai et de stérile et 8,0 millions de tonnes provenant des piles de minerai en 2012 (160 000 tonnes/jour). Le quatrième trimestre a représenté un défi pour la mine après avoir établi un record de tonnage déplacé au troisième trimestre. Toutefois, les trois derniers sautages au-dessus d'un pilier de surface ont été exécutés avec succès au cours du quatrième trimestre, ce qui devrait faciliter les opérations minières dans l'avenir. Ces sautages ont nécessité des procédures spéciales pour assurer la sécurité des employés d'Osisko et de la communauté et ont affecté défavorablement la productivité.

Les opérations minières en 2013 ont continué d'être affectées négativement par des contraintes sonores et météorologiques. Puisque la mine est située en milieu urbain, l'utilisation de la flotte d'équipement minier est occasionnellement restreinte en raison des vents afin de respecter les limites de niveau sonore. Les procédures opérationnelles limitent les activités de sautage lorsque les vents soufflent du sud par mesure de précaution pour protéger la communauté des émissions potentielles de NOx. Le personnel à la mine poursuit ses efforts visant à augmenter la productivité au-dessus des excavations minières historiques, ainsi que dans la partie nord du gisement tout en assurant la sécurité des travailleurs. Des zones de matériel à plus haute teneur sont devenues accessibles au quatrième trimestre et le seront à l'avenir.

---

<sup>1</sup> Les mesures de performance financière non conformes aux IFRS n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Se référer à la section « Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, dont copie est disponible sur le site Web SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Les statistiques de production trimestrielles sont présentées ci-dessous :

	Minerai (t)	Stérile <sup>1)</sup> (t)	Total extrait (t)	Remanipulé (t)	Total déplacé (t)	Mort-terrain (t)
<b>T4 2013</b>	<b>4 905 712</b>	<b>9 907 438</b>	<b>14 813 150</b>	<b>1 419 571</b>	<b>16 232 721</b>	<b>159 592</b>
T3 2013	4 423 224	11 334 861	15 758 085	1 767 602	17 525 687	304 535
T2 2013	3 604 314	10 009 579	13 613 893	2 036 802	15 650 695	870 567
T1 2013	4 090 870	10 157 993	14 248 863	1 626 651	15 875 514	1 783 318
<b>Année 2013</b>	<b>17 024 120</b>	<b>41 409 871</b>	<b>58 433 991</b>	<b>6 850 626</b>	<b>65 284 617</b>	<b>3 118 012</b>
T4 2012	3 553 080	7 846 981	11 400 061	2 121 248	13 521 309	627 476
T3 2012	4 852 977	9 215 070	14 068 047	1 976 746	16 044 793	1 408 530
T2 2012	3 234 013	9 545 522	12 779 535	2 460 224	15 239 759	1 739 705
T1 2012	4 037 282	8 457 681	12 494 963	1 405 929	13 900 982	1 954 030
<b>Total 2012</b>	<b>15 677 352</b>	<b>35 065 254</b>	<b>50 742 606</b>	<b>7 964 147</b>	<b>58 706 753</b>	<b>5 729 741</b>

1) Incluant 4,9 millions de tonnes de forage topographique en 2013 et 2,5 millions de tonnes en 2012.

En 2013, un total de 18 830 heures d'équipement ont été perdues en raison de contraintes sonores et météorologiques, comparativement à 14 840 heures d'équipement en 2012. Les statistiques trimestrielles se présentent comme suit :

	Nombre d'heures	(%)
T4 2013	7 670	6,3
T3 2013	5 180	4,3
T2 2013	4 470	3,9
T1 2013	1 510	1,4
T4 2012	2 840	2,5
T3 2012	5 830	5,3
T2 2012	4 510	4,6
T1 2012	1 660	1,9

Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a approuvé un nouveau décret modifiant les paramètres opérationnels à la mine Canadian Malartic. Les modifications permettent de prolonger la durée des sautages, d'augmenter la période de temps pendant laquelle les sautages peuvent être effectués et procurent un meilleur accès à la partie nord du gisement. Ces nouveaux paramètres permettent de dégager une plus grande marge de manœuvre au niveau des activités quotidiennes (voir *Autorisations et permis environnementaux* sous la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

### 3.2.2 Production

Grâce aux améliorations constantes dans la disponibilité de l'usine et le débit de traitement, la mine a établi un nouveau record trimestriel de production d'or, à 137 321 onces au quatrième trimestre de 2013. Le débit de traitement moyen par jour s'est établi à 54 043 tonnes, un niveau similaire à celui du troisième trimestre de 2013 et une progression de 17 % comparativement à la même période en 2012. Le débit de traitement a continué d'évoluer à la hausse en 2013, comme en témoignent les sept augmentations trimestrielles depuis la fin de 2011, avec une moyenne de 52 350 tonnes par jour d'exploitation pour l'exercice 2013. En collaboration avec les conseillers techniques, l'équipe de Canadian Malartic maintient ses efforts pour améliorer le débit de traitement et accroître les efficacités opérationnelles.

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, la société a produit 475 277 onces d'or et 464 991 onces d'argent. Les statistiques de production sont présentées ci-dessous :

	2013				Total
	T4	T3	T2	T1	
Tonnes usinées (t)	4 647 677	4 682 530	4 444 042	4 234 001	17 024 120
Teneur (g/t Au)	1,04	0,90	0,87	0,88	0,92
Récupération Au (%)	88,6	89,2	89,7	88,0	88,9
Onces d'or produites (oz)	137 321	120 208	111 701	106 047	475 277
Onces d'or vendues (oz)	136 826	123 151	109 503	95 511	464 991
Teneur (g/t Ag)	1,06	1,09	1,12	0,86	1,04
Récupération Ag (%)	72,9	68,4	69,5	71,5	70,5
Onces d'argent produites (oz)	115 562	112 637	110 823	83 597	422 619
Onces d'argent vendues (oz)	106 907	117 750	95 205	73 683	393 545

Les charges décaissées par once<sup>2</sup> en 2013 se sont établies à 760 \$ comparativement à 849 \$ en 2012 et les charges décaissées par once pour le quatrième trimestre ont atteint 713 \$. L'amélioration s'explique principalement par le débit de traitement et la production aurifère plus élevés, les gains d'efficacité et la réduction des coûts liés aux sous-traitants. Avec l'optimisation continue des opérations à la mine Canadian Malartic, les charges d'exploitation devraient poursuivre leur tendance à la baisse.

### 3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or

L'or est un métal qui est négocié sur le marché mondial et dont les cours de référence sont fondés sur la cotation du lingot d'or sur le marché de Londres. L'or a deux principales applications : la fabrication de produits et l'investissement dans des lingots. Dans le secteur de la fabrication, l'or est utilisé à diverses fins, la principale étant la fabrication de bijoux. Parmi les autres applications dans le secteur de la fabrication figurent la frappe de pièces de monnaie, l'électronique, diverses applications industrielles et décoratives, la dentisterie, les médailles et médaillons. Le lingot d'or est détenu essentiellement comme réserve de valeur et protection contre la dévaluation de valeurs mobilières libellées dans des monnaies fiduciaires.

En 2013, les métaux précieux ont été sous pression pour la majeure partie de l'année et le prix de l'or au quatrième trimestre affiche une moyenne de 1 276 \$US/oz, soit le prix trimestriel le plus bas depuis le troisième trimestre de 2010. Durant le quatrième trimestre, le prix a suivi une tendance à la baisse pour la deuxième fois en 2013, atteignant un plancher de 1 192 \$US/oz avant de reprendre de la vigueur au début de l'année 2014. Après une ascension qui s'est échelonnée sur 12 années consécutives, le prix de l'or a clôturé l'année à 453 \$US ou 27 % de moins que le prix de clôture en 2012, à 1 205 \$US/oz et affichait une moyenne pour l'année de 1 411 \$US/oz, soit 15 % de moins que la moyenne de 2012 qui était de 1 669 \$US/oz.

Le marché a été sous pression et a subi l'influence dominante des éléments suivants qui se sont produits durant l'année :

<sup>2</sup> Les mesures de performance financière non conformes aux IFRS n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Se référer à la section « Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, dont copie est disponible sur le site Web SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

- l'érosion de la demande pour des lingots d'or comme valeur refuge, en raison de la solidité des capitaux propres à l'échelle mondiale;
- l'absence d'inflation croissante;
- les signes d'une reprise aux États-Unis qui ont alimenté les spéculations que la Réserve fédérale commencerait finalement à se retirer;
- la détention de fonds négociés en bourse a chuté de plus de 30 % en 2013, suggérant que les investisseurs institutionnels demeurent prudents face aux rendements croissants des obligations du gouvernement des États-Unis; et
- une bonne demande pour l'or physique en Asie, particulièrement en Chine.

Le prix historique des cinq dernières années est présenté ci-dessous :

(US \$/once)	<b>Haut</b>	<b>Bas</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Clôture</b>
2013	1 694	1 192	1 411	1 205
2012	1 792	1 540	1 669	1 658
2011	1 895	1 319	1 572	1 531
2010	1 421	1 058	1 225	1 406
2009	1 213	810	972	1 088

La Société est d'avis que malgré la baisse du cours de l'or en 2013, les paramètres fondamentaux du marché de l'or demeurent bien en place, notamment :

- les politiques monétaires expansionnistes et l'effet soutenu des problèmes économiques dans le monde;
- le haut niveau d'endettement des gouvernements;
- la diversification des portefeuilles de devises des banques centrales, particulièrement dans les marchés émergents;
- l'instabilité géopolitique persistante.

La production minière d'or dans le monde continue d'être relativement stable. Les défis que représentent la découverte de nouveaux gisements, les investissements élevés nécessaires, la suspension de projets majeurs, ainsi que la difficulté d'obtention des permis incitent Osisko à croire que la production mondiale demeurera stable ou fléchira légèrement à court et moyen terme.

L'or produit par la mine Canadian Malartic est affiné suivant les normes de livraison établies par la Monnaie royale canadienne à Ottawa. L'or est vendu à diverses banques au prix du marché. La Société estime qu'étant donné qu'il existe d'autres affineurs, la perte des services de l'affineur avec lequel elle traite n'aurait pas d'incidence défavorable importante.

Les ventes de métaux précieux ont totalisé 675,6 millions de dollars en 2013, réparties en 464 991 onces d'or et 393 545 onces d'argent, comparativement à des ventes de métaux précieux de 665,4 millions de dollars en 2012, réparties en 396 603 onces d'or et 225 531 onces d'argent. La mine Canadian Malartic a généré un bénéfice d'exploitation minière de 190,3 millions de dollars en 2013 comparativement à 259,1 millions de dollars en 2012. Cette diminution du bénéfice découlant des activités minières est principalement due à une baisse de 14 % du prix de vente américain obtenu sur la vente d'or et des charges d'amortissement résultant d'une production plus élevée d'or.

La production d'or de la Société n'est absolument pas couverte.

### 3.2.4 Imposition

La mine Canadian Malartic est assujettie à un taux d'imposition provincial et fédéral combiné de 26,90 %. De plus, elle est assujettie à l'impôt minier du Québec au taux d'imposition prévu par la loi de 16 %. Le 12 novembre 2013, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 55, qui contient des modifications à la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Le projet de loi introduit notamment une nouvelle méthode de calcul de l'impôt minier. Conformément à un décret du gouvernement du Québec publié le 5 mars 2014, une élection générale aura lieu au Québec le 7 avril. En tant que tel, le projet de loi peut ou non être représenté à l'Assemblée nationale du Québec après l'élection en fonction du résultat des élections.

### 3.2.5 Conditions de concurrence

Le secteur de la prospection et de l'extraction d'or est régi par les lois de la concurrence. La Société rivalise avec de nombreuses sociétés pour la recherche et l'acquisition de propriétés minérales intéressantes recelant des métaux précieux. Pour pouvoir remplacer ou accroître ses réserves et ressources minérales, la Société devra compter non seulement sur sa capacité de mettre en valeur ses propriétés minérales actuelles, mais aussi sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou prometteuses qui lui conviennent pour extraire des métaux précieux ou faire de l'exploration minière.

## 3.3 Propriétés minières

Les propriétés minières importantes de la Société se trouvent au Canada et comprennent la mine Canadian Malartic, située dans la province de Québec, et les projets Hammond Reef et Upper Beaver, situés dans la province d'Ontario.

### 3.3.1 Mine Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés :

- (1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)); et
- (2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de mai 2011, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants

de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic mis à jour ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., vice-président principal, Exploration et Développement des ressources de la Société; Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société; et Donald Gervais, géo., directeur des services techniques à la mine Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

#### *Description et emplacement de la propriété*

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

#### Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 119 titres miniers contigus, soit 107 claims désignés sur carte (CDC), sept (7) claims jalonnés (CL) et une (1) concession minière (CM), ainsi que quatre (4) baux miniers (BM) occupant une superficie totale approximative de 5 287 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. Le 25 novembre 2009, le MRN a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale approximative de 189 ha. Puis, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, ont été octroyés par le MRN au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet du programme de relocalisation. Dernièrement, le 18 février 2014, le MRN a accordé à Osisko un nouveau BM d'une superficie totale approximative de 66 ha pour l'exploitation de la zone Gouldie (conséquemment, trois (3) CDC seront annulés ou réduits). Une demande pour un autre BM, pour le gîte Barnat Sud, est présentement sous étude par le MRN (de ce fait, six (6) CDC ont été suspendus).

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Corporation minière NioGold. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à 9265-9911 Québec inc. et à NSR Resources. La propriété Malartic CHL est détenue par Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée, et la Société y a exercé son option d'acquérir un intérêt de 70 %, ce qui a été confirmé le 7 septembre 2011. Les droits au sud et au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc.

#### Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la réglementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de

terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic s'échelonnent entre le 10 février 2015 et le 18 février 2034. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM confère les droits miniers et certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux ont été renouvelés pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Le 10 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Loi sur les mines qui comprend des exigences sur la tenue d'audiences publiques pour les projets miniers de plus de 2 500 tonnes par jour, la formation de comités de suivi pour favoriser les retombées locales, et la publication de renseignements additionnels sur les impôts miniers payés et les taux d'extraction des gisements. Les nouvelles dispositions de la Loi sur les mines ne devraient pas avoir d'incidence négative sur les activités d'Osisko.

#### Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. De tous les titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226 CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« <b>McWatters</b> ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les RNSF payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 \$US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % RNSF payable à RG Exchangeco Inc.
CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« <b>Dianor</b> ») et de Ressources Threegold inc. (« <b>Threegold</b> ») (anciennement une filiale de Dianor) en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 000 000 \$.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % RNSF payable à Abitibi Royalties Inc.
CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims étaient assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le 12 juillet 2011, la Société a racheté un intérêt de redevance de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. L'intérêt de redevance résiduel de 1,5 % a été assigné à Franco-Nevada Corporation.
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

\*Certains CDC et CL cités ci-dessus pourraient avoir été remplacés, en tout ou en partie, par un BM à des fins d'exploitation minière. Toutefois, chaque entente et charge continue de s'appliquer aux titres miniers tels qu'identifiés et définis au moment de l'entente pertinente.

#### Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEFP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parcs de résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRN. Selon l'entente formelle conclue avec le MRN le 16 mars 2010, la

responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRN, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

#### Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet Canadian Malartic auprès du MDDEFP. L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEFP. Le processus formel des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEFP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la construction de la mine Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, la mine Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine a été accordé le 31 mars 2011, et à partir de ce moment, la mine Canadian Malartic avait tous les permis requis.

Compte tenu de la proximité du site minier aux résidents de Malartic, les opérations minières à la mine Canadian Malartic font l'objet d'un programme de suivi défini par les autorités règlementaires. Dans le cadre du programme de suivi, la mine est tenue de recueillir des données environnementales et de les transmettre au MDDEFP sur une base régulière. Le MDDEFP compare ensuite les données aux exigences règlementaires et, advenant un dépassement, émet un avis de non-conformité à la Société, ou, s'il le juge approprié, une sanction administrative pécuniaire ou un avis d'infraction. Contrairement aux sanctions administratives pécuniaires et aux avis d'infraction, les avis de non-conformité ne sont pas assortis d'amendes et sont émis uniquement dans le but d'informer la Société des situations de non-conformité et d'exiger des mesures correctives. Un avis de non-conformité n'implique pas nécessairement que les activités de la Société ont eu un impact sur l'environnement. Le tableau ci-dessous présente un survol des éléments de conformité règlementaire vérifiés par le MDDEFP et des efforts consentis par la mine Canadian Malartic pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement et plus particulièrement sur la ville de Malartic :

	AVIS DE NON- CONFORMITÉ EN 2013	AVIS DE NON- CONFORMITÉ (DE 2009 À 2013)	SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES (DE 2009 À 2013)	AVIS D'INFRACTION (DE 2009 À 2013)
	16	44	0	0
	<b>PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution des activités de sautage uniquement lorsque les vents ne soufflent pas du Sud (c'est-à-dire en direction de la ville de Malartic);</li> <li>- Essai de méthodes de sautage et de produits explosifs alternatifs qui pourraient donner de meilleurs résultats d'un point de vue environnemental; et</li> <li>- Rencontres régulières avec l'entrepreneur responsable des activités de sautage à des fins d'amélioration du bilan environnemental.</li> </ul>			
	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS</b>			
<b>SAUTAGES</b> (y compris les dépassements des limites de suppression et de vibrations, les émissions de gaz NOx et/ou les paramètres de sautage)	<p>Quatorze (14) avis de non-conformité reçus par la Société en 2012 se rapportaient à des différences d'interprétation entre la Société et le MDDEFP concernant les activités de sautage. Ces questions d'interprétation sont au cœur des perquisitions menées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic durant la deuxième moitié de l'année 2012 et expliquent le délai concernant le sautage exceptionnel d'environ 940 000 tonnes au-dessus des excavations historiques permettant d'accéder aux zones à plus haute teneur du gisement principal (le « <b>sautage exceptionnel</b> »). Le sautage exceptionnel a éventuellement été autorisé le 18 octobre 2012 par le gouvernement du Québec, en vertu d'un décret (le « <b>Décret 964-2012</b> ») modifiant le décret 914-2009. Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a approuvé un autre décret (le « <b>Décret 98-2013</b> ») modifiant les paramètres opérationnels du décret 914-2009, accordant à la Société un meilleur accès à la partie nord de la mine Canadian Malartic et assouplissant le cadre d'exécution des activités de sautage. Le décret 98-2013 a résolu la plupart des différences d'interprétation avec le MDDEFP concernant les activités de sautage.</p> <p>L'avis de non-conformité reçu par la Société en lien avec des émissions de gaz NOx a été émis sur la base de l'évaluation du MDDEFP de la couleur des émissions durant les activités de sautage. Il est important de noter que les détecteurs de gaz NOx approuvés et installés par Osisko dans la ville de Malartic n'ont jamais détecté de concentrations de gaz NOx équivalentes ou supérieures à la limite réglementaire permise. Dans les faits, les concentrations mesurées dans la ville ont toujours été bien en-dessous du seuil permis.</p>			
	6	11	0	0
	<b>PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enceinte autour des bâtiments où l'on génère de la poussière;</li> <li>- Utilisation de systèmes de suppression des poussières sur les chemins;</li> <li>- Mise en place d'un système d'alerte précoce et modulation des activités;</li> <li>- Mise en place d'un comité interne pour trouver des solutions techniques plus efficaces; et</li> <li>- Essai de produits et de méthodes de suppression des poussières alternatifs qui pourraient donner de meilleurs résultats d'un point de vue environnemental.</li> </ul>			
	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS</b>			
<b>POUSSIÈRE</b>	<p>Les autorités sanitaires ont réalisé des études sur les émissions de poussières dans la ville de Malartic. Aucun enjeu de santé majeur n'a été identifié dans leurs conclusions, et les autorités sanitaires poursuivent leurs études afin de continuer à informer les résidents locaux.</p>			

	14	39	0	0
<b>BRUIT</b>	<b>PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification de la flotte d'équipement, ajout de « trousse antibruit » nouvellement élaborées sur les camions Caterpillar de 240 tonnes, mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage, et mise en œuvre d'un plan de recherche et développement en réduction du bruit pour l'équipement mobile;</li> <li>- Relocalisation de 60 familles additionnelles d'un secteur adjacent au mur vert, agrandissant ainsi la zone tampon entre les activités minières et les résidents;</li> <li>- Modulation des activités minières durant la nuit pour se conformer aux normes sur le niveau sonore;</li> <li>- Élaboration d'un système de prévision du bruit établissant des corrélations entre les conditions météorologiques et la dispersion sonore; la cueillette de données a débuté et la modélisation nécessite au moins 6 mois de données pour établir des corrélations; et</li> <li>- Installation de murs isolants (conteneurs) le long de la rampe et des chemins de transport.</li> </ul>			
	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS</b>			
	<p>Le 13 avril 2011, le Conseil des ministres du Québec a approuvé un décret (le « <b>Décret 405-2011</b> ») modifiant les paramètres opérationnels du décret 914-2009. Le nouveau décret a été accordé en lien avec l'agrandissement de la zone tampon et une proposition de zonage municipal pour le secteur du futur parc récréatif, laquelle a été adoptée par la ville de Malartic de 12 juillet 2011. Ensemble, le décret 405-2011 et le nouveau zonage ont permis d'élever le niveau sonore permis pour les activités à la mine, à 50 dBA pendant la nuit et à 55 dBA pendant le jour. Toutefois, le MDDEFP est d'avis que les paramètres sonores dans certains secteurs de la ville de Malartic demeurent inférieurs à ces niveaux (40/45 dBA la nuit et 45/50 dBA le jour). Les avis juridiques obtenus par la Société sur l'interprétation du décret no. 405-2011 diffèrent de ce point de vue et considèrent que les paramètres actuels sur le niveau de bruit en vertu du décret 405-2011 sont bel et bien de 50 dBA la nuit et de 55 dBA le jour. Ainsi, depuis l'émission du décret 405-2011, les avis de non-conformité liés au bruit ont essentiellement fait état de « dépassements du niveau sonore » en-dessous des paramètres de 50/55 dBA.</p>			
<b>EAU</b>	4	4	2	0
	<b>PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'un système de détoxification du cyanure au SO<sub>2</sub> pour réduire la concentration dans les résidus avant le déversement dans les installations de confinement des résidus;</li> <li>- Suivi constant des plans d'eau et fermeture de la décharge de l'effluent final lorsque le niveau de cyanure pourrait dépasser les limites réglementaires; et</li> <li>- Utilisation de gicleurs pour faciliter la dégradation du cyanure.</li> </ul>			
	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS</b>			
	<p>En 2013, la Société a reçu deux sanctions administratives pécuniaires (de 2 500 \$ chacune) pour non-conformité des eaux de surface et de l'effluent final.</p>			
<b>AUTRES</b>	1	11	0	27
	<b>PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS</b>			
	<p>Les avis de non-conformité qui n'ont pas trait au bruit, à la poussière ou aux activités de sautage concernent généralement des questions spécifiques, qui ont été résolues par la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.</p>			
	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS</b>			
	<p>Le 8 novembre 2013, la Société a reçu 27 avis d'infraction en lien avec des activités de construction effectuées en 2010 dans le cadre de la construction du mur vert dans la ville de Malartic. Non contestés, les avis totaliseraient environ 389 000 \$ en amendes imposées. Le 29 novembre 2013, la Société a comparu et plaidé non coupable à tous les chefs d'accusation. La Société est convaincue que les activités de construction en lien avec le mur vert ont été réalisées selon des pratiques exemplaires afin de minimiser l'incidence des travaux sur les résidents de Malartic.</p>			

Tous les avis de non-conformité font l'objet d'une investigation et des réponses officielles sont déposées auprès de l'agence règlementaire. Périodiquement, les résultats du suivi environnemental sont passés en revue par le comité de suivi et par la communauté.

### *Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique*

#### Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

#### Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

#### Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

#### Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation. Il est à noter toutefois que le niveau accru d'activité minière dans la région de l'Abitibi peut occasionner des pénuries temporaires de certaines catégories de personnel minier expérimenté.

#### Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m

environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km<sup>2</sup>.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

### *Historique*

#### Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'en 1929, moment où les travaux sur le projet ont été suspendus en raison du krach boursier.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que de la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd. (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % RNSF, payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 \$US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % RNSF payable à RG Exchangeco Inc. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2 000 000 \$. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attirés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % RNSF payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

## Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que les rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

## Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd, les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

## Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammoth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

#### *Contextes géologiques*

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauweekes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement à 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

### *Minéralisation*

#### Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopryrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauwackes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

## Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NO-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiées du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

### *Forage*

#### Base de données

Trois phases de forage historique distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic Mines Ltd a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). De 2005 jusqu'à la fin du mois de janvier 2011, Osisko a complété 2 750 sondages pour 636 198 m de forage au diamant de calibre NQ.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, à la fin du mois de janvier 2011, des données provenant de 7 217 sondages au diamant, ce qui représente un total de 864 703 mètres de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

#### Forage réalisé depuis le rapport Canadian Malartic mis à jour

En 2011, Osisko a complété un total de 182 sondages pour 35 441 m de forage sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 25 sondages pour 5 572 m sur le gisement Canadian Malartic, 50 sondages pour 10 383 m sur le gîte Barnat Sud et 25 sondages pour 2 961 m sur la zone Gouldie. En 2012, Osisko a réalisé 35 trous de forage totalisant 6 281 m sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 12 trous de forage (2 829 m) sur le gisement Canadian Malartic et 23 trous de forage (3 452 m) sur la zone Barnat Sud. En 2013, Osisko n'a pas réalisé de travaux de forage d'exploration sur la propriété Canadian Malartic.

La Société a réalisé 106 trous de forage, soit 24 882 m de forage, sur la zone Porphyre Ouest et sur sa propriété adjacente East Amphi depuis 2011.

#### Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

#### Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

#### Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. L'entrepreneur en forage a ensuite fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été revérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut ( $\pm 0,3^\circ$ ), l'inclinaison ( $\pm 0,2^\circ$ ), le champ magnétique total ( $\pm 50$  nT), l'inclinaison magnétique ( $\pm 0,3^\circ$ ), ainsi que la température du trou ( $\pm 0,2^\circ\text{C}$ ). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte de données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

#### *Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité*

##### Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevé une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire ALS Minerals à Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic, et par Belzile Solutions lors de visites sur le site pour le rapport Canadian Malartic mis à jour. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

## Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu au nouveau bureau d'exploration régionale, voisin du complexe minier de Canadian Malartic. L'enceinte, entourée d'une clôture en grillage entrelacé, est munie d'un système de surveillance par caméras vidéos en circuit fermé. Durant la nuit et les fins de semaine, les gardiens de sécurité de la mine Canadian Malartic vérifient chaque heure l'enceinte.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des techniciens en géologie et le responsable de la carothèque sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au technicien en géologie responsable du contrôle de la qualité qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au responsable de la carothèque.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remises dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site de la propriété Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le responsable de la carothèque prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messenger du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes

pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur la propriété Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

#### Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification pour la propriété Canadian Malartic ont été réalisés aux laboratoires ALS Minerals à Val-d'Or (Québec) ou à Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de ALS Minerals situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires de ALS Minerals ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. ALS Minerals prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

#### Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire ALS Minerals sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes-barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« dwt »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Canadian Malartic aux laboratoires ALS Minerals sur les échantillons des campagnes de forage 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Barnat Sud sur des échantillons de la campagne de forage 2008. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

#### Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

L'exactitude et la contamination potentielle lors des procédures analytiques au laboratoire font l'objet d'un suivi de la part d'Osisko, par le biais de l'introduction d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés (étalons) parmi les échantillons envoyés pour analyse. Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) d'Osisko pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, dix-sept différents matériaux de référence certifiés de Rocklabs ont été utilisés, dont les teneurs varient de 0,583 g Au/t à 8,573 g Au/t. Les matériaux de référence certifiés obtenus en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site et différents codes internes leur ont été attribués pour insertion parmi les échantillons expédiés pour analyse. Les échantillons stériles se composent de cailloux de marbre décoratif achetés dans un commerce local en sacs de 30 kg. Un étalon ou un échantillon stérile est analysé par lot de 18 à 20 échantillons. Le protocole d'AQ/CQ mis en œuvre pour le programme Barnat Sud comprenait :

1. l'analyse en double de 1 rejet sur 20 pour l'ensemble des échantillons analysés, effectuée automatiquement aux laboratoires d'ALS Minerals (série d'échantillons CD);
2. l'analyse de vérification des pulpes des échantillons cités en 1; et
3. l'insertion au hasard de 1 échantillon de référence ou 1 échantillon stérile par lot de 20 échantillons pour l'ensemble des échantillons analysés.

Le personnel d'Osisko révise les résultats d'analyse des échantillons en double, des échantillons stériles et des matériaux de référence, en recherchant visuellement les écarts significatifs dans les résultats des duplicatas, les valeurs anormalement élevées dans les échantillons stériles, et les déviations importantes des valeurs acceptées pour les étalons, en utilisant les limites de confiance de 95 % fournies par Rocklabs comme guide. Tout résultat anomal fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et une quantité importante de réanalyses ont été effectuées afin de produire la base de données finale.

De l'avis de Belzile Solutions, les protocoles actuels d'AQ/CQ permettant d'assurer la sécurité des échantillons de carottage, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses en laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, (i) les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle en plus d'un examen visuel, et (ii) les rejets et les pulpes renumérotés sont désormais réacheminés au premier laboratoire d'analyse pour obtenir plus de données de contrôle externes.

#### *Estimations de ressources et de réserves minérales*

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR le rapport Canadian Malartic (son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet). Le rapport Canadian Malartic a été compilé par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or. Le rapport Canadian Malartic démontrait qu'à lui seul, le gisement principal procurait un rendement solide dans le contexte économique actuel. Le rapport Canadian Malartic est disponible sur le site Internet de la Société au : [www.osisko.com](http://www.osisko.com) et sur le site Internet de SEDAR au : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 \$US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Basé sur ces estimations, la durée de vie de la mine était allongée de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 t/j et les réserves exploitables par fosse étaient augmentées à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, pour une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent comparativement au rapport Canadian Malartic.

Le 31 mars 2011, Osisko a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son projet. Cette estimation, calculée selon un prix de l'or à 1 000 \$US l'once, incluait les réserves et les ressources estimées avec un prix de 825 \$US déjà publiées pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud (voir le communiqué du 10 février 2010) ainsi que de nouvelles ressources définies dans le cadre du programme de forage en cours, notamment dans les zones Extension Barnat et Gouldie. Belzile Solutions et G Mining ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle selon un prix de l'or à 1000 \$US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse pour la propriété

Canadian Malartic totalisent 10,63 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,08 g/t Au, en plus de 0,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,68 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,32 g/t dans la portion Canadian Malartic de la fosse, et un seuil de coupure établi à 0,30 g/t Au dans la portion Barnat Sud de la fosse. Selon cette estimation, l'or récupérable augmentait donc de 1,47 M onces pour atteindre 9,19 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %; voir le communiqué du 10 février 2010).

Le 19 février 2013, Osisko annonçait une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour sa propriété Canadian Malartic. Cette estimation, calculée selon un prix de l'or à 1475 \$US l'once, combinait les réserves et les ressources minérales des deux gisements principaux, Canadian Malartic et Barnat Sud, ainsi que celles définies dans les gîtes satellites. Selon cette estimation, les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse s'élevaient à 10,1 millions d'onces à une teneur moyenne en or après dilution de 1,01 g/t Au, suivant la production de 588 615 onces d'or depuis le début des opérations minières en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élevaient à 11,70 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,05 g/t Au, en plus de 1,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,75 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,31 à 0,34 g/t Au. Les ressources globales incluaient les réserves minérales mais excluaient la production antérieure.

Le 12 mars 2014, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources pour sa propriété Canadian Malartic. Cette nouvelle estimation, calculée selon un prix de l'or à 1300 \$US l'once, combine les réserves et les ressources minérales des deux gisements principaux, Canadian Malartic et Barnat Sud, ainsi que celles définies dans les gîtes satellites. Cette mise à jour fait état des réserves ainsi que des ressources globales de toutes les catégories, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse s'élèvent maintenant à 9,37 M d'onces à une teneur moyenne en or après dilution de 1,04 g/t Au, suivant la production totale pour l'année 2013 de 475 277 onces d'or. La production totale en métaux précieux depuis le début des opérations minières en avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 s'établit à 1 044 388 onces d'or et 753 776 onces d'argent.

**Estimations de réserves minérales dans la fosse modélisée à 1300 \$US l'once (scénario de base)  
avec un seuil de coupure de 0,33 g/t Au**

Secteur	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Au (M oz)
<b>Canadian Malartic</b>			
Réserves prouvées	45,5	0,85	1,25
Réserves probables	140,0	1,02	4,60
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>185,5</b>	<b>0,98</b>	<b>5,85</b>
<b>Barnat*</b>			
Réserves prouvées	12,1	1,35	0,52
Réserves probables	69,8	1,20	2,70
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>81,9</b>	<b>1,22</b>	<b>3,22</b>
<b>Gouldie + Jeffrey*</b>			
Réserves prouvées	5,88	0,70	0,13
Réserves probables	5,41	0,73	0,13
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>11,3</b>	<b>0,71</b>	<b>0,26</b>
<b>Minerai entreposé</b>			
Réserves prouvées	2,47	0,52	0,04
Réserves probables	0,00	0,00	0,00
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>2,47</b>	<b>0,52</b>	<b>0,04</b>
<b>TOTAL</b>			
Réserves prouvées	65,9	0,92	1,94
Réserves probables	215,3	1,07	7,43
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>281,2</b>	<b>1,04</b>	<b>9,37</b>

\*Barnat et Jeffrey représentent les portions détenues par la Société

Pour les besoins de l'estimation des réserves, le tracé de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse modélisée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse ont été prises en considération. En raison des restrictions des dépenses d'investissements en 2013, aucune tentative n'a été faite en vue de convertir les ressources hors fosse en réserves additionnelles. Le ratio de décapage dans la fosse principale est estimé à 2,10 et la teneur moyenne après dilution de 1,05 g/t Au est basée sur une dilution calculée de 8 %.

Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M&I ») globales s'élèvent maintenant à 11,10 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,06 g/t Au, en plus de 1,16 million d'onces à une teneur moyenne de 0,75 g/t Au dans la catégorie des ressources minérales présumées, selon un seuil de coupure de 0,263 à 0,332 g/t Au. Les ressources minérales globales comprennent les réserves minérales présentées ci-dessus mais excluent la production antérieure. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources pour chaque gîte :

## Mise à jour de l'estimation des ressources minérales globales à Canadian Malartic

Gîte	Mesurées			Indiquées			Seuil de coupure (g/t)	Total M&I		
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)		Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)
CM + Barnat*	1,01	57,0	1,85	1,10	243,5	8,61	0,33	1,08	300,5	10,46
Gouldie	0,78	7,7	0,19	0,78	12,4	0,31	0,26	0,78	20,1	0,50
Jeffrey*	-	-	-	0,67	6,4	0,14	0,30	0,67	6,4	0,14
Porphyre Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,98</b>	<b>64,7</b>	<b>2,04</b>	<b>1,07</b>	<b>262,3</b>	<b>9,06</b>		<b>1,06</b>	<b>327,0</b>	<b>11,10</b>

\*Barnat et Jeffrey représentent les portions détenues par la Société

Gîte	Présumées			
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Seuil de coupure (g/t)
CM + Barnat*	0,82	28,4	0,74	0,33
Gouldie	0,66	5,5	0,12	0,26
Jeffrey*	0,90	0,3	0,01	0,30
Porphyre Ouest	0,65	13,9	0,29	0,32
<b>TOTAL</b>	<b>0,75</b>	<b>48,1</b>	<b>1,16</b>	

\*Barnat et Jeffrey représentent les portions détenues par la Société

**Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.**

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée. Le permis d'exploitation actuel n'inclut ni Barnat Sud ni l'autorisation de dévier la route 117. La Société continue de travailler en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic au sujet de la déviation d'une route principale pour pouvoir accéder au minerai à haute teneur du gisement Barnat. Le schéma d'aménagement final et l'étude d'impact environnemental devraient être complétés d'ici le début du deuxième trimestre de 2014 et une demande pour des audiences publiques sera déposée. L'exploitation du gisement Barnat devrait permettre d'alimenter l'usine avec du minerai à plus haute teneur. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir les permis pour ce projet.

### *Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101*

Les estimations et les rapports conformes au Règlement 43-101 concernant la propriété Canadian Malartic sont cités ci-dessous :

- une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus a été déposé sur SEDAR le 23 mars 2010;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,80 millions d'onces d'or (10,71 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les zones Extension Barnat et Gouldie, a été publiée le 31 mars 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources et sur la mise à jour de l'estimation de réserves présentée ci-dessus a été déposé sur SEDAR le 19 mai 2011;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,70 millions d'onces d'or (10,1 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les gîtes satellites, a été publiée le 19 février 2013 et déposée sur SEDAR; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,10 millions d'onces d'or (9,37 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables dans la fosse) pour les gisements aurifères Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les gîtes satellites, a été publiée le 12 mars 2014 et a été déposée sur SEDAR.

### *Opérations minières*

#### Plan annuel de production minière

Le 28 avril 2011, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière. G Mining, la firme-conseil indépendante mandatée par la Société, a autorisé la divulgation du plan. Le plan était basé sur l'estimation de réserves aurifères de 10,71 M onces d'or à 1 000 \$US l'once qui avait été publié dans un communiqué daté du 31 mars 2011. Selon le plan révisé, la durée de vie de la mine était estimée à 16 ans.

En 2013, la Société a révisé son plan annuel d'exploitation de la mine afin de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la période prolongée de rodage de la mine Canadian Malartic et de la souplesse opérationnelle obtenue en février 2013 du gouvernement du Québec avec le Décret 98-2013 (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »). Le 20 mars 2014, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière, basé

sur l'estimation de réserves minérales annoncée de 9,37 M onces d'or selon un prix de l'or à 1 300 \$US l'once (voir communiqué d'Osisko du 12 mars 2014). Les faits saillants du plan annuel révisé de production minière sont les suivants :

- réserves minérales prouvées et probables dans la fosse sur la propriété Canadian Malartic de 9,37 millions d'onces;
- durée de vie de la mine de 14,2 ans basée sur un taux d'usinage de 55 000 tpj;
- production d'or moyenne de 610 000 onces par année au cours des cinq prochaines années (2014 à 2018) moyennant des charges décaissées de 516 \$US par once;
- production d'or moyenne de 597 000 onces par année sur la durée de vie de la mine moyennant des charges décaissées de 525 \$US par once;
- teneur d'alimentation moyenne de 1,09 g/t Au au cours des cinq prochaines années et de 1,03 g/t Au sur la durée de vie de la mine;
- récupération métallurgique moyenne de 89,2 % sur la durée de vie de la mine;
- 8,4 M onces d'or récupérables sur la durée de vie de la mine;
- investissements en immobilisations supplémentaires de 1,05 milliard \$CA, incluant les frais de découverte capitalisés et toutes les activités de développement sur la durée de vie de la mine; et
- flux de trésorerie nets après impôts actualisés de 3 141 M \$CA pour la durée de vie de la mine.

Tous les montants en dollars canadiens sont basés sur un taux de change de 1,10.

Un sommaire du plan annuel de production minière est présenté dans le tableau ci-dessous :

#### **Estimations révisées de la production minière annuelle\***

<b>Période</b>	<b>Minerai extrait</b>	<b>Stérile extrait</b>	<b>Ratio stérile/ minerai</b>	<b>Minerai usiné</b>	<b>Teneur</b>	<b>Or usiné attribuable</b>	<b>Récupé- ration</b>	<b>Or récupéré attribuable</b>
	<b>(Kt)</b>	<b>(Kt)</b>		<b>(Kt)</b>	<b>(Au g/t)</b>	<b>(Koz)</b>	<b>(%)</b>	<b>(Koz)</b>
2014	20 153	53 884	2,67	18 533	1,00	598	89,0 %	532
2015	24 495	54 003	2,20	20 075	1,04	669	88,5 %	592
2016	27 021	52 339	1,94	20 130	1,09	708	89,1 %	631
2017	26 475	48 982	1,85	20 075	1,05	664	88,6 %	588
2018	23 586	46 148	1,96	20 075	1,24	785	89,7 %	704
2019	25 450	36 430	1,43	20 075	1,06	687	89,5 %	615
2020	20 589	40 977	1,99	20 130	0,89	576	88,4 %	509
2021	17 195	42 279	2,46	20 075	1,01	650	88,9 %	578
2022	23 618	38 027	1,61	20 075	0,95	613	89,0 %	546
2023	20 990	38 966	1,86	20 075	1,34	857	88,9 %	762
2024	14 270	42 384	2,97	20 130	1,01	644	89,7 %	578
2025	14 676	40 966	2,79	20 075	1,04	670	89,8 %	602
2026	14 810	40 760	2,75	20 075	1,08	697	90,3 %	629
2027	7 469	11 606	1,55	20 075	0,78	504	88,6 %	447
2028	--	--	--	3 594	0,44	51	85,5 %	44
<b>Total/moy.</b>	<b>280 797</b>	<b>587 751</b>	<b>2,09</b>	<b>283 267</b>	<b>1,03</b>	<b>9 373</b>	<b>89,1 %</b>	<b>8 356</b>

\* Le minerai usiné dans une année donnée peut inclure du minerai entreposé. Exclut la part attribuable à Abitibi Royalties des zones Barnat et Jeffrey, qui représente 44 koz d'or usiné.

Tel qu'indiqué dans le communiqué publié par la Société le 12 mars 2014, la production d'or pour 2014 devrait se situer entre 525 000 et 575 000 onces.

#### Traitement du minerai

L'usine de la mine Canadian Malartic est une usine utilisant un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 t/j (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. La conception de l'usine était basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Dans le cadre de la stratégie visant à minimiser l'impact environnemental de la mine, les résidus sont épaissis avant de les évacuer de l'usine de traitement. Les principaux avantages environnementaux qui découlent des résidus épaissis sont une réduction des dimensions du parc à résidus, une réduction des taux d'infiltration, et une diminution de la quantité d'eau requise pour approvisionner l'usine de traitement. Les résidus sont traités pour réduire le niveau de cyanure avant qu'ils ne soient déversés dans les cellules de confinement situées au-dessus des résidus et du bassin de sédimentation de l'ancienne mine East Malartic. L'eau excédentaire des cellules est recueillie et acheminée au bassin sud-est, de telle sorte que la quantité d'eau accumulée dans le parc à résidus reste minimale. L'eau du bassin sud-est est soit réutilisée dans l'usine de traitement, ou si la quantité d'eau devient trop importante, l'eau est déversée dans le bassin de polissage pour une étape de traitement supplémentaire avant d'être évacuée dans l'environnement récepteur.

#### Développement

##### Développement des activités minières

Le 19 mai 2011, la Société a annoncé que la mine Canadian Malartic avait atteint la production commerciale. La construction de l'usine a été complétée au premier trimestre de 2011 et l'usine de traitement est passée des mains de l'équipe de construction à celles de l'équipe des opérations le 18 mars 2011. Le minerai est entré à l'usine à la fin du mois de mars 2011, suite à une période d'essais avec de l'eau et des roches stériles. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011. En 2013, la Société a produit 475 277 onces d'or à sa mine Canadian Malartic, a établi un nouveau record de production trimestrielle avec 137 321 onces d'or produites au quatrième trimestre, et grâce aux modifications apportées et aux travaux d'optimisation continue, s'est rapprochée de la capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (95 %) sur la base des jours d'exploitation pour l'année (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »).

##### Relations communautaires

Osisko maintient un programme dynamique de relations avec la communauté afin d'assurer et de maintenir l'acceptation sociale face à ses activités minières. Ce programme repose sur une communication efficace avec les différents intervenants dont les divers paliers de gouvernement, la participation aux projets de développement social et économique dans la communauté et le financement de diverses initiatives locales en matière de santé, d'éducation et de sport.

Depuis le mois de décembre 2012, la Société travaille de concert avec un consultant indépendant et différents intervenants dans le but de relancer le Comité de suivi de la mine Canadian Malartic (le « Comité de suivi »). Le Comité de suivi est un lien privilégié entre les résidents et l'équipe de direction de la mine Canadian Malartic pour assurer un suivi des engagements et pour offrir une plate-forme

officielle pour le dialogue entre les parties. Après avoir effectué un examen de la situation, le consultant a proposé un plan de réactivation du Comité de suivi et a participé à la sélection du nouveau président, ainsi qu'à la nomination de six nouveaux membres. De plus, de nouveaux membres sans droit de vote ont été nommés, provenant de la ville de Malartic, de différentes agences gouvernementales et de la mine Canadian Malartic. Plusieurs réunions ont été tenues par le nouveau comité, et deux assemblées publiques ont eu lieu afin de discuter du projet de déviation de la route 117 et des différentes préoccupations potentielles sur la santé avec les autorités régionales de la santé. Aucun problème de santé majeur n'a été identifié et les autorités de la santé poursuivent leurs études afin de rassurer les résidents locaux.

Dans le cadre de son programme de sensibilisation, la mine Canadian Malartic, en collaboration avec le Musée minéralogique de Malartic, a accueilli des visites guidées des opérations pour la troisième année consécutive. Un nombre record de 3 500 visiteurs ont participé durant la saison touristique, qui s'échelonne de la mi-juin à la mi-septembre. Les familles des employés de Canadian Malartic ont été accueillies sur le site et 950 personnes ont participé aux journées portes ouvertes.

La Société est activement impliquée dans la communauté malarticoise de différentes façons. En 2013, Osisko a engagé un montant de 500 000 \$ pour l'expansion du Centre de la petite enfance Bambins et Câlins de Malartic, un montant de 450 000 \$ pour la construction de logements abordables, 250 000 \$ pour les célébrations entourant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Malartic, et a contribué à une hauteur de 206 000 \$ au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) qui appuie financièrement plusieurs projets locaux et régionaux. La Société s'est également engagée à émettre 300 000 actions ordinaires au FEMO. De plus, Osisko, en collaboration avec la ville de Malartic, a participé à la mise sur pied d'un site de formation régional pour les premiers répondants.

La Société a publié à la fin du mois de juillet son cinquième rapport annuel de développement durable. Le rapport couvre les activités de 2012 et est disponible sur le site web d'Osisko au : [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

## Environnement

Le 5 juillet 2013, Osisko a déposé 11,6 millions de dollars auprès du gouvernement du Québec, ce qui représente le solde de la garantie financière exigée pour couvrir la totalité des coûts futurs de restauration du site minier Canadian Malartic. Le montant global déposé par Osisko auprès du gouvernement du Québec s'élève à 46,4 millions de dollars. Osisko est la première minière au Québec à déposer la totalité de la garantie financière dès le début des opérations, allant ainsi au-delà des exigences légales en vigueur au Québec au moment des dépôts.

La Société a reçu 41 avis de non-conformité en 2013 en lien avec ses activités à la mine Canadian Malartic. La Société a aussi reçu deux sanctions administratives pécuniaires de 2 500 \$ chacune pour non-conformité des eaux de surface et de l'effluent final en 2013, ainsi que 27 avis d'infraction en lien avec la construction du mur vert qui, s'ils ne sont pas contestés, totaliseraient environ 389 000 \$ en amendes réglementaires. La Société conteste ces dernières allégations et l'amende à cet égard. La Société répond également aux plaintes et aux demandes des résidents de Malartic. Ainsi, en 2013, quelques 203 plaintes (2012 : 457) ont été déposées. Les avis de non-conformité et les plaintes/demandes portent sur le bruit, la poussière, les dépassements des limites de pression durant les sautages et les émissions de NOx durant les sautages. Tous les avis de non-conformité font l'objet d'une investigation et des réponses officielles sont déposées auprès et de l'agence réglementaire. Périodiquement les résultats du suivi environnemental sont passés en revue par le Comité de suivi et par la communauté (voir « *Approbatons et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement menés par des universités et des centres de recherche, en mettant l'accent sur l'application de résidus miniers épaissis et

la revégétalisation de haldes à stériles et de parcs à résidus. La recherche et le développement devraient permettre de réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

#### Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. Osisko fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la Société offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps entre 2008 et 2011. Toutefois, la Société a enregistré deux accidents avec perte de temps en 2012 et deux autres en 2013.

### 3.3.2 Projet Hammond Reef

#### Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés :

- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur SEDAR; et
- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **deuxième rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Technical Report on the Hammond Reef Gold Property, Atikokan area, Ontario* et datant du 20 décembre 2011, préparé par SGS Canada Inc. (« **SGS** ») et G Mining. MM. Damir Cukor, géo., Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le deuxième rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur SEDAR.

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du deuxième rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., vice-président principal, Exploration et Développement des ressources de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

#### Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

#### Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en

Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 440 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 744 ha. L'acquisition de la partie principale de la propriété Hammond Reef a été complétée le 1<sup>er</sup> août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 25 178 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou acquis par le biais d'ententes d'option. Ces terrains additionnels comprennent des terrains jalonnés par OHRG (96 claims), pour un total de 19 072 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90 ha);
- les claims non concédés par lettres patentes Sande/Steward (10 claims, 176 ha);
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, comprenant Hawk Bay (4 claims, 1 024 ha), Jack Lake (4 claims, 944 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 184 ha), pour une superficie totale de 3 120 ha; et
- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 720 ha.

Toutes ces options ont été exercées en entier en janvier 2011 et un intérêt de 100 % dans les titres a été dûment transféré à OHRG en 2011. Les terrains présentement détenus par OHRG, y compris la partie principale de la propriété Hammond Reef ainsi que les propriétés avoisinantes, couvrent une superficie totale de 28 955 ha.

#### Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais pour chaque année suivante, un minimum de 400 \$ de travaux d'évaluation par unité de claim de 16 ha est exigé. Ces travaux d'évaluation doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur la démonstration que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Les dates d'expiration des différents titres miniers de la propriété Hammond Reef sont comprises entre le 31 mai 2014 et le 21 novembre 2017.

#### Droits de surface

À l'exception de la ligne électrique qui alimente le projet, toutes les infrastructures seront situées sur la propriété Hammond Reef. En tant que détenteur de claims concédés par lettres patentes, OHRG détient

déjà les droits de surface de la partie principale du projet. Afin d'obtenir tous les autres droits de surface requis, OHRG a entrepris la conversion en bail minier des claims non concédés par lettres patentes concernés auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines.

OHRG a aussi entamé avec le ministère des Ressources naturelles le processus d'obtention des autorisations requises pour la construction de la ligne électrique et l'amélioration du chemin public donnant accès au site.

#### Description de la propriété et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 276 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
<p><b>Claims concédés par lettres patentes</b> X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263)</p> <p><b>Bail</b> 1063RRL</p> <p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG.</p> <p>Ces titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de Kinross. Cette redevance RNSF est assortie d'un droit de premier refus.</p>
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 4215818 à 4215825 inclusivement</p>	<p>Une partie des claims jalonnés par OHRG, détenus à 100% par OHRG.</p> <p>Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de Kinross. Cette redevance RNSF est assortie d'un droit de premier refus.</p>

Titres miniers	Ententes et charges
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 4250547, 4250640, 4250641, 4250642, 3016827, 3016843, 3016850, 3016851, 3016852, 4250543, 4249680, 4254989, 4254990, 4254991, 4254992, 4257151, 3016882, 4219012, 4219013, 4219014, 4229106, 4229107, 4254993, 4254994, 3016769, 3016777, 3016809, 3016812, 3016816, 3016819, 3016821, 3016822, 3016825, 3016828, 3016844, 3016845, 3016848, 3016849, 3016853, 3016854, 3016856, 3016861, 3016874, 3016875, 3016876, 3016877, 3016878, 3016879, 3016880, 3016881, 3016883, 4211645, 4219015, 4229108, 4242298, 4244240, 4244570, 4249641, 4249642, 4249643, 4249644, 4249645, 4249646, 4249647, 4249648, 4249649, 4249650, 4249651, 4249652, 4249653, 4249654, 4249655, 4249656, 4249657, 4249658, 4249659, 4249660, 4249661, 4249662, 4249663, 4249664, 4249665, 4249666, 4249667, 4249668, 4249669, 4250545, 4250546</p>	<p>Une partie des claims jalonnés par OHRG, détenus à 100% par OHRG. Ces claims ne sont assujettis à aucune redevance RNSF.</p>
<p><b>Claims concédés par lettres patentes</b> X-313, X-314 et X-323</p>	<p>Option Manley dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de Kinross. Wilderness Canada Trips Incorporated est détenteur des droits de surface pour les claims concédés par lettres patentes X-313 et X-323. Le 11 mars 2013, Wilderness Canada Trips Incorporated a transféré à OHRG les droits de surface pour le claim concédé par lettre patente X-314.</p>
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 4208720, 4208721, 4219055, 4219056</p>	<p>Option Jack Lake dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % RNSF.</p>
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723</p>	<p>Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 20 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman, K. Fenwick et D. Devereaux. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % RNSF.</p>

Titres miniers	Ententes et charges
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 4212142, 4212143, 4219053, 4219054</p>	<p>Option Hawk Bay dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % RNSF.</p>
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100</p>	<p>Option Golden Winner dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % RNSF.</p>
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054</p>	<p>Option Sande &amp; Stewart dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de E. Stewart et D. Sande. Jusqu'à 1 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % RNSF.</p>

#### Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

#### Autorisations et permis environnementaux

Pour le projet Hammond Reef, l'obtention des permis requiert l'approbation des autorités au niveau fédéral (Agence canadienne d'évaluation environnementale) et au niveau provincial (ministère de l'Environnement, Direction des autorisations environnementales). Le ministre de l'Environnement de l'Ontario a approuvé le cadre de référence de l'évaluation environnementale (« **ÉE** ») en juillet 2012, tandis que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a finalisé les lignes directrices sur l'étude d'impact environnemental (« **ÉE/ÉEIE** ») en octobre 2011. Un seul rapport ÉE/ÉEIE final a été préparé pour répondre aux exigences des autorités fédérales et provinciales et a été présenté aux fins de commentaires du public le 17 janvier 2014.

Le rapport ÉE/ÉEIE fournit une description détaillée du projet et de l'environnement social et naturel existant là où il est planifié de mettre en place le projet. Une évaluation des effets environnementaux et sociaux potentiels a été entreprise et un plan a été présenté pour atténuer les effets négatifs identifiés qui

pourraient survenir. Le rapport ÉE/ÉIE comprend aussi un registre des consultations ayant eu lieu avec les intervenants du gouvernement, du public et des autochtones.

En se basant sur les constats de l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation prévues, le projet Hammond Reef peut être développé de manière à ne produire aucun impact résiduel important sur le milieu biologique et physique. De plus, il est considéré que les autochtones, les communautés locales et la région profiteront des importants avantages socioéconomiques engendrés par le projet. Grâce aux partenariats et au partage de l'information, processus toujours en cours, le projet a recueilli le soutien de la communauté.

Les aspects clés du projet qui ont été considérés relativement à l'évaluation environnementale incluent une installation de gestion des résidus, l'exploitation de deux fosses à ciel ouvert, une installation de traitement du minerai comprenant une usine de traitement, une installation de gestion des stériles, des infrastructures linéaires incluant une route d'accès et une ligne de transmission, un système de gestion de l'eau, le drainage du lac Mitta et les infrastructures de soutien comprenant un camp d'hébergement des travailleurs.

#### *Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique*

##### Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

##### Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'un climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

##### Ressources locales

En 2011, Atikokan comptait une population de 2 787 habitants (Statistiques Canada). La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et

Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

### Infrastructures

Les infrastructures actuelles sur la propriété Hammond Reef se limitent aux routes d'accès décrites ci-dessus et aux infrastructures locales du campement permanent pouvant héberger 200 personnes à Sawbill Bay. Une génératrice au diesel assure l'approvisionnement en électricité, l'eau est pompée de Sawbill Bay à proximité pour répondre aux besoins du campement, et les eaux usées sont traitées sur place dans des installations septiques sur le site (un système de traitement biologique BioWheel est employé). Des services de communication, notamment le téléphone satellite et l'Internet, sont disponibles au campement. Des appareils radios bidirectionnels sont utilisés pour les communications de sécurité sur les routes de la Société et pour assurer le lien avec le personnel de terrain; une antenne radio située près du campement offre une bonne couverture générale à travers le secteur qui fait l'objet de travaux d'exploration.

La ligne de transmission électrique la plus proche passe juste au sud de l'extrémité sud-ouest de la propriété, près de la route 622. Des centrales électriques existent à proximité, notamment la centrale d'Atikokan, une centrale thermique d'une capacité de 230 MW, située à 8 km au nord d'Atikokan sur la route 622, et la centrale Valerie Falls, un projet hydroélectrique construit en 1994, d'une capacité de 10 MW, situé près du site de l'ancienne mine de fer Steep Rock.

Pour les futurs besoins potentiels associés à la construction et l'exploitation minière, un plus gros campement sera nécessaire. Une ligne de transmission de 35 km sera requise pour répondre aux besoins énergétiques pour l'usinage et le traitement du minerai.

### Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de limon et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

### *Historique*

#### Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « reef » par un dénommé Kabascong (Joe Misthasen), et la découverte

d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd, une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« **offre** ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 \$ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« **arrangement** ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujéti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd » le 6 octobre 2010.

#### Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages). Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. (**Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.**)

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd, une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique.**

**ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD  
Projet Hammond Reef, Ontario**

<b>Zone</b>	<b>Teneur (g/t Au)</b>	<b>1997 (t)</b>	<b>Total 1997 (Oz Au)</b>	<b>1998 (t)</b>	<b>1998 (Oz Au)</b>	<b>Oz Au Variation</b>
<b>Zone 41</b>	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
<b>Zone A</b>	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
<b>Total 0,93</b>		<b>86 054 793</b>	<b>2 574 904</b>	<b>87 948 587</b>	<b>2 639 271</b>	<b>64 367</b>

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- Les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au.
- Une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A.
- L'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections.
- Une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation.
- Les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage).
- Les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de < 0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au.
- Une densité spécifique de 2,7 t/m<sup>3</sup> a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

### Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 \$.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

### *Contextes géologiques*

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchique, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

### *Minéralisation*

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopryrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellurures, de stromeyerite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glaciis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite ( $\text{Bi}_2\text{Te}_3$ ) et de la tétradymite ( $\text{Bi}_2\text{Te}_2\text{S}$ ).

La présence de minéralisation aurifère anormale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à  $>0,4$  g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de  $>5$  g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée ( $<50$  m) et la faible épaisseur régulière ( $<0,5$  m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine folié qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à  $>0,4$  g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de  $<1$   $\mu\text{m}$  à un maximum de  $30$   $\mu\text{m}$  x  $70$   $\mu\text{m}$ , mais la majorité des grains sont de moins de  $15$   $\mu\text{m}$ . Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite  $>$  silice  $>$  autres sulfures  $>$  carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un mémorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

## ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 µm, principalement <10 µm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopryrite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

### *Forage*

#### Base de données

Les travaux de forage comprennent des campagnes effectuées par Falconbridge entre 1984 et 1990 (14 180 mètres en 68 sondages de calibre BQ), Pentland Firth en 1997 (3 640 mètres en 16 sondages de calibre NQ), Brett de 2006 à 2010 (281 sondages de calibre NQ totalisant 84 310 mètres plus 7 sondages de calibre PQ totalisant 1 760 mètres), et enfin OHRG du 19 mai 2010 au 15 décembre 2012 (2 006 sondages de calibre NQ totalisant 256 343 mètres, 4 sondages de calibre PQ totalisant 468 mètres, 5 sondages de calibre HQ totalisant 1 308 mètres et 300 sondages de calibre BTW totalisant 46 674 mètres). Les travaux effectués par Falconbridge et Pentland Firth sont considérés de nature historique aux fins de l'estimation des ressources. À l'exception de la considération des données historiques lors de la modélisation géologique, **aucun résultat d'analyses de travaux de forage historiques n'a été utilisé dans le cadre de l'estimation de ressources minérales à Hammond Reef.**

Pour toutes les campagnes de forage ciblant le secteur principal de ressources (les zones A, 41, Mitta, A Sud, Mitta Sud, 41 Extension et RAB), la sélection des sites des collets de forage a été planifiée sur une grille agrandie, établie à l'origine par Falconbridge, avec des lignes orientées à 327°. L'espacement entre

les lignes est de 25 mètres. Les sondages ont été généralement orientés parallèles à l'orientation de la grille, selon un arrangement en séquence, avec des pendages généralement conçus pour recouper les cisaillements minéralisés selon un angle perpendiculaire.

#### Forage additionnel

En 2012, OHRG a réalisé, avec succès, son programme de forage de définition des ressources et un programme de forage de condamnation. Pour le programme principal de définition des ressources, la majeure partie du gisement est maintenant forée et échantillonnée selon une grille de 25 mètres x 25 mètres. Tous les forages de définition des ressources en 2012 visaient à améliorer le niveau de confiance des données dans les limites du modèle de fosse à ciel ouvert proposé. Des forages d'exploration ont aussi été effectués dans le but de localiser les extensions de la minéralisation connue.

#### **Projet Hammond Reef – Forage en 2012**

Programme	Nombre de trous	Longueur total (m)
Condamnation	124	18,673
Définition des ressources	804	162,873
Exploration	11	5,662

La majeure partie des forages de définition des ressources réalisés en 2012 était localisée dans les zones A et 41. Les secteurs ayant des teneurs supérieures à 1 g/t et dans les limites de la fosse proposée ont été ciblés. L'espace réduit entre les forages permettra d'améliorer le statut des ressources minérales lors de leur estimation, soit leur reclassement de la catégorie présumée aux catégories mesurées et indiquées.

En 2012, 44 trous totalisant 11 711 m ont été forés sur le lac Mitta à l'aide d'appareils de forage montés sur barge. Les années précédentes, il était possible de forer sur le lac lorsque ce dernier était couvert de glace. Toutefois, les hivers sont devenus imprévisibles et il est difficile de prédire si les conditions hivernales seront adéquates pour le forage.

Le programme de forage de condamnation a couvert les secteurs proposés pour y installer les infrastructures minières. Les forages, réalisés selon une grille de 300 mètres carrés au-dessus des secteurs ciblés, consistaient en des forages verticaux de 152 m. Tous les trous ont été décrits et entièrement analysés. OHRG est convaincu que ce programme de forage aurait pu découvrir n'importe quel gisement de taille adéquate et suffisamment près de la surface pour être l'objet d'une exploitation par fosse à ciel ouvert. Aucun nouveau gisement n'a été localisé lors de ce programme.

Aucune activité de forage n'a eu lieu sur la propriété Hammond Reef en 2013.

#### Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque passe est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois

sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

#### Arpentage des collets de forage

Pour l'ensemble du projet, la position du collet des trous de forage a été établie au moyen d'un système GPS différentiel en temps réel Trimble SPS881 avec des stations de base Trimble R8-3 permettant un degré de précision sous le centimètre dans de bonnes conditions. Le tubage du forage demeurait dans le sol quand les forages étaient terminés. Lorsque c'était possible, le tubage était muni d'un bouchon sur lequel était gravé le numéro d'identification du trou et un piquet de 4 po x 4 po était planté près du forage pour indiquer sa localisation de manière permanente. Les collets ont été arpentés par des techniciens spécialisés et les données de leur localisation ont été téléchargées directement dans la base de données du projet.

Lors de forage sur glace ou sur barge, les collets étaient arpentés quand l'appareil de forage était sur place.

Antérieurement, l'arpentage des collets sur le projet était réalisé au moyen d'un système GPS avec correction différentielle post-traitée. Cette méthode a été abandonnée en raison de la difficulté de son utilisation.

Une série de 45 collets de forage ont été inspectés et arpentés à l'aide d'un appareil GPS portatif lors d'une visite du site effectuée par SGS et G Mining sur la propriété Hammond Reef. La majorité des collets vérifiés montraient un écart de moins de 5 m entre les données du GPS différentiel utilisé par OHRG et Brett et le GPS portatif utilisé par SGS; deux des collets vérifiés montraient un écart supérieur à 5 m. L'écart horizontal moyen était de 2,7 m et l'écart vertical de 2,6 m. La méthodologie employée pour identifier les collets consistait à utiliser les coordonnées UTM de la base de données pour identifier les nombreux collets sans étiquettes de terrain; l'étiquetage devrait être maintenu de façon systématique du moment du forage et par la suite.

De l'avis de SGS et G Mining, les données d'arpentage des collets de forage ont été jugées acceptables pour les besoins de l'estimation de ressources.

#### Levés de fond de trou

Les levés en fond de trou ont été réalisés au moyen d'un instrument à enregistrement unique et transistorisé comme le Reflex EZ-Shot ou le FlexIT SmartTool. Les levés étaient effectués par les entrepreneurs en forage et vérifiés par les géologues du projet. La distance nominale entre les levés était de 50 m, distance raccourcie à 30 m pour les forages plus rapprochés.

#### *Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité*

##### Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué par Pentland Firth, Brett et OHRG sur la longueur totale des forages. Le gîte comporte différents styles de minéralisation, divisés en plusieurs zones minéralisées en fonction de la structure et de l'altération; certains types de minéralisation se trouvent dans des zones d'altération très subtile, difficile à discerner lors de la description des carottes, d'où la nécessité d'échantillonner la totalité des carottes. Dans le cadre des travaux effectués par Brett et OHRG, les échantillons sont généralement prélevés à intervalles réguliers de 1,5 m, mais les intervalles d'échantillonnage sont quelquefois raccourcis

à un minimum de 1 m, ou allongés à un maximum de 2 m aux zones de contact évidentes entre unités géologiques/zones d'altération/zones de minéralisation.

Sous la gouverne d'OHRG, tous les échantillons de carottage ont été sciés à l'atelier d'échantillonnage au moyen de scies au diamant avec alimentation automatique; sous la gouverne de Brett, les carottes qui semblaient non altérées étaient fendues à l'aide d'une fendeuse hydraulique tandis que les carottes avec de l'altération visible étaient sciées au moyen de scies au diamant alimentées manuellement.

#### Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Auparavant, sous la gouverne de Brett, les carottes de forage étaient livrées dans des boîtes de carottes scellées aux installations de description/échantillonnage/entreposage des carottes sur la propriété, puis déchargées devant la carothèque. Les boîtes de carottes étaient ouvertes et transférées dans la carothèque, où le traitement des carottes était effectué. Les boîtes de carottes étaient transférées de la carothèque à l'atelier d'échantillonnage pour fendre/scier les carottes et les échantillonner. Les échantillons étaient ensachés dans des sacs solides en polypropylène, étiquetés et les sacs clairement étiquetés. Les échantillons étaient ensuite emballés dans des sacs de riz et temporairement entreposés dans des caisses d'échantillons verrouillées. L'expédition des échantillons était effectuée par le personnel de Brett, généralement des géologues seniors et intermédiaires, puis déposés au laboratoire de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay; tous les envois ont été documentés sur des formulaires standards d'expédition d'échantillons d'ALS. Exceptionnellement, pour les sondages BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059, le laboratoire ALS n'a pas été utilisé, mais plutôt Accurassay Laboratories de Thunder Bay.

Sous la gouverne d'OHRG, les carottes de forage ont été transportées dans un camion plateforme dédié à cet effet, de la propriété Hammond Reef jusqu'à la carothèque au complexe d'OHRG à Atikokan dans des boîtes de carottes scellées. Les boîtes de carottes ont été déchargées sur des supports à l'intérieur du bâtiment, en préparation pour le traitement, qui sont effectués dans le même bâtiment. Avant l'échantillonnage, les boîtes de carottes ont été chargées sur des palettes puis transportées aux installations clôturées adjacentes d'échantillonnage et d'entreposage des carottes; les carottes ont été soit posées sur des supports à l'intérieur de l'atelier d'échantillonnage ou temporairement entreposées à l'intérieur de l'aire clôturée. Les échantillons ont été tous sciés au moyen de scies au diamant et ont été étiquetés et ensachés dans des sacs en polypropylène clairement étiquetés, fermés à l'aide d'attaches de sécurité. Les échantillons individuels ont été emballés ensemble dans des sacs de riz tissés, puis dans des caisses en bois, qui ont été portées au registre et scellées (en vissant solidement les couvercles des caisses et en apposant des étiquettes de sécurité inviolables), puis transportées par un transporteur commercial jusqu'aux installations de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay. Chaque sondage a été listé séparément sur les feuillets d'expédition d'ALS.

De l'avis de SGS et G Mining, la chaîne de possession est, et a été maintenue tout au long des processus actuels d'OHRG et antérieurs de Brett, conforme ou supérieure aux normes de l'industrie et est acceptable pour les besoins de l'estimation de ressources.

#### Laboratoires d'analyse

L'analyse géochimique des échantillons de carottage, exception faite des premiers forages réalisés par Brett, a été effectuée aux installations de ALS Minerals à North Vancouver. L'exception à cette règle concerne 48 des premiers sondages effectués par Brett (BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059), pour lesquels Accurassay Laboratories de Thunder Bay a été utilisé.

De l'avis de SGS et G Mining, les laboratoires utilisés pour la préparation des échantillons, l'analyse géochimique et les essais métallurgiques sont accrédités et les méthodes employées sont jugées appropriées pour les besoins de l'estimation de ressources.

#### Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

Les échantillons expédiés chez ALS sont tous préparés aux laboratoires de préparation à Thunder Bay. Les échantillons sont : inscrits au registre, un code barre leur est attribué, ils sont asséchés, puis concassés dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 70 % du matériel grossièrement concassé passe un tamis à mailles de 2 mm; divisés (d'abord à 250 g, puis à 1 kg); pulvérisés dans un pulvérisateur à anneau et rondelle jusqu'à ce que 85 % de la pulpe passe dans un tamis à mailles de 75 microns. Finalement, 100 g de pulpe est divisée et expédiée au laboratoire d'ALS à North Vancouver pour analyse.

Les méthodes d'analyse des échantillons de carottage d'OHRG et les protocoles en cas de valeur supérieure à la limite de détection au laboratoire de ALS sont : analyse de routine par pyroanalyse avec fini par absorption atomique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 5 g/t est réanalysé par pyroanalyse avec fini gravimétrique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 10 g/t est réanalysé par analyse des fractions fines et grossières (*screened metallics*). Les résultats d'analyse sont entrés dans la base de données avec la meilleure valeur aurifère en respectant les limites supérieures (absorption atomique jusqu'à 5 g/t Au; gravimétrique entre 5 et 10 g/t Au; *screened metallics* à plus de 10 g/t).

#### Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

La méthodologie d'AQ/CQ a évolué au fil du programme de forage et d'échantillonnage à Hammond Reef. Un système rigoureux de contrôle de la qualité est utilisé sur le projet depuis son acquisition par Osisko. La méthodologie actuelle comprend l'utilisation cyclique de trois standards certifiés, de matériel stérile et de duplicatas en demi-carottes.

Les résultats de 147 239 analyses pour l'or ont été ajoutés à la base de données des forages en 2012 et au début de 2013. Toutes les données de contrôle de la qualité disponibles en janvier 2013 ont été examinées soigneusement selon les critères de rendement actuels. Tout résultat d'un échantillon de contrôle de la qualité se trouvant en dehors des limites des valeurs acceptées a été resoumis au laboratoire dans une enveloppe contenant les échantillons réguliers avoisinants. Les échantillons ont été réanalysés jusqu'à l'obtention de valeurs acceptables.

Six standards ont été insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les valeurs acceptées pour ces standards sont déterminées par des essais comparatifs interlaboratoires auprès de laboratoires agréés. Tout résultat de standard se trouvant en dehors de trois écarts-types de la valeur acceptée était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un blanc a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les résultats des blancs sont vérifiés pour que leurs valeurs ne dépassent pas de cinq fois la limite de détection de la méthode d'analyse. Tout résultat de blancs dépassant ce seuil était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un duplicata a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. La moitié restante de la carotte a été utilisée à cette fin. De plus, un échantillon sur vingt était analysé une seconde fois au laboratoire en tant que duplicata généré durant l'étape de broyage, à la demande du client.

La moitié restante de la carotte des 43 forages réalisés en 2006-2007 a été resoumise au laboratoire pour analyse afin de valider les résultats antérieurs en raison d'un contrôle de la qualité alors limité. Ces échantillons ont été emballés puis envoyés au laboratoire avec des échantillons de contrôle de la qualité selon la procédure normale. Les résultats du programme de rééchantillonnage ont été comparés avec les données originales par le personnel d'Osisko et par SGS Geostat, plus particulièrement par les auteurs du rapport technique en cours, et ont été déclarés conformes.

De plus, sept trous du début du programme de forage ont été reforés au même endroit et selon les mêmes spécifications. Les résultats de ces forages jumeaux ont été déclarés conformes avec les données initiales. Les données des forages jumeaux ont été utilisées pour l'estimation finale des ressources et les données initiales ont été éliminées de la base de données.

#### *Estimations de ressources minérales*

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

## RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009

Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
<b>0,30</b>	<b>259,4</b>	<b>0,80</b>	<b>6,70</b>
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

**Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.**

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

### COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES

Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
<b>Variation</b>		<b>13,5</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,40</b>

Le 7 novembre 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources présumées pour la propriété Hammond Reef. SGS et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation de ressources qui ont autorisé la divulgation de cette mise à jour. SGS a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à une teneur moyenne en or avant dilution de 0,62 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au), soit 65 % de plus ou 4,16 millions d'onces de plus que l'estimation antérieure de ressources totales publiée par Brett en 2009. G Mining et SGS ont aussi estimé les ressources minérales présumées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 1 200 \$US l'once (scénario de base) ainsi qu'une facteur de dilution de 5 %. Les ressources minérales présumées dans la fosse pour le gîte aurifère Hammond Reef étaient évaluées à 6,86 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 0,63 g/t Au, selon un seuil de coupure établi à 0,28 g/t Au. Ceci représente une augmentation de 25 %, ou 1,36 million d'onces d'or, comparativement à l'estimation antérieure de ressources dans la fosse publiée par Brett en 2009.

Le 28 janvier 2013, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources pour la propriété Hammond Reef. SGS Canada et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser

l'estimation des ressources qui ont autorisé la divulgation de cette estimation. Les nouveaux travaux de forage réalisés par Osisko ont permis de convertir la majeure partie des ressources aux catégories mesurées et indiquées (M&I), et celles-ci pourront éventuellement être converties en réserves lorsque l'étude de faisabilité en cours aura été complétée. Les faits saillants de la mise à jour des ressources estimées incluent :

- ressources M&I globales de 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 gramme par tonne d'or et ressources présumées globales de 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,50 g/t Au; voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I globales de 7,47 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au et ressources présumées globales de 3,12 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au, basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au (voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I dans la fosse de 5,31 millions d'onces à une teneur avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle en fonction d'un prix de l'or à 1400 \$US l'once. Les ressources présumées dans la fosse ajoutent 0,28 million d'onces d'or à une teneur après dilution de 0,65 g/t Au. Les paramètres de conception du modèle de fosse incluent un seuil de coupure moyen de 0,32 gramme d'or par tonne et un faible ratio stérile/minerais de 1,01.
- à 2000 \$US par once d'or, ressources M&I dans la fosse de 7,87 millions d'onces et ressources présumées de 2,12 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,56 g/t Au; et
- zones A (principale) et Mitta formant un gîte minéral contigu (fosse ouest), tandis que la zone 41 est séparée des deux autres (fosse est). Le système a été modélisé en deux fosses d'une étendue latérale totale de 2500 mètres (des sections 870E à 3370E). Les travaux de forage d'exploration autour des zones Mitta et A ont réussi à prolonger le gisement en profondeur dans la direction du pendage (sud-est), jusqu'à une distance maximale (dans l'axe de pendage) de 850 mètres.

SGS a estimé les ressources minérales mesurées et indiquées globales à 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,30 g/t Au et les ressources présumées globales à 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les estimations de SGS selon différents seuils de coupure :

### Estimations de ressources globales à Hammond Reef

Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Mesurées	0,67	212,9	0,2	4,60
Indiquées	0,44	268,7	0,2	3,84
<b>M+I</b>	<b>0,54</b>	<b>481,6</b>	<b>0,2</b>	<b>8,44</b>
Présumées	0,44	271,8	0,2	3,80
Mesurées	0,74	184,7	0,3	4,38
Indiquées	0,55	174,4	0,3	3,09
<b>M+I</b>	<b>0,65</b>	<b>359,1</b>	<b>0,3</b>	<b>7,47</b>
Présumées	0,52	185,2	0,3	3,12
<b>Mesurées</b>	<b>0,90</b>	<b>123,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,59</b>
<b>Indiquées</b>	<b>0,78</b>	<b>72,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1,83</b>
<b>M+I</b>	<b>0,86</b>	<b>196,4</b>	<b>0,5</b>	<b>5,43</b>
<b>Présumées</b>	<b>0,72</b>	<b>75,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,75</b>
Mesurées	1,09	76,8	0,7	2,70
Indiquées	1,03	32,3	0,7	1,07
<b>M+I</b>	<b>1,07</b>	<b>109,2</b>	<b>0,7</b>	<b>3,77</b>
Présumées	0,96	27,4	0,7	0,84
Mesurées	1,29	46,8	0,9	1,94
Indiquées	1,28	16,0	0,9	0,66
<b>M+I</b>	<b>1,28</b>	<b>62,8</b>	<b>0,9</b>	<b>2,59</b>
Présumées	1,22	11,0	0,9	0,43
Mesurées	1,39	36,2	1,0	1,61
Indiquées	1,40	11,6	1,0	0,52
<b>M+I</b>	<b>1,39</b>	<b>14,7</b>	<b>1,0</b>	<b>2,13</b>
Présumées	1,35	7,5	1,0	0,32

**Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.**

G Mining Services Inc. de Montréal, avec la collaboration de SGS, a également préparé une estimation des ressources à l'intérieur d'un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle basé sur un prix de l'or à 1 400 \$US l'once (scénario de base) et des parois de fosses non confinées aux rives du lac. L'optimisation s'est soldée par deux fosses distinctes séparées d'environ 200 mètres, avec un ratio de décapage moyen de 1,01. Les ressources mesurées et indiquées dans les deux fosses pour le gîte aurifère Hammond Reef sont de 5,31 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un seuil de coupure établi à 0,31 g/t Au (fosse ouest) et 0,33 g/t Au (fosse est).

**Estimations de ressources avant dilution à Hammond Reef  
à l'intérieur d'un modèle de fosse Whittle à 1 400 \$US**

<b>Fosse</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Teneur (g/t)</b>	<b>Tonnes (M)</b>	<b>Seuil de coupure (g/t)</b>	<b>Oz (M)</b>
Ouest	Mesurées	0,75	151,2	0,31	3,63
Ouest	Indiquées	0,58	44,7	0,31	0,83
Ouest	M+I	0,71	195,9	0,31	4,46
Ouest	Présumées	0,65	13,1	0,31	0,27
Est	Mesurées	0,80	24,1	0,33	0,62
Est	Indiquées	0,75	9,43	0,33	0,23
Est	M+I	0,79	33,6	0,33	0,85
Est	Présumées	0,50	0,27	0,33	0,01
<b>Total</b>	<b>Mesurées</b>	<b>0,75</b>	<b>175,3</b>	<b>0,32</b>	<b>4,25</b>
<b>Total</b>	<b>Indiquées</b>	<b>0,61</b>	<b>54,1</b>	<b>0,32</b>	<b>1,06</b>
<b>Total</b>	<b>M+I</b>	<b>0,72</b>	<b>229,5</b>	<b>0,32</b>	<b>5,31</b>
<b>Total</b>	<b>Présumées</b>	<b>0,65</b>	<b>13,3</b>	<b>0,32</b>	<b>0,28</b>

**Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.**

*Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101*

Les rapports et estimations de ressources pertinentes conformes au Règlement 43-101 publiés par la Société sur la propriété Hammond Reef sont les suivants :

- une estimation de ressources minérales globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 7 novembre 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 5,43 millions d'onces d'or (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 28 janvier 2013 et ce communiqué de presse a été déposée sur SEDAR.

*Développement*

Dépréciation

L'équipe technique d'Osisko continue de progresser sur l'étude de faisabilité pour le projet. En raison de l'inflation importante qui caractérise l'industrie minière ces dernières années, l'estimation préliminaire des dépenses en immobilisations requises pour un projet à 60 000 tonnes par jour s'établit entre 1,5 et 1,8 milliard de dollars. La production d'or serait de 400 000 onces d'or par année en moyenne, à un coût de production de 800 \$ à 850 \$ par once. La durée d'exploitation est évaluée à 12 ans et un total de

4,3 millions d'onces serait récupéré au cours de cette période. Le groupe continue d'évaluer différentes alternatives dans le but d'optimiser les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation et d'améliorer le rendement. Dans le cadre du scénario présentement envisagé, le projet aurifère Hammond Reef nécessite un prix de l'or plus élevé pour justifier l'investissement requis.

Compte tenu des résultats préliminaires de l'étude de faisabilité et de la conjoncture actuelle dans le secteur aurifère, la Société a entrepris une réévaluation de son projet à la fin du deuxième trimestre de 2013. La Société a procédé à un test de dépréciation sur le projet Hammond Reef, selon les pratiques conformes aux IFRS, et a déterminé qu'une charge de dépréciation de 487,8 millions de dollars, déduction faite d'un recouvrement d'impôts différés de 43,1 millions de dollars, s'avérait nécessaire. Conséquemment, la valeur du projet inscrite aux livres de la Société a été réduite à zéro au deuxième trimestre de 2013. Le taux d'actualisation après impôt ajusté pour tenir compte de l'inflation utilisé dans les calculs était de 7,55 %.

La Société poursuivra les activités à faible coût dans le cadre du processus d'obtention des permis à court terme, continuera de suivre la conjoncture sur les marchés et révisera les différents scénarios d'optimisation (voir « *Approbatons et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.2 Projet Hammond Reef** »).

#### Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef. L'entente est entrée en vigueur le 26 septembre 2011, suite à la ratification par les membres de toutes les communautés signataires.

Depuis la ratification, des mesures ont été prises par toutes les parties signataires afin d'assurer que les engagements stipulés dans l'entente seront respectés en temps opportun et de façon efficiente. Parmi les principaux engagements, citons notamment :

- la création de plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes;
- la création d'opportunités d'emploi et de formation pour les membres des communautés participantes; et
- la création de fiducies d'exploitation qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, ainsi que les actions de Corporation Minière Osisko qui seront émises lorsque certains jalons seront franchis en exploration et en développement.

La réalisation de progrès constants dans chacun de ces secteurs permettra le développement et l'exploitation du projet Hammond Reef pour le bénéfice mutuel des parties.

De plus, OHRG a signé le 6 mars 2012 un protocole d'entente avec Métis Nation of Ontario Secretariat Inc. et quatre communautés métisses de la région prévoyant le financement d'une étude sur les connaissances traditionnelles et l'assurance d'une consultation adéquate concernant le projet Hammond Reef. En 2013, la Société a entamé des pourparlers en vue de négocier une entente d'intérêt partagé avec la *Métis Nation of Ontario*.

## Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés d'OHRG qui travaillent sur le site Hammond Reef. OHRG fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la société offre des séances de formation sur une base régulière. OHRG n'a enregistré aucun accident avec perte de temps en 2013.

### 3.3.3 Projet Upper Beaver

#### Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Upper Beaver sont tirés d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Upper Beaver** ») sur la propriété Upper Beaver intitulé *Technical Report on the Upper Beaver Gold-Copper Project, Ontario, Canada* et datant du 5 novembre 2012, préparé par SRK Consulting (Canada) Inc. (« **SRK** »). MM. Sébastien B. Bernier, géo., Glen Cole, géo., Alfred S. Hayden, ing., David Orava, M.Eng., ing., James L. Pearson, ing. et Eugene J. Puritch, ing. sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Upper Beaver peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur SEDAR.

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., vice-président principal, Exploration et Développement des ressources de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

#### *Description et emplacement de la propriété*

Localisé près de Kirkland Lake en Ontario, au Canada, le projet Upper Beaver est un projet d'exploration pour l'or et le cuivre à l'étape de mise en valeur.

#### Titres miniers

Le projet est localisé dans les cantons de Gauthier et de McVittie.

Le propriété Upper Beaver comprend 38 claims concédés par lettres patentes couvrant une superficie approximative de 631 hectares. Trente-deux (32) de ces claims conservent des droits de surface et un bail (trois claims) d'une superficie approximative de 54 hectares comprend les droits miniers et de surface. Les droits miniers sont détenus à 100 % par OML, certains claims étant assujettis à des redevances à d'autres parties. Il y a 25 claims non concédés par lettres patentes (81 unités) d'une superficie de 1 262 hectares. Au total, la superficie approximative du projet Upper Beaver est de 1 893 hectares.

Tous les claims concédés par lettres patentes et tous les baux ont été légalement arpentés puisqu'il s'agit de propriétés avec titres déposés auprès du bureau de l'enregistrement immobilier de l'Ontario. Les claims non concédés par lettres patentes n'ont pas été arpentés, mais sont présentement en règle. Les crédits de travail d'évaluation d'OML sont suffisants pour maintenir le statut des claims non concédés par lettres patentes dans un avenir prévisible.

## Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonnée conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 \$ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les claims non concédés par lettres patentes de la propriété Upper Beaver sont valides selon les claims et sont renouvelables par attribution de crédits pour des travaux d'exploration réalisés sur la propriété Upper Beaver, soit sur le claim où ces travaux ont été effectués, soit sur des claims contigus à ce dernier. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur la démonstration que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province. Le 13 janvier 2014, OML a reçu une lettre du ministère du Développement du Nord et des Mines (« **MDNM** ») confirmant le renouvellement du bail Gauthier L106884 pour une période de 21 ans.

Les dates d'expiration des claims non concédés par lettres patentes de la propriété Upper Beaver sont comprises entre le 4 juin 2014 et le 30 octobre 2016.

## Droits de surface

Certains droits de surface sur des claims non concédés par lettres patentes et sur certains des claims concédés par lettres patentes appartenant à OML sont détenus par diverses tierces parties.

## Ententes et charges

Des 63 titres miniers composant la propriété Upper Beaver, 37 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
<p><b>Claims concédés par lettres patentes</b> LS339; LS340; L2586; L2587; L2588; L2589; L2601; L2602; L6246; L6247; L7055; L7056; L7934; L9150; L9151; L9152; L9153; L9154; L9155; L9178; L9179; L9180; L9545; L9546; L9551; L9552; L9553; L9554; L9555; L9556; L9557; L35279</p> <p><b>Bail</b> L106884 (claims L67180, L67288 et L72883)</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML.</p> <p>Contact Diamond Mines Corp., anciennement Sudbury Contact Mines Ltd, détient 100 % des droits sur le diamant sur les 33 claims concédés par lettres patentes et le bail minier.</p>
<p><b>Claims concédés par lettres patentes</b> L2648 et L2649 (droits miniers seulement)</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML.</p> <p>Timmins Forest Products (« <b>TFP</b> ») détient une redevance de 2 % RNSF. OML a le droit de racheter 50 % de cette redevance en tout temps, pour un montant de 1 000 000 \$ et détient un premier droit de refus sur toute offre d'achat de la redevance par une tierce partie. TFP détient les droits de surface.</p>
<p><b>Claim concédé par lettre patente</b> L4397 (droits miniers seulement)</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML.</p> <p>Ce claim n'est assujetti à aucune redevance.</p>
<p><b>Claims non concédés par lettres patentes</b> 1217495; 3003814; 3003815; 3004567; 4202508; 4202509; 4210194; 4210195; 4210196; 4211817; 4211819; 4217463; 4271074; 4271075; 4271076; 4271077; 4271078; 4240175; 4266584; 4266585; 4266586; 4266587; 4272960; 4272990; 4273039</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML.</p> <p>Ces claims ne sont assujettis à aucune redevance.</p>

## Responsabilités environnementales

Il existe un nombre restreint de responsabilités environnementales en lien avec les activités antérieures d'exploration et d'exploitation sur la propriété. Quelques résidus de traitement datant de la période d'utilisation de broyeurs à pilon dans les années 1920 sont présents, mais leur étendue n'est pas connue en raison de la végétation recouvrant le site minier. Lors de la dernière période de production sur la propriété (1965–1972), le minerai était transporté par camion jusqu'à l'usine de traitement Upper Canada située à 7 kilomètres au sud-ouest. Les résidus étaient entreposés à cet endroit.

Trois puits sont situés sur la propriété. Le puits n° 3 sur la rive ouest du lac York était le principal puits de production lors des opérations souterraines antérieures. D'une profondeur atteignant 605 pieds (184 mètres), il est doté d'une descenderie interne qui s'étend du niveau 500 (pieds) au niveau 1250

(pieds). Les niveaux ont été développés à 80, 200, 350 et 500 pieds de profondeur puis selon un intervalle de 125 pieds, entre 500 pieds et 1250 pieds (381 mètres) de profondeur. Le puits est obturé. Un amas de stériles provenant des débuts du développement sous terre, soit entre 1919-1935, se trouve à l'est du puits n° 3, en bordure du lac York. Ce matériel résiduel est non générateur d'acide et près de 60 % de ce matériel a été utilisé pour la construction de routes dans le secteur en 2003 et en 2012. Le puits n° 1 est localisé plus à l'est, sur la rive est du lac York. D'une profondeur de 102 pieds (31 mètres), il est rempli de roches stériles. Il existe peu d'informations sur le puits n° 2, mais les anciens plans indiquent qu'il se situerait à 68 mètres au sud-sud-ouest du puits n° 3, à l'extrémité nord de la veine G. Le puits (profondeur estimée à 15 mètres) fait maintenant partie de la tranchée sur la veine G, tranchée aujourd'hui remblayée de roches stériles.

En plus des trois puits, deux galeries d'accès aux veines H et K datant des années 1912-1919 sont présentes en surface. Toutes deux sont remblayées. Le remblaiement d'une tranchée sur la veine G avec des roches de la mine mentionné précédemment, l'obturation des diverses monteries ainsi que la remise en état des clôtures et le reboisement des secteurs présentant d'éventuels dangers ont été réalisés entre 2001 et 2004.

#### Autorisations et permis environnementaux

Avant d'entreprendre tout projet d'exploration avancée, le gouvernement de l'Ontario exige qu'un plan de fermeture soit élaboré et déposé auprès du MDNM. Le MDNM coordonne les révisions et les réponses relatives au plan auprès des différentes agences gouvernementales concernées par les activités du projet. Le plan comprend un plan d'exploitation, les conditions environnementales de base, un plan et un budget des activités de fermeture et une garantie financière pour assurer la fermeture. Le plan de fermeture et les renseignements de base sous-jacents ont été préparés par Story Environmental Inc. avec l'aide du personnel d'OML et d'autres spécialistes. Le MDNM a approuvé le plan de fermeture soumis par OML relatif au projet Upper Beaver en septembre 2012. OML a déposé un montant de 1,4 million de dollars en garantie financière au MDNM pour couvrir le coût des activités de fermeture en vertu du plan de fermeture de l'exploration avancée.

Par ailleurs, des permis de forage doivent être obtenus du MDNM pour les activités de forage effectuées sur les terres de la Couronne. La consultation autochtone est une composante obligatoire du processus d'obtention des permis d'exploration. OML a déjà commencé à consulter les communautés autochtones et a l'intention de continuer à travailler en collaboration avec les communautés autochtones à mesure que l'envergure du projet, ses impacts et ses avantages sont de mieux en mieux définis, et ce tant à l'étape de l'exploration que de la planification du projet.

Le 1<sup>er</sup> août 2013, un avis d'état du projet a été déposé auprès du MDNM pour placer le projet en suspension temporaire et ainsi permettre à la Société de revoir son approche en matière de construction et de développement, dans le but de réduire les montants à déboursier (voir « *Développement* » à la rubrique « **3.3.3 Projet Upper Beaver** »).

#### *Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique*

##### Accès

La propriété Upper Beaver est accessible à partir de la route 66, en empruntant le chemin pavé menant au village de Dobie, lequel est situé à 11 kilomètres à l'ouest de la ville de Larder Lake. À partir du village de Dobie, le chemin Beaverhouse, d'une longueur d'environ 6 kilomètres et de direction nord-est, mène au lac Beaverhouse. Les anciennes mines Upper Beaver East et West de même que le site du nouveau projet d'exploration avancée sont chacun situés à moins de 200 mètres du chemin Beaverhouse. La ville

la plus importante à proximité, Kirkland Lake, se trouve à approximativement 25 kilomètres vers l'ouest. Kirkland Lake est une ville minière au riche passé et toujours active, principalement pour l'or. Sa population est d'environ 10 000 habitants.

### Climat

Le climat de la région est de type continental des latitudes tempérées, avec des températures qui varient de 30 degrés Celsius au cours de l'été à -35 degrés Celsius au cours de l'hiver. Les hivers sont longs et froids, avec des températures mensuelles moyennes sous le point de congélation pour cinq mois de l'année (novembre à mars). Les précipitations annuelles sont approximativement de 975 millimètres, dont la moitié au cours des mois d'été. L'accumulation moyenne de neige durant l'hiver varie de 50 centimètres à 90 centimètres. La glace se forme sur les lacs à partir de la mi-novembre et disparaît généralement à la mi-avril. Les travaux sur le terrain sont possibles à l'année, en tenant compte des limites imposées par les lacs et les marécages et des périodes de gel et de dégel. La végétation correspond à celle d'une forêt mixte avec des épinettes, des sapins, des mélèzes, des pins gris, des trembles, des bouleaux, des frênes et des aulnes. Les claims concédés par lettres patentes ont été récemment déboisés. Les conditions du sol et le drainage ont tendance à déterminer le type de végétation, des marécages boueux ouverts aux escarpements rocheux à découvert.

### Ressources locales

La propriété Upper Beaver est localisée à approximativement 25 kilomètres à l'est de la ville de Kirkland Lake, en Ontario. Kirkland Lake, le principal centre commercial du secteur nord du district de Timiskaming, dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente ayant de l'expérience en exploration et en exploitation minière.

### Infrastructures

Il n'existe aucune alimentation électrique sur la propriété. La ligne de transport d'électricité la plus proche pouvant fournir l'énergie nécessaire aux opérations minières se trouve à 7 kilomètres au sud-sud-ouest, à proximité du site de la mine Upper Canada, à Dobie, en Ontario.

L'approvisionnement en eau est possible à partir des rivières, des lacs et des ruisseaux se trouvant sur la propriété Upper Beaver.

### Géographie physique

La topographie est bosselée. Le relief est de l'ordre de 50 mètres, soit de la bordure des plans d'eau comme les lacs, les rivières et les marécages d'aulnes jusqu'aux collines rocheuses les plus élevées couvertes localement de pin blanc. Les profondeurs du mort-terrain varient de nulle jusqu'à plus de 30 mètres de till argileux. En moyenne, les affleurements, qu'ils s'agissent d'affleurements au niveau du sol ou de collines bien en vue, représentent environ 10 à 15 % de la surface.

### *Historique*

#### Détenteurs précédents et détenteur actuel

La propriété Upper Beaver (claims concédés par lettres patentes) a été acquise par Upper Canada Gold Mines Inc., une société remplacée par QMI en 1965. La propriété a été exploitée par Upper Canada Mines jusqu'à la fermeture de la mine Upper Canada en 1971. Tous les actifs miniers d'Upper Canada, incluant Upper Beaver, ont été transférés à QMI dans les années 1970, à la suite de la fusion de l'entreprise. En

1989, QMI forme une coentreprise (Beaverhouse Resources) avec Pamorex Minerals Inc. et, par la suite, avec Pamorex Inc., successeur de Royal Oak Mines Ltd Les travaux d'exploration réalisés par cette coentreprise se sont poursuivis jusqu'en 1997, donnant lieu à la découverte de quatre nouvelles zones aurifères. En 2000, Royal Oak se retire de la coentreprise et QMI récupère son entière participation (100 % d'intérêt) dans la propriété. Par la suite, QMI acquiert d'un intérêt privé deux autres claims concédés par lettres patentes, lesquels sont situés du côté ouest de la propriété.

#### Historique d'exploration et de forage

L'historique des travaux d'exploration et d'exploitation minière dans la région du projet Upper Beaver est relativement continu. Les travaux connus les plus anciens réalisés dans le canton de Gauthier, d'une superficie de 100 kilomètres carrés, datent de 1912. Les photos aériennes nationales des années 1920 montrent que le seul chemin d'accès existant à cette période est le chemin Beaverhouse Lake, là où le projet est situé. Ce chemin a probablement été utilisé dès le début des opérations minières.

L'excavation de puits sur plusieurs propriétés minières a débuté dès 1912 à Upper Beaver et à la fin des années 1920 et au début des années 1930 à Anoki, Oriole, Queenston, Upper Canada et Brock. Dans l'ensemble, la production sous terre a cessé au début des années 1970.

En 1912, Alfred Beauregard a découvert de l'or à l'ouest du lac Beaverhouse. La production historique en or et en cuivre est résumée dans le tableau suivant :

#### Résumé de la production historique des mines – Mine Upper Beaver (Lovell et al., 1979)

Période	Mines	Production
1912-1944	La Mine d'Or Huronia, Argonaut Gold Mines Limited et Toburn Mines	38 347 onces d'or et 1 030 783 livres de cuivre provenant de 119 372 tonnes avec des teneurs de 9,99 g/t Au et 0,39 % Cu
1965-1971	Upper Canada/Upper Beaver Mines	102 362 onces d'or et 10 924 529 livres de cuivre provenant de 407 306 tonnes avec des teneurs de 7,82 g/t Au et 1,22 % Cu
<b>Total</b>		<b>140 709 onces d'or et 11 955 312 livres de cuivre provenant de 526 678 tonnes avec des teneurs de 8,31 g/t Au et 1,03 % Cu</b>

Le résumé des travaux effectués antérieurement sur la propriété Upper Beaver est présenté dans le tableau suivant :

#### Résumé de l'historique de l'exploration et de l'exploitation pour le projet or-cuivre Upper Beaver entre 1912 et 1995 (modifié de Watts, Griffis et McOuat Ltée, 2011)

Société	Période	Activité d'exploration
Mines D'Or Huronia	1912 – 1919	Excavation des puits n° 1 et n° 3, développement et production; Développement de dix niveaux dans la mine jusqu'à une profondeur de 1 250 pieds sous la surface.
Argonaut Gold Mines Limited	1919 – 1928	Production aurifère dans le cadre d'un contrat de location; Construction d'une usine de 200 tonnes par jour;

		Fermeture de la mine en 1928 en raison d'une quantité insuffisante de minerai dans les niveaux inférieurs.
Beaverhouse Lake Mines	1935	Acquisition de la propriété; Programme d'exploration en surface, découverte de nouvelles veines aurifères.
Toburn Mines	1937 – 1939	Propriété sous option; Développement sous terre et exploitation jusqu'au niveau 350 (pieds).
Ventures Limited	1939	Dénoyage de la mine jusqu'au niveau 500 (pieds); 800 pieds de nouveau développement latéral.
Toburn Mines	1951	Cartographie géologique et programme de forage en surface.
Augustus Exploration Limited	1961	Dénoyage de la mine; Programme de forage en surface; Programme de forage sous terre.
Upper Canada Mines	1964	Acquisition de la propriété; Levé électromagnétique aérien; Programme de cartographie géologique.
	1965 – 1971	Dénoyage de la mine et développement sous terre; Taux d'extraction de 750 tonnes par jour, minerai transporté par camion à l'usine Upper Canada; Levés géophysiques : site-test, magnétométrie, électromagnétique de polarisation spontanée et de l'angle d'inclinaison, électromagnétique à boucle horizontale, et polarisation provoquée; Forage en surface de quatre trous de forage par carottage (71-1 à 71-4); Fermeture de la mine en 1971.
	1974	Deux trous de forage par carottage en surface; Levés magnétométrie, électromagnétique à boucle horizontale et électromagnétique à très basse fréquence.
Queenston Gold Mines Limited	1985	Cartographie détaillée en surface; Levé géochimique de roches; Décapage restreint; Levé magnétométrie.
Pamorex Minerals Inc. / Queenston Mining Inc.	1989 – 1990	Formation de la coentreprise; Cartographie géologique détaillée et échantillonnage; Retrait du mort-terrain et creusage de tranchées; Divers levés géophysiques; 12 trous de forage par carottage et deux forages avec coins, 20 844 pieds de forage.
Beaverhouse Resources Limited / Queenston Mining Inc.	1991	Programme de 17 trous de forage par carottage, 24 693 pieds de forage.
	1995	Programme de 10 trous de forage par

### *Contextes géologiques*

La propriété Upper Beaver est située dans le secteur est du camp minier aurifère de Kirkland Lake, dans le nord de l'Ontario. Elle se trouve à l'intérieur de la portion sud de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans la Province du Supérieur, au cœur du Bouclier canadien. Cette région est constituée d'une succession d'assemblages de roches supracrustales archéennes qui correspondent, du plus ancien au plus récent, aux assemblages de Tisdale, de Blake River et de Timiskaming, dans lesquels s'est mise en place une série d'intrusions syénitiques.

La propriété Upper Beaver est constituée de roches volcaniques, volcanoclastiques et épicastiques appartenant au Groupe de Gauthier (Tisdale supérieur) et au Groupe de Blake River inférieur. À l'échelle du projet, les roches du Groupe de Gauthier correspondent à des cendres, des tufs à lapilli et des cherts intermédiaires à felsiques avec, en moindre quantité, des roches sédimentaires carbonées. Ces roches occupent le flanc nord de l'Antiforme de Spectacle Lake, une antiforme de direction est-ouest plongeant vers l'est. Elles sont recouvertes par les roches volcaniques du Groupe de Blake River, plus précisément par des tholéiites riches en fer massives ou coussinées avec, en moindre quantité, des tholéiites riches en magnésium et des roches sédimentaires clastiques entre les coulées. Du point de vue lithologique, la géologie de la propriété Upper Beaver est complexe, une très grande variété de types de roche ayant été recoupés en forage. La distribution des affleurements sur la propriété est plutôt éparse. Le complexe intrusif d'Upper Beaver est une intrusion polyphasée quasi circulaire ayant un diamètre d'environ un kilomètre. Il est constitué d'un corps intrusif principal et de dykes associés qui se sont mis en place dans les roches volcaniques du Groupe de Blake River.

### *Minéralisation*

La minéralisation or-cuivre de la propriété Upper Beaver se retrouve principalement dans le complexe intrusif d'Upper Beaver. Elle est associée à des zones de sulfures disséminés (principalement pyrite et chalcopyrite) et de veines de magnétite-sulfures dans des roches avec une forte altération sodique. La minéralisation en cuivre est souvent associée à l'or, mais peut aussi être distincte. Le contrôle de la distribution de la minéralisation en cuivre demeure peu compris. Il s'agit d'une association atypique comparativement aux minéralisations aurifères du district de Kirkland Lake. Les données de forage ont établi six zones à fort pendage (200, North Contact, Porphyry East, Porphyry West, Q et Syenite Breccia) correspondant à des systèmes de fractures et de veines à fort pendage et une zone faiblement inclinée correspondant à une minéralisation de remplacement (South Contact).

### *Forage*

#### Base de données

En 2000, QMI a entrepris des forages de reconnaissance afin de confirmer la minéralisation aurifère à l'intérieur du secteur du projet Upper Beaver. Entre 2005 et 2012, plusieurs phases de forage de délimitation des ressources ont été réalisées. Depuis 2000, QMI a effectué 353 trous de forage par carottage et forages avec coins (222 524 mètres) dans les alentours du projet Upper Beaver pour explorer et définir la minéralisation en or-cuivre.

**Résumé des forages par carottage réalisés par QMI sur le projet Upper Beaver  
(en date du 16 août 2012)**

<b>Année</b>	<b>Nombre de forages</b>	<b>Longueur totale (mètres)</b>
2000	1	596
2005	33	16 647
2006	43	32 410
2007	53	42 602
2008	23	21 461
2009	44	20 986
2010	42	22 931
2011	66	38 772
2012	48	26 119
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>222 524</b>

La base de données d'exploration d'Upper Beaver a été auditée par SRK. Les informations actuelles sur les forages sont suffisamment fiables pour interpréter en toute confiance les limites de la minéralisation aurifère et les résultats d'analyses sont suffisamment fiables pour permettre l'estimation de ressources minérales. La base de données d'exploration comprend l'information des 353 trous de forage par carottage inclinés de dimension NQ (222 524 mètres). SRK a considéré les résultats d'analyses disponibles en date du 16 août 2012. SRK n'a pas révisé les forages réalisés avant 2000 sur la propriété, à l'exception de ceux qui sont énumérés dans la section historique du rapport Upper Beaver. Aucun trou de forage antérieur aux années 2000 n'a contribué au modèle de ressources minérales traité dans le rapport Upper Beaver.

**Forage additionnel**

En 2012, l'équipe de QMI a complété un total de 70 910 m de forage en 124 sondages sur la propriété Upper Beaver, toutes catégories confondues. En 2013, l'équipe d'OML a complété un total de 37 850 mètres de forage en 81 sondages sur la propriété Upper Beaver, toutes catégories confondues.

**Carottes et tubage**

Après le retrait des tiges de forage, la carotte est placée dans une caisse en bois par les foreurs. Les techniciens d'OML ramassent les caisses sur le site du forage chaque matin et les livrent à la carothèque se trouvant sur le site de l'ancienne mine Upper Canada.

OML utilise une procédure des mieux conçues pour la description des carottes de forage et l'intégration ultérieure de ces informations dans la base de données d'exploration. La description des carottes est enregistrée numériquement au moyen de modèles de feuilles de calcul standard du logiciel Géotic qui permet d'assurer que toute l'information pertinente soit saisie. Divers niveaux de données d'entrée descriptives sont enregistrés et des procédures de validation appropriées sont en place.

Toutes les carottes de forage sont automatiquement photographiées. Les procédures standards de description des carottes incluent la collecte de données sur les caractéristiques lithologiques et structurales, les caractéristiques de la minéralisation et des altérations de même que sur les paramètres géotechniques comme la qualité de la roche (RQD), l'analyse des joints et fractures, le type de matériel et la résistance de la roche.

## Arpentage des collets de forage

Pour tous les forages, les collets des trous de forage ont été localisés au moyen d'un système de positionnement global (GPS) et de la grille de lignes coupées (espacement entre les lignes de 100 mètres) de direction nord-sud, utilisant le système de coordonnées UTM NAD 83 et de l'élévation géodésique.

## Levés de fond de trou

Les levés d'orientation le long des trous sont effectués en utilisant dans la majorité des cas la technologie Reflex EZ-SHOT.

## *Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité*

### Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage des carottes de forage est effectué par le personnel technique d'OML. Les carottes de forage sont échantillonnées selon des intervalles de 0,5 à 1,0 mètre du début jusqu'à la fin. Les échantillons sont marqués par le géologue et des étiquettes d'échantillon sont insérées dans la boîte de carottes de forage. Les échantillons sont mis dans des sacs, étiquetés et envoyés aux laboratoires d'ALS Minerals (ou Accurassay) pour leur préparation. À la réception, les étiquettes des échantillons sont comparées à la liste d'envoi pour s'assurer que tous les échantillons sont comptabilisés et correctement étiquetés.

### Description des carottes et chaîne de possession

Les échantillons sont inscrits dans le journal de forage. Pour chaque échantillon, le pourcentage de veines de quartz-carbonates, le pourcentage de pyrite-pyrrhotite, le pourcentage de magnétite et le pourcentage de chalcopryrite sont estimés et inscrits dans le journal. Lorsque la description du forage est complétée, la carotte est photographiée et les caisses sont replacées dans les étagères. Les photographies numériques sont entreposées dans des dossiers par trou de forage avec les journaux de forage numérisés. Les échantillons sont alors coupés en deux par un technicien d'OML au moyen d'une scie à lame diamantée.

Une moitié de la carotte est mise dans un sac en plastique avec l'étiquette d'échantillon et l'autre moitié demeure dans la caisse avec une copie de l'étiquette d'échantillon placée à la fin de l'intervalle échantillonné. Les échantillons contenant de l'or visible sont suivis d'un blanc et sont marqués par un ruban afin que la personne qui sciera la carotte prenne la précaution de nettoyer la lame de la scie après la coupe de l'échantillon potentiellement à haute teneur, et ce, dans le but d'éviter de contaminer le prochain échantillon. Les échantillons emballés sont placés dans des sacs de riz tissés, le bon de travail du laboratoire est préparé et les échantillons sont envoyés par camion à Swastika Laboratories Ltd (« **Swastika** ») de Swastika, en Ontario. Le laboratoire d'analyse est aussi avisé de la présence d'échantillons contenant de l'or visible afin d'éviter la contamination du lot d'échantillons.

Des étiquettes en métal indiquant le numéro du trou de forage et les profondeurs de l'intervalle de carottes de forage contenues dans la caisse sont clouées à l'extrémité de chaque caisse de carottes. Les caisses contenant les carottes des zones minéralisées peuvent être placées dans des étagères pour s'y référer ultérieurement, incluant quelques caisses de carottes non coupées situées au-dessus et en-dessous de la zone échantillonnée. Les caisses non échantillonnées sont entreposées sur des palettes. À long terme, tous les trous de forage sont empilés sur des palettes en bois dans un endroit prévu à cet effet (« *core farm* ») et recouverts.

## Laboratoires d'analyse

QMI/OML ont utilisé les services de Swastika Laboratories Ltd de Swastika, en Ontario, en tant que premier laboratoire pour la préparation et l'analyse de tous les échantillons du projet Upper Beaver, à l'exception de la période entre mars et juillet 2011 où les laboratoires Accurassay de Thunder Bay, en Ontario, ont agi à titre de premier laboratoire pour le projet. Aux deux laboratoires, les échantillons ont été préparés et analysés pour l'or par pyroanalyse standard avec fusion au plomb et soit un fini gravimétrique, soit un fini par absorption atomique. Pour les analyses de cuivre, les échantillons sont dissous à l'eau régale et analysés avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique.

De plus, un certain nombre de laboratoires a été utilisé par QMI comme laboratoire de vérification. De 2005 à 2008, les analyses de vérification étaient envoyées à Polymet Labs de Cobalt, en Ontario, et à Laboratoire Expert de Rouyn-Noranda, au Québec. En 2009, SGS Laboratories Inc. a été utilisé comme laboratoire de vérification alors qu'en 2010, Laboratoire Expert est de nouveau utilisé à cet effet. Le programme de vérification des analyses réalisé en 2011 a été exécuté au AGAT Laboratories de Sudbury, en Ontario. SGS Laboratories et AGAT Laboratories sont dûment accrédités par le Conseil canadien des normes comme étant conformes aux exigences CAN-P-1579 et CAN-P-4E (ISO/IEC 17025:2005). Laboratoire Expert et Polymet Labs détiennent des certificats de compétence du laboratoire émis par le Conseil canadien des normes et participent au Programme de vérification de la compétence des laboratoires d'analyse minérale (PTP-MAL), mais n'ont pas la certification ISO 17025:2005 émise par le Conseil canadien des normes.

Vers la fin de l'année 2013, OML a changé de laboratoire et utilise désormais le laboratoire d'ALS Minerals à Val-d'Or (Québec), un laboratoire certifié ISO 17025:2005.

## Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Aux laboratoires Swastika et Accurassay, les échantillons sont préparés selon une procédure standard de préparation d'échantillons de roche. La totalité de l'échantillon est séchée puis broyée à un quart de pouce dans un concasseur à mâchoires Rhino. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons. Par la suite, l'échantillon est broyé jusqu'à une maille de dimension 10 dans un concasseur à cylindres. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air et d'une brosse métallique. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons.

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille de dimension 10 pour vérifier que 90 % du matériel passe à travers un tamis de dimension 10. Si ce n'est pas le cas, le concasseur à cylindres est ajusté et un autre essai est effectué. Par la suite, un échantillon de 400 grammes est prélevé de l'échantillon entièrement broyé au moyen d'un diviseur de type Jones. Cette portion sera pulvérisée à une maille de dimension 100 au moyen d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Le pulvérisateur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le pulvérisateur est nettoyé à la silice entre chaque lot d'échantillons. Le reste de l'échantillon à une maille de dimension 10 est conservé dans le sac original de l'échantillon et constitue le « rejet grossier ».

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille 100. Si 90 % du matériel ne passe pas à travers un tamis de dimension 100, le temps de pulvérisation est augmenté et un autre essai est effectué. Les rejets sont envoyés à QMI pour leur entreposage sur le site de la mine Upper Canada. Toutes les valeurs d'analyses établies par les laboratoires Swastika et Accurassay utilisent la méthode de pyroanalyse avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique sur un sous-échantillon de 30 grammes. Pour les échantillons dont la valeur de l'analyse est supérieure à 1,0 gramme par tonne (g/t) d'or, l'essai pyrognostique est répété avec un fini gravimétrique. Pour l'analyse du cuivre, la digestion de l'échantillon

est réalisée au moyen d'eau régale (mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique) dans un bain d'eau chaude jusqu'à ce que la pulpe soit entièrement dissoute. Les échantillons dont la valeur initiale en cuivre est supérieure à un pour cent (10 000 ppm) sont réanalysés en utilisant une plus petite charge.

#### Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

QMI a mis en place un programme de contrôle et d'assurance de la qualité pour le projet Upper Beaver en janvier 2007, programme commençant avec le forage UB07-75.

QMI s'appuyait en partie sur les mesures internes de contrôle de la qualité des analyses mises en place par les laboratoires Swastika et Accurassay. De plus, Queenston a mis en place des mesures externes de contrôle analytique pour tout échantillonnage qui consistent en l'ajout d'échantillons de contrôle dans tous les lots d'échantillons soumis pour analyse.

Onze échantillons de référence aurifères commerciaux certifiés provenant de Rocklabs Ltd en Nouvelle-Zélande et un échantillon de référence cuprifère commercial certifié provenant du Laboratoire des mines et des sciences minérales de CANMET (Ressources naturelles Canada) ont été utilisés pour l'échantillonnage.

Les blancs consistent en une moitié de carottes de dimension BQ de roches volcaniques mafiques et coulées de lave basaltiques visuellement stériles (même s'il y a une variance normale de la concentration de fond en or) provenant de programmes de forage d'exploration antérieurs sur des projets de QMI. Le matériel des veines secondaires est, dans la mesure du possible, enlevé de l'ensemble des échantillons.

Un blanc et un échantillon de référence aurifère sont insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 25 échantillons, alors que les échantillons de référence cuprifères sont répartis aléatoirement, plus particulièrement après les zones qui contiennent une importante minéralisation en cuivre. Des blancs sont aussi insérés après chaque échantillon où de l'or visible a été identifié.

Il y a alternance entre les échantillons de référence à faible teneur en or (généralement autour de 1 g/t Au) et les échantillons de référence à haute teneur en or (environ 5 g/t Au). Les échantillons de référence pour l'or varient dans le temps selon la disponibilité du manufacturier.

Des analyses de vérification sont réalisées sur au moins 5 % des rejets ou des pulpes une à deux fois par année.

De l'avis de SRK, les données d'exploration du projet Upper Beaver ont été obtenues à partir de procédures de préparation des échantillons, de sécurité et d'analyse qui sont conformes avec, et qui dépassent même souvent, les meilleures pratiques généralement acceptées dans l'industrie. De ce fait, les données sont adéquates et permettent de définir des ressources sur une propriété d'exploration. Après révision, SRK considère que l'approche utilisée par QMI lors de l'échantillonnage ne produit pas un biais d'échantillonnage.

#### *Estimations de ressources minérales*

Une étude d'évaluation préliminaire (« **ÉÉP** ») a été réalisée sur le projet Upper Beaver au début de l'année 2012 (communiqué de QMI du 16 février 2012). L'ÉÉP portait sur la rentabilité économique d'un projet visant à construire un complexe minier et de traitement de 2 000 tonnes par jour au projet Upper Beaver qui pourrait produire en moyenne 120 000 onces d'or et 5,3 millions de livres de cuivre annuellement, avec le début de la production prévu en 2016. Le permis pour l'excavation d'un nouveau puits d'exploration avancée de 1 300 m de profondeur a été obtenu en septembre 2012 et les travaux

d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement et d'excavation du collet du puits ont été amorcés. L'ÉÉP tenait compte des ressources minérales annoncées en mai 2011 au projet Upper Beaver, faisant état de ressources indiquées de 3 074 000 t à une teneur moyenne de 7,0 g/t Au (690 000 oz) et 0,5 % Cu (36,6 Mlb) et de ressources présumées de 3 093 000 t à une teneur moyenne de 6,2 g/t Au (616 000 oz) et 0,4 % Cu (28,0 Mlb) (communiqué de QMI du 4 mai 2011).

Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales a été annoncée en septembre 2012, qui s'est soldée par une augmentation de 112 % des ressources indiquées à 6 870 000 t à une teneur moyenne de 6,6 g/t Au (1 461 000 oz) et 0,37 % Cu (56 Mlb) et par une hausse de 16 % des ressources présumées à 4 570 000 t à une teneur moyenne de 4,9 g/t Au (712 000 oz) et 0,32 % Cu (32 Mlb) (voir communiqué de QMI du 26 septembre 2012). Le rapport conforme au Règlement 43-101 concernant cette estimation de ressources, le rapport Upper Beaver, a été déposé sur SEDAR le 9 novembre 2012. La teneur de coupure est basée sur un prix de l'or à 1 300 \$ US et un prix du cuivre à 3,00 \$ US, la récupération métallurgique étant de 98 % pour l'or et de 90 % pour le cuivre. Les nouvelles ressources estimées sont résumées dans le tableau suivant :

### Estimation des ressources, projet or-cuivre Upper Beaver

Catégorie	Tonnes (en milliers)	Au (g/t)	Cu (%)	Au contenu (en milliers d'onces)	Cu contenu (en milliers de livres)
Indiquées	6 870	6,62	0,37	1 461	56 006
Présumées	4 570	4,85	0,32	712	32 218

Les ressources minérales de la propriété Upper Beaver sont sensibles au choix de la teneur de coupure. Le tableau suivant présente les quantités modélisées de ressources par catégorie et les teneurs estimées selon différentes teneurs de coupure. Le lecteur est avisé que les données présentées dans ce tableau, à l'exception du scénario à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au, ne constituent pas un état des ressources minérales et démontrent seulement la sensibilité des estimations dans un modèle de blocs pour le choix d'une teneur de coupure.

### Ressources minérales indiquées et présumées à diverses teneurs de coupure

Teneur de coupure (Au g/t)	Catégorie de ressources	Tonnes	Teneur en or (g/t)	Teneur en cuivre (%)	Au contenu (onces)	Cu contenu (livres)
1,5	Indiquées	7 946 209	5,96	0,34	1 522 640	59 562 462
	Présumées	5 364 400	4,39	0,31	757 141	36 662 037
<b>2,0</b>	<b>Indiquées</b>	<b>6 865 883</b>	<b>6,62</b>	<b>0,37</b>	<b>1 461 320</b>	<b>56 005 653</b>
	<b>Présumées</b>	<b>4 566 828</b>	<b>4,85</b>	<b>0,32</b>	<b>712 111</b>	<b>32 217 985</b>
2,5	Indiquées	5 844 715	7,38	0,40	1 386 790	51 541 502
	Présumées	3 757 143	5,41	0,35	653 501	28 990 754
3,0	Indiquées	5 007 955	8,16	0,42	1 313 837	46 370 679
	Présumées	2 964 078	6,12	0,38	583 220	24 831 729
4,0	Indiquées	3 814 795	9,63	0,47	1 181 105	39 527 815
	Présumées	1 948 255	7,51	0,43	470 410	18 469 196
5,0	Indiquées	3 121 552	10,77	0,51	1 080 880	35 097 363
	Présumées	1 270 159	9,14	0,46	373 246	12 881 002

**Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie,**

**converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.**

#### *Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101*

Tous les rapports et toutes les estimations conformes au Règlement 43-101 concernant Upper Beaver ont été publiés avant l'acquisition de QMI par la Société le 28 décembre 2012 et sont disponibles sur le site de SEDAR sous le profil de QMI.

#### *Développement*

##### Exploration

À la suite des recommandations de l'ÉÉP, QMI a approuvé un programme d'exploration avancée et le fonçage d'un puits sur le projet Upper Beaver en 2012. L'étude technique détaillée pour le treuil, le puits et le chevalement a aussitôt débuté afin de faciliter la commande des articles à long délai de livraison pour le plein rendement des opérations de fonçage prévues en 2013. La commande des moteurs du treuil a été effectuée à la mi-2012 en prévision du plein rendement des opérations de fonçage vers la fin de 2013.

Au cours de 2012, du personnel-clé s'est ajouté au projet Upper Beaver. Des professionnels opérationnels dans les domaines de la gestion de projet, de l'administration des contrats, du génie électrique, de la santé et de la sécurité de même que de la gestion et de la coordination de la construction d'un site minier ont été engagés pour le développement du projet. À la fin de l'année 2012, l'ingénierie de la salle du treuil, du chevalement et du collet du puits avait franchi la barre des 60 % d'avancement.

En 2013, les travaux à Upper Beaver étaient centrés sur le forage de trous profonds afin de tester les prolongements des zones minéralisées connues. OML a complété approximativement 37 850 mètres de forage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les travaux se limitent actuellement à l'achèvement des sondages en cours et à la compilation des données générées jusqu'à maintenant durant la phase de forage, ainsi qu'à l'analyse et l'interprétation des données géologiques sur l'ensemble du portefeuille de propriétés dans le secteur.

Le collet du puits a été achevé. La construction du chevalement et des installations de surface, tout comme le fonçage du puits, ont été reportés. Cette pause dans le plan de mise en œuvre du projet permet de revoir l'approche en matière de construction et de développement dans le but de réduire les montants à déboursier. Cette période de réévaluation a entraîné le report d'environ 61,5 millions de dollars sur les 70 millions de dollars de déboursés qui étaient initialement prévus sur le projet Upper Beaver.

##### Environnement

Les études environnementales de base pour appuyer le processus d'obtention des permis du projet d'exploration avancée et les demandes de permis sont en cours. Le cadre de référence de l'évaluation environnementale pour le complexe minier et de traitement proposé reste à déterminer.

Le plan de développement actuel envisage l'agrandissement de l'ancien site du bassin à résidus pour permettre l'exploitation future. Les essais à ce jour indiquent que les résidus de l'usine Upper Beaver seraient non générateurs d'acide. Le projet Upper Beaver pourrait être développé, exploité et fermé conformément aux exigences réglementaires en environnement, en santé et en sécurité.

## Relations communautaires

OML poursuit son engagement auprès des Premières nations et de la *Métis Nation of Ontario*. OML continuera de collaborer étroitement avec les communautés autochtones à mesure que la compréhension de la portée du projet, de ses impacts et de ses bénéfices s'améliorera, autant aux étapes d'exploration avancée qu'aux étapes de production.

## Santé et sécurité

OML a mis en place un programme de santé et sécurité qui s'adresse à tous les employés d'OML qui travaillent sur le site de la propriété Upper Beaver. OML fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les employés se conforment au programme et la Société offre des séances de formation sur une base régulière. OML n'a enregistré aucun accident avec perte de temps en 2013

### 3.4 Exploration – Autres projets

#### *Nouvelles transactions*

Osisko cherche des occasions d'investir dans le cadre des activités d'expansion de l'entreprise. En 2013, la Société a étudié diverses possibilités et conclu notamment la transaction suivante :

#### **Propriété Black Hills (Gold Finders LLC)**

Le 28 mars 2013, Osisko Mining (USA) Inc. (« **OMUSA** »), filiale en propriété exclusive de la Société, et Gold Finders LLC (« **GF** ») ont conclu une convention d'option (la « **convention** ») en vertu de laquelle GF a octroyé à OMUSA le droit d'acquérir une participation de 100 % en finançant l'exploration de la propriété Black Hills et en versant des paiements en espèces à GP selon les calendriers suivants :

#### Calendrier des dépenses :

- 400 000 \$US avant le premier anniversaire de la convention (engagement ferme);
- 500 000 \$US supplémentaires avant le deuxième anniversaire de la convention;
- 750 000 \$US supplémentaires avant le troisième anniversaire de la convention;
- 1 000 000 \$US supplémentaires avant le quatrième anniversaire de la convention;
- 1 000 000 \$US supplémentaires avant le cinquième anniversaire de la convention; et
- 3 000 000 \$US supplémentaires avant le sixième anniversaire de la convention;

#### Calendrier des paiements en espèces :

- 40 000 \$US après la signature de la convention;
- 40 000 \$US au plus tard au premier anniversaire de la convention;
- 40 000 \$US au plus tard au deuxième anniversaire de la convention;
- 70 000 \$US au plus tard au troisième anniversaire de la convention;
- 70 000 \$US au plus tard au quatrième anniversaire de la convention;
- 100 000 \$US au plus tard au cinquième anniversaire de la convention; et
- 2 640 000 \$US au plus tard au sixième anniversaire de la convention.

OMUSA est l'opérateur du projet pendant la durée de l'option et peut accélérer les paiements en espèces et les dépenses afin de réaliser l'option plus tôt. À l'exercice de l'option, GF conservera une redevance de 2 % RNSF sur la propriété, qu'OMUSA peut racheter en tout temps en contrepartie de 5 000 000 \$US.

La propriété Black Hills est située dans le Dakota du Sud, à environ 25 kilomètres au sud de la ville de Lead et de l'ancienne mine Homestake (production d'environ 38 millions d'onces d'or entre 1878 et 2000). La propriété est constituée d'environ 200 claims miniers standards, bien que d'autres claims soient présentement envisagés pour inclusion dans l'entente.

#### *Travaux d'exploration*

En 2013, la Société a poursuivi des travaux d'exploration sur de nombreuses autres propriétés minières que ses principales propriétés, qui sont presque toutes situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario.

La Société a aussi été active au Mexique en faisant l'acquisition de propriétés offrant un potentiel minéral prometteur afin d'y mener des activités d'exploration préliminaire. À ce jour, la Société a acquis environ un million d'hectares dans la prolifique ceinture aurifère Guerrero. Osisko continue ses activités initiales d'exploration préliminaire, notamment l'excavation de tranchées et l'échantillonnage, l'étude des données géochimiques et géophysiques, l'identification de cibles de forage, et la première phase de forage. Les travaux ont subi les contrecoups des conditions météorologiques difficiles qui ont eu un impact important sur les infrastructures locales. Osisko travaille avec les différentes communautés impliquées pour réparer ces infrastructures, et a pu ainsi reprendre son programme d'exploration en octobre 2013.

Les activités d'exploration en 2013 sur les propriétés minérales non importantes sont résumées dans le tableau qui suit :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2013	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Atikokan West, Ontario <sup>1)</sup>	Échantillonnage	0	0
AU33, Québec <sup>2)</sup>	Néant	0	0
Black Hills, South Dakota (USA)	Étude géophysique, géochimie des sols	0	0
Casault, Québec <sup>2)</sup>	Forages	15	2 994
Courville, Québec <sup>2)</sup>	Forages	7	1 539
East Amphi, Québec	Forages	3	1 002
GSC properties, Nevada (USA)			
Tokop <sup>2)</sup>	Forages	7	1 419
Excelsior <sup>2)</sup>	Néant	0	0
Lone Mtn <sup>2)</sup>	Néant	0	0
Bartlett <sup>2)</sup>	Néant	0	0
Orovada <sup>2)</sup>	Néant	0	0
Guerrero, Mexico	Cartographie géologique et échantillonnage, forages	27	7 675
Kirkland Lake, Ontario			
Amalgamated Kirkland	Forages	12	3 941
Lebel (Bidgood)	Forages	51	12 735
Upper Canada	Forages	31	16 605
Autres	Forages	7	2 430
Malartic CHL, Québec	Néant	0	0
Red Lake, Ontario <sup>2)</sup>	Néant	0	0

<sup>1)</sup> Cette convention d'option a pris fin en 2014.

<sup>2)</sup> Cette convention d'option a pris fin en 2013.

### 3.5 Facteurs de risque

La Société est un producteur d'or qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

## Risques financiers

La Société est devenue une société d'exploitation en 2011 et son historique de rentabilité n'est que très récent. La Société poursuit sa croissance par l'acquisition et le développement de projets d'exploration. Si des fonds supplémentaires s'avèrent nécessaires, la Société peut disposer, outre les flux de trésorerie, de la possibilité de recourir à l'émission de capital-actions additionnel ou à des emprunts. Rien ne garantit que de telles sources de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements sont disponibles, rien ne garantit qu'ils le seront à des conditions favorables à la Société ni qu'ils permettront à la Société d'obtenir des fonds suffisants pour rencontrer ses objectifs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

De plus, le non-respect des ratios financiers en vertu des conventions de dette actuelles ou futures de la Société, ou des paiements planifiés du capital ou des intérêts sur la dette, pourrait vraisemblablement entraîner un cas de défaut, selon les conventions de dette, et permettre aux prêteurs d'accélérer le remboursement de la dette selon ces conventions, ce qui pourrait affecter la situation financière de la Société.

## Prix des matières premières

Les prix des métaux précieux, notamment le prix de l'or, fluctuent fortement et sont affectés par divers facteurs hors du contrôle de la Société incluant, sans s'y limiter, les ventes ou achats de métaux par diverses banques centrales et institutions financières, l'inflation ou la déflation, les fluctuations de la valeur du dollar des États-Unis et la conjoncture économique et politique au niveau mondial. Les baisses des prix de l'or peuvent avoir une incidence négative sur les activités minières et de développement de la Société, le cours de ses actions ordinaires, ses résultats financiers, la durée de vie de ses mines et la viabilité de ses projets miniers. Bien que la Société soit d'avis que les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande demeureront robustes dans le futur et que les participants, dans divers secteurs, continueront à soutenir le prix de l'or malgré les incertitudes dans l'économie mondiale, rien ne garantit que le prix de l'or ne puisse subir une baisse marquée. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société n'a pas eu recours à un programme de couverture pour atténuer l'effet des fluctuations des prix des matières premières.

## Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires

La Société a ses bureaux et exerce ses principales activités au Canada. Les coûts associés aux activités de la Société sont majoritairement engagés en dollars canadiens. Cependant, les revenus de la Société provenant de la vente d'or et d'argent sont en dollars US et une partie des coûts associés aux activités de la Société au Canada sont engagés en monnaies étrangères. Un gain de valeur du dollar canadien par rapport à une de ces monnaies pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société, principalement en réduisant ses revenus en dollars canadiens. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société n'a pas eu recours à un programme de couverture pour atténuer l'effet des variations des cours de change.

## Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie

Afin de poursuivre sa croissance, la Société doit acquérir et mettre en valeur des projets d'exploration et de développement minier, ainsi que renouveler ses réserves à Canadian Malartic. L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont identifiés, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver

à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de ressources minérales importantes et qui plus est, les ressources minérales découvertes pourraient ne pas offrir une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction économiquement rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des matières premières, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes et impôts, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur l'une des propriétés d'exploration de la Société, et qui justifieraient la production commerciale ou encore la mise en production de l'une ou l'autre des propriétés d'exploration de la Société.

#### Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations de réserves et de ressources minérales sont fondées sur des hypothèses comme les prix des métaux, les coûts d'exploitation, les données de forage et les résultats d'analyse. Des variations importantes et prolongées dans le prix des métaux pourraient avoir une incidence sur la capacité de récupération des réserves et des ressources. Les estimations de ressources minérales peuvent également être affectées par des variances au niveau des conditions géologiques d'une propriété en raison de données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves et de ressources minérales devraient être considérées uniquement à titre d'estimations, sans assurance d'atteindre les tonnages, les teneurs et les taux de récupération prévus.

#### Risque de retard de projet

Il existe des risques importants reliés au développement de projets avancés tels que le projet Hammond Reef et le projet Upper Beaver. Il pourrait se produire des délais découlant de raisons hors du contrôle de la Société. D'autres risques incluent, sans s'y limiter, des retards dans l'acquisition des droits de surface et l'obtention des baux miniers, les paramètres économiques du projet, le financement en capital, les délais d'obtention des certificats d'autorisation environnementale et des permis de construction, ainsi que toute autre difficulté imprévue rencontrée au cours du processus de développement, incluant les conflits de travail.

#### Risque opérationnel

Dans le cours de ses opérations minières, la Société pourrait être confrontée à divers risques opérationnels qui pourraient affecter la production et la performance financière de l'unité minière. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre et les arrêts de travail, les pannes mécaniques, les incidents environnementaux ou le contexte environnemental difficile, la disponibilité de pièces et de fournitures, la dilution, les inondations, la disponibilité de l'eau de procédé, les pannes de courant et le vol.

#### Risques liés aux relations avec les collectivités

Le principal actif de la Société, la mine Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La production à ciel ouvert du gisement exige non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également le déplacement d'un tronçon de la route 117 pour lequel aucun permis n'a encore été obtenu. Même si la Société a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société maintiendra le contrat social durant l'exploitation commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située au sein du territoire traditionnel de communautés autochtones régionales. Le développement de la propriété Hammond Reef requiert la collaboration et le soutien de ces communautés autochtones. Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances qui regroupe les sept communautés des Premières Nations du district de Rainy River, la Première nation du Lac Des Mille Lacs et la Société ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration et de développement en cours sur le projet aurifère avancé Hammond Reef de la Société. L'entente entraine en vigueur dès sa ratification par les membres des communautés signataires. Bien que le processus de ratification ait été complété le 26 septembre 2011, il n'y a aucune garantie que la Société conservera le contrat social nécessaire au développement du projet.

Le 6 mars 2012, la Société a signé un protocole d'entente avec le secrétariat de la Métis Nation of Ontario et quatre communautés métis régionales dans le but de financer une étude sur le savoir ancestral et de garantir une consultation adéquate dans le cadre du projet Hammond Reef. En 2013, la Société a commencé à négocier un accord d'intérêts communs avec la Métis Nation of Ontario.

Le projet Upper Beaver et les autres projets d'exploration de la Société peuvent également être affectés par les relations avec divers intervenants communautaires. Bien que la Société maintienne en place un processus de consultation continue avec les divers intervenants et fournisse un cadre pour la mise en place d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, la capacité de la Société à développer ses actifs miniers peut toujours être affectée par l'évolution imprévue des relations avec les communautés.

#### Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'utilisation du territoire, et les autorisations des opérations minières dans leur ensemble sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité, dans tous les aspects importants, avec les lois en vigueur. Cependant, un changement de la législation pourrait avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

En particulier, la Société effectue des activités d'exploration au Québec et celles-ci pourraient être affectées par la nouvelle Loi sur les mines adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 10 décembre 2013. Même si la Société continue à s'assurer que ses projets d'exploration reçoivent le soutien des autorités municipales concernées et des autres parties prenantes, les amendements à la Loi sur les mines pourraient affecter ses projets d'exploration.

Par ailleurs, le débat politique et social sur le partage de la richesse minière, actuellement en cours au Québec et ailleurs, pourrait résulter en une augmentation de taxes minières et de redevances et ainsi avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et ses opérations minières.

#### Risques environnementaux

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire, de remise en état des terres et de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont adoptées et s'accompagnent

d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois disposent également de plus en plus d'évaluations environnementales plus rigoureuses de projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait aux futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils aient des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

Le non-respect des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur réduction. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Les parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de développement de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

En 2013, la Société a reçu 41 avis de non-conformité concernant des dépassements des paramètres de niveau sonore, des dépassements des limites de pression et de vibration et des émissions de gaz NOx lors des opérations de sautage. Bien que la Société ait implanté, de façon diligente, plusieurs mesures d'atténuation afin de réduire les impacts sur la communauté de Malartic, et bien qu'elle continue ses efforts pour contrôler et améliorer ses processus en matière de conformité environnementale, la Société pourrait faire face à des sanctions administratives ou pénales en lien avec ses activités minières.

#### Risques liés aux assurances

Bien que la Société maintienne des assurances conformes aux standards de l'industrie qui visent la protection contre certains risques, l'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas généralement disponible à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière à des conditions acceptables. La Société peut faire l'objet de poursuites en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents pourraient entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

#### Risque lié au caractère incertain des titres

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de propriétés détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'une ou l'autre des propriétés de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

## Risques liés aux conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et/ou de dirigeants d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer une partie de leur temps à la gestion d'intérêts d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et le développement miniers. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts soient possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts.

## Risque lié aux ressources humaines

Les activités de la Société reposent sur sa capacité d'attirer, de retenir et de développer une main-d'œuvre hautement qualifiée et chevronnée ainsi que des employés clés dans l'équipe de direction. La perte de ces employés pourrait avoir un effet néfaste sur ses affaires et ses opérations. À cet effet, la Société offre une rémunération et des avantages sociaux compétitifs, et a mis en place des sessions de formation régulières afin d'améliorer les compétences et le savoir-faire de sa main-d'œuvre. Dans le cadre de son processus de planification de la relève, la Société a aussi identifié un nombre limité d'employés dont le fort potentiel et le perfectionnement pourraient les amener à occuper des postes-clés de direction à court ou moyen terme.

## Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation découle de ce que toute atteinte à l'image publique de la Société peut influencer sur sa capacité d'acquiescer des projets miniers ou de fidéliser ou recruter des employés clés. La réputation de la Société peut aussi être entachée dans de nombreuses situations comme lors de cyber-attaques et de crises médiatiques. Avant d'acquiescer un projet donné, la Société atténue le risque lié à la réputation en effectuant un contrôle diligent qui inclut un examen du projet minier, du pays, de la portée du projet ainsi que des lois et de la culture de l'endroit. Une fois prise la décision de participer à un projet minier, la Société continue à évaluer et à atténuer le risque lié à la réputation au moyen d'examen réguliers par le conseil d'administration et ses comités.

## Risques géopolitiques et liés à la sécurité

Certains projets d'exploration de la Société, tels que celui de Guerrero, sont situés dans des territoires où la présence de violence sociale et politique, d'organisations criminelles, de changements et de tensions d'ordre politique et de mesures gouvernementales, telles que l'expropriation et l'augmentation de la fiscalité, peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités menées par la Société.

La Société s'efforce de créer et de conserver de bonnes relations avec les gouvernements et les parties prenantes, et elle continue de surveiller l'évolution de la situation sur les plans politique, social et juridique dans les régions où elle poursuit ses activités. La Société s'assure que sa direction a une bonne compréhension des questions d'ordre politique et liées à la sécurité afin qu'elle puisse prendre des

décisions appropriées. Malgré ces efforts, rien ne garantit que la mise en valeur des projets situés dans des territoires touchés par des risques géopolitiques ou liés à la sécurité soit couronnée de succès ou puisse se faire en temps opportun.

#### **4. DIVIDENDES**

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions qu'elle a émises depuis sa constitution. Une fois adoptée, selon le cas, la politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins en liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les contrats d'emprunt conclus par la Société limitent sa capacité de verser des dividendes.

#### **5. STRUCTURE DU CAPITAL**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 20 mars 2014, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 439 636 358.

Bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires en circulation : 12 500 000.

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix d'exercice (\$)</b>
Jun 2017	12 500 000	6,25

Options en circulation : 20 687 040, dont 42 501 options de remplacement liées à l'acquisition de Brett (« **ORB** ») et 2 214 905 options de remplacement liées à l'acquisition de QMI (« **ORQ** »).

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombres d'options</b>	<b>Prix d'exercice (\$)</b>
Mars 2014	2 000	5,61
Mars 2014 (ORQ)	342 160	6,38
Mars 2014 (ORQ)	152 750	7,32
Mars 2014 (ORQ)	30 550	8,99
Mars 2014 (ORQ)	131 365	9,07
Avril 2014	52 000	5,20
Avril 2014 (ORQ)	165 000	7,32
Mai 2014	50 000	5,88
Mai 2014 (ORQ)	9 165	7,32
Juin 2014	150 000	6,72
Juin 2014 (ORQ)	12 220	2,05
Septembre 2014 (ORQ)	9 165	7,32
Octobre 2014 (ORQ)	18 330	7,32
Octobre 2014 (ORQ)	15 275	9,07
Novembre 2014	2 197 800	7,80
Novembre 2014 (ORQ)	18 330	7,32
Novembre 2014 (ORQ)	18 330	9,07
Janvier 2015 (ORB)	42 501	6,59
Janvier 2015 (ORQ)	201 630	8,99
Février 2015	59 000	8,70
Avril 2015 (ORQ)	274 950	7,32
Avril 2015 (ORQ)	274 950	9,07
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	116 000	11,87
Juillet 2015	4 400 834	11,12
Novembre 2015	70 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Janvier 2016 (ORQ)	226 070	9,07
Février 2016	95 000	13,69
Mai 2016	205 000	12,98
Août 2016	1 882 100	13,75
Septembre 2016	125 000	14,55
Mars 2017 (ORQ)	314 665	7,32
Juin 2017	3 272 100	8,06

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombres d'options</b>	<b>Prix d'exercice (\$)</b>
Août 2017	378 700	9,69
Novembre 2017	13 400	9,82
Mai 2018	5 089 500	4,53
Juillet 2018	201 200	4,28
	20 687 040	

## **6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES**

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse TSX. Les actions de la Société se négocient également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice minier mondial S&P/TSX.

### **6.1 Cours et volume des opérations**

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du dernier exercice, terminé le 31 décembre 2013.

<b>Mois</b>	<b>Haut (\$)</b>	<b>Bas (\$)</b>	<b>Volume (nombre)</b>
Janvier	8,32 \$	6,53 \$	87 914 426
Février	7,09 \$	5,68 \$	85 010 982
Mars	6,40 \$	5,56 \$	57 251 646
Avril	6,06 \$	3,40 \$	144 963 754
Mai	4,87 \$	3,80 \$	132 597 446
Juin	4,84 \$	2,98 \$	85 933 150
Juillet	4,53 \$	3,06 \$	86 340 257
Août	5,83 \$	3,88 \$	104 969 073
Septembre	5,77 \$	4,66 \$	127 811 789
Octobre	5,82 \$	4,87 \$	114 816 046
Novembre	5,05 \$	3,95 \$	93 447 033
Décembre	4,83 \$	3,82 \$	100 772 855

### **6.2 Placements antérieurs**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société n'a émis aucun titre qui n'était pas inscrit à la cote d'un marché boursier.

## 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### 7.1 Nom, poste et actions ordinaires/UAD/UAR détenues

Les tableaux suivants présentent les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société, leur occupation principale au cours des cinq derniers exercices, les actions ordinaires qu'ils détiennent ainsi que, le cas échéant, les unités d'actions différées (« UAD ») et les unités d'actions avec restrictions (« UAR ») qu'ils détenaient au 20 mars 2014.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

#### *Administrateurs*

<b>BRADLEY, Victor H.</b> <sup>1)3)</sup> Âge : 77 Monte-Carlo, Monaco Administrateur depuis : novembre 2006	<b>ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>  M. Bradley apporte à la Société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Comptable professionnel agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.	
<b>Actions ordinaires</b> 30 000	<b>UAD</b> 70 400	<b>Total des actions ordinaires et des UAD</b> 100 400
<b>BURZYNSKI, John</b> Âge : 50 Ontario, Canada Administrateur depuis: mai 2013	<b>ADMINISTRATEUR ET VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF</b>  M. Burzynski est l'un des trois membres fondateurs d'Osisko. Il a été consultant en chef de la géologie et vice-président, Exploration de la Société de juin 2003 à mars 2006 et est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. Il est un membre fondateur d'Eurasia Holdings AG, fonds d'investissement privé européen et actionnaire d'Osisko. M. Burzynski est président du conseil d'administration de Braeval Mining Corporation et administrateur de Condor Petroleum Inc., deux sociétés cotées à la Bourse TSX.	
<b>Actions ordinaires</b> 245 300	<b>UAD</b> 286 000	<b>Total des actions ordinaires et des UAD</b> 531 300

---

**CÔTÉ, Marcel**<sup>4) 5)</sup>

Âge : 71

Québec, Canada

Administrateur depuis : juin 2010

**ADMINISTRATEUR ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

M. Côté est le fondateur de Secor Inc., l'une des plus importantes sociétés de conseils en gestion au Canada. Il a occupé le poste d'associé principal de Secor Inc. jusqu'au 31 juillet 2012, date à laquelle Secor Inc. a fusionné avec KPMG Canada. M. Côté agit actuellement à titre de consultant de la firme. Il a été nommé vice-président du conseil d'administration de la Société en décembre 2012. Il a enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal avant de fonder Secor en 1975. Originaire de Malartic, où il a également grandi, M. Côté apporte à la Société plus de 35 ans d'expérience en affaires, sans compter sa vaste connaissance d'un large éventail de questions et de plusieurs secteurs. À titre de consultant, il est particulièrement reconnu pour ses avis stratégiques aux entreprises devant composer avec une situation complexe. M. Côté est actuellement administrateur d'Intact Corporation financière et d'Empire Company Limited. Auparavant, il a été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur de plusieurs autres sociétés ouvertes. Au cours de sa carrière, M. Côté a également participé à l'élaboration de politiques publiques en tant qu'économiste. Il a travaillé à titre de conseiller principal au cabinet du premier ministre à Ottawa et au cabinet du premier ministre à Québec. Actif dans sa collectivité, M. Côté siège au conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal, du Musée McCord, du Centre National des Arts et préside le conseil d'administration de la Compagnie de danse Marie Chouinard. Par le passé, il a siégé au conseil de divers centres d'études et de recherches en politiques publiques, en plus d'être président du conseil du Forum des politiques publiques et de la Fondation du Grand Montréal. Depuis 15 ans, M. Côté signe également la chronique figurant à la dernière page du magazine mensuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

---

**Actions ordinaires**

220 830

**UAD**

55 000

**Total des actions ordinaires et des UAD**

275 830

---

---

**DARLING, Michèle<sup>3/7)</sup>**

Âge : 60

Ontario, Canada

Administratrice depuis : mai 2012

**ADMINISTRATRICE**

M<sup>me</sup> Darling compte plus de 30 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale, expérience qu'elle a plus particulièrement acquise dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance. Elle est présidente de Michele Darling and Associates Inc. et offre des services de consultation dans les domaines des ressources humaines et de la planification stratégique à des entreprises canadiennes et américaines. Avant de commencer sa pratique de consultation, M<sup>me</sup> Darling a été vice-présidente à la direction de la gouvernance de Prudential Financial, Inc. de 1996 à 2002. Elle a joué un rôle crucial dans la transformation de Prudential Financial, Inc. de société mutuelle en société ouverte, et a été honorée à titre de dirigeante de l'année dans le domaine des ressources humaines en 2000. De 1991 à 1996, elle a été vice-présidente à la direction des ressources humaines de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ayant débuté aux services bancaires pour entreprises de la banque. M<sup>me</sup> Darling a également occupé divers postes dans le domaine des ressources humaines au cours des dix années passées auprès du Oshawa Group Limited. À l'heure actuelle, M<sup>me</sup> Darling est membre du conseil consultatif de Hewitt Equipment Limited, du Denihan Hospitality Group (New York) et du Pickseed Group of Companies. Elle est présidente de la Credit Hospital Foundation, présidente fondatrice de la Halo Foundation. Elle est bienfaitrice du Darling Home For Kids et est gouverneure du Shaw Festival Theatre.

**Actions ordinaires**

40 000

**UAD**

56 400

**Total des actions ordinaires et des****UAD**

96 400

---

**FERSTMAN, Joanne<sup>1)</sup>**

Âge : 46

Ontario, Canada

Administratrice depuis : mai 2013

**ADMINISTRATRICE**

M<sup>me</sup> Joanne Ferstman est administratrice de sociétés et siège aux conseils de sociétés ouvertes et fermées. M<sup>me</sup> Ferstman occupait récemment le poste de présidente et chef de la direction de Marchés financiers Dundee, un courtier en valeurs mobilières de plein exercice dont les principales activités consistent à offrir des services bancaires d'investissement, des services de vente et de négociation institutionnelles et des conseils financiers à des clients privés. Avant d'accepter ce poste le 31 janvier 2011, M<sup>me</sup> Ferstman était vice-présidente du conseil et chef des Marchés financiers de Patrimoine Dundee, une société ouverte de gestion du patrimoine diversifiée qui offrait des services de conseils et de gestion ayant plus de 75 millions de dollars d'actifs sous gestion, y compris la famille des Fonds Dynamique, au moment de sa vente à la Banque de Nouvelle-Écosse au début de 2011. Avant 2009, M<sup>me</sup> Ferstman a été vice-présidente à la direction et chef des finances de Patrimoine Dundee et vice-présidente à la direction, chef des finances et secrétaire générale de Dundee Corporation. Dans le cadre de ces diverses fonctions au sein de la direction des finances, M<sup>me</sup> Ferstman a participé étroitement à tous les aspects de la stratégie d'entreprise, notamment les acquisitions et les financements et était chargée de l'ensemble de la présentation de l'information financière. De plus, M<sup>me</sup> Ferstman agissait régulièrement à titre de personne désignée pour siéger aux conseils d'administration et aux comités d'audit de sociétés bénéficiaires d'investissements tant dans le secteur des ressources que dans le secteur immobilier.

Au cours des 18 dernières années, M<sup>me</sup> Ferstman a occupé divers postes de haute direction au sein du groupe de sociétés Dundee, jusqu'à son départ à la retraite en juin 2012; au début de 2009, elle avait pris la tête de Marchés financiers Dundee. Avant de se joindre au groupe de sociétés Dundee, M<sup>me</sup> Ferstman a passé quatre ans à titre de chef des finances d'une maison de courtage nationale et cinq ans au sein d'un important cabinet comptable international. M<sup>me</sup> Ferstman siège au conseil d'Excellon Resources Inc. depuis avril 2013 et est aussi présidente du conseil de Fiducie de placement immobilier industriel Dundee, administratrice de Fiducie de placement immobilier Dundee et administratrice d'Aimia Inc. et agit également à titre de présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du comité d'audit de cette société.

---

**Actions ordinaires**

25 000

**UAD**

47 500

**Total des actions ordinaires et des UAD**72 500

---

---

**LEAVENWORTH BAKALI,  
Staph<sup>5)</sup>**

Âge : 52

Londres, Royaume-Uni

Administrateur depuis : mars 2006

**ADMINISTRATEUR**

M. Leavenworth Bakali possède plus de 23 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale. Il est maintenant président et chef de la direction de Clinton Health Access Initiative depuis mai 2012. Avant mai 2012, il était chef de la direction des affaires commerciales et membre du conseil de gestion d'Intercell AG, après avoir été membre de son conseil de surveillance. M. Leavenworth Bakali est cofondateur et membre actuel du conseil consultatif de LeapFrog Investments. Auparavant, de février 2009 à septembre 2010, il était président et chef de la direction de Genoclea Biosciences, dont il est actuellement conseiller et membre du conseil. De 2004 à 2006, il a été chef de l'exploitation d'ID Biomedical et a joué un rôle important dans sa transformation, la faisant passer d'une société de recherche et de développement à une société de biotechnologie entièrement intégrée, ainsi que dans son acquisition subséquente par GlaxoSmithKline. Par le passé, M. Leavenworth Bakali a également été chef de l'exploitation de PowderJect Pharmaceuticals plc, directeur des ventes mondiales et de la commercialisation, division des vaccins de Chiron Corporation et membre du conseil de surveillance de Napo Pharmaceuticals Inc.

**Actions ordinaires**

100 000

**UAD**

55 000

**Total des actions ordinaires et des UAD**155 000

---

**MACKINNON, William A.<sup>2)</sup>**

Âge : 67

Ontario, Canada

Administrateur depuis : juin 2010

**ADMINISTRATEUR**

M. MacKinnon était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. M. MacKinnon est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a également été vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009.

**Actions ordinaires**

56 000

**UAD**

55 000

**Total des actions ordinaires et des UAD**111 000

---

---

**PAGE, Charles E.**<sup>7)</sup>

Âge : 62

Ontario, Canada

Administrateur depuis : février 2013

**ADMINISTRATEUR**

M. Page a été nommé au conseil d'administration d'Osisko le 21 février 2013. Avant sa nomination, M. Page était président et chef de la direction de Queenston Mining Inc. jusqu'au moment de son acquisition par Osisko. Il possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur minier et l'exploration minière. M. Page siège également au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Corporation Minéraux Alexandria et Unigold Inc. De plus, il a siégé au conseil d'administration de Thundermin Resources Inc. jusqu'en mai 2011.

**Actions ordinaires**

552 149

**UAD**

48 944

**Total des actions ordinaires et des UAD**601 093

---

**ROOSEN, Sean**

Âge : 50

Québec, Canada

Administrateur depuis : septembre 2003

**ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

M. Roosen est président et chef de la direction de la Société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la Société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la Société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital-risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

**Actions ordinaires**

810 093

**UAR**

495 800

**Total des actions ordinaires et des UAR**1 305 893

---

---

**SUGAR, Gary A.**<sup>1)6)</sup>

Âge : 65

Ontario, Canada

Administrateur depuis : mars 2012

**ADMINISTRATEUR**

M. Sugar a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et acquisitions et les autres services-conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013.

**Actions ordinaires**

10 000

**UAD**

55 000

**Total des actions ordinaires et des UAD**65 000

---

**VÉZINA, Serge**<sup>8)</sup>

Âge : 71

Québec, Canada

Administrateur depuis :  
septembre 2007**ADMINISTRATEUR**

M. Vézina est un ingénieur et un consultant dans le secteur minier depuis juin 2006. De mars 1988 à juin 2006, il a été vice-président, Génie industriel et Environnement, de Cambior Inc. M. Vézina est actuellement administrateur de Stornoway Diamond Corp. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'American Society for Mining, Metallurgy and Exploration, ancien président du conseil de l'Association minière du Québec et de COREM et membre de nombreux comités consultatifs et organismes professionnels du secteur minier, au Québec et dans le reste du Canada.

**Actions ordinaires**

50 000

**UAD**

55 000

**Total des actions ordinaires et des UAD**105 000

---

- 1) Membres du comité d'audit.
- 2) Président du comité d'audit.
- 3) Membres du comité des ressources humaines.
- 4) Président du comité des ressources humaines.
- 5) Membres du comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 6) Président du comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 7) Membres du comité d'environnement, de santé et de sécurité.
- 8) Président du comité d'environnement, de santé et de sécurité.

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

## *Membres de la haute direction*

---

**BURZYNSKI, John**

Ontario, Canada

Dirigeant depuis : juin 2003

**ADMINISTRATEUR ET VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF**

M. Burzynski est l'un des trois membres fondateurs d'Osisko et a été consultant en chef de la géologie et vice-président, Exploration de la Société de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. Il est un membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds d'investissement privé européen et actionnaire d'Osisko. M. Burzynski est président du conseil d'administration de Braeval Mining Corporation et est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc, deux sociétés cotées à la Bourse TSX.

**Actions ordinaires**

245 300

**UAR**

286 000

**Total des actions ordinaires et des UAR**531 300

---

**CIMON, Denis**

Québec, Canada

Dirigeant depuis : janvier 2013

**VICE-PRÉSIDENT, SERVICES TECHNIQUES**

M. Cimon a été nommé vice-président, Services techniques en janvier 2013. Auparavant, il était directeur général de la mine Canadian Malartic et responsable de la supervision de la conception de l'usine de traitement, du choix du matériel de traitement et des activités liées au traitement et aux résidus. M. Cimon possède plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'exploitation d'importantes usines d'extraction aurifère et il a récemment participé à la conception, au démarrage et à l'exploitation couronnée de succès de la mine Rosebel Mine au Surinam.

**Actions ordinaires**

6 116

**UAD**

119 900

**Total des actions ordinaires et des UAD**126 016

---

**COATES, Bryan A.**

Québec, Canada

Dirigeant depuis : mai 2007

**VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE**

M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, M. Coates a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et d'IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates a été nommé membre du conseil d'administration de Golden Queen Mining Co. Ltd. en janvier 2013 et il est actuellement administrateur d'U308 Corp. De mai 2007 à mai 2011, il a été administrateur de Semafo Inc.

**Actions ordinaires**

506 235

**UAR**

311 900

**Total des actions ordinaires et des UAR**818 135

---

---

**LE BEL, André**  
Québec, Canada  
Dirigeant depuis : novembre 2007

**VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE CORPORATIF**

M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il a été directeur des services juridiques de Cambior Inc. à partir de juillet 1997, puis promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation après son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel a été administrateur de Threegold Resources Inc. jusqu'au 20 juin 2013. Il est aussi fondateur et administrateur de RedQuest Capital Corp., une société de capital de démarrage.

---

<b>Actions ordinaires</b>	<b>UAR</b>	<b>Total des actions ordinaires et des UAR</b>
41 293	113 000	154 293

---

**LESSARD, Luc**  
Québec, Canada  
Dirigeant depuis : novembre 2007

**VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET CHEF DE L'EXPLOITATION**

M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1<sup>er</sup> février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, il a été directeur général, Projets et Construction de Cambior Inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation. M. Lessard a été nommé au conseil d'administration de Nighthawk Gold Corp. le 15 juillet 2013.

---

<b>Actions ordinaires</b>	<b>UAR</b>	<b>Total des actions ordinaires et des UAR</b>
257 403	311 900	569 303

---

**LÉVESQUE, Elif**  
Québec, Canada  
Dirigeante depuis : octobre 2010

**VICE-PRÉSIDENTE ET CONTRÔLEUR**

M<sup>me</sup> Lévesque est vice-présidente et contrôleur d'Osisko depuis mai 2011. Elle a successivement été contrôleur (d'octobre 2010 à mai 2011), directrice des finances (d'octobre 2009 à octobre 2010) et consultante pour Osisko (de décembre 2008 à octobre 2009). Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle travaillait depuis 2002 et a continué d'exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006.

---

<b>Actions ordinaires</b>	<b>UAR</b>	<b>Total des actions ordinaires et des UAR</b>
3 092	101 100	104 192

---

**MAILHOT, Robert**  
Québec, Canada  
Dirigeant depuis : mai 2009

**VICE-PRÉSIDENT, RESSOURCES HUMAINES**

M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Il possède plus de 20 ans d'expérience en ressources humaines. Avant de se joindre à Osisko, il a été directeur général des relations industrielles de Télébec-NorthernTel de mai 2002 à avril 2009 et directeur des ressources humaines pour Falconbridge Mine Raglan. Auparavant, il a occupé des fonctions similaires dans l'industrie agroalimentaire.

---

<b>Actions ordinaires</b>	<b>UAR</b>	<b>Total des actions ordinaires et des UAR</b>
8 178	109 900	118 078

---

---

**ROOSEN, Sean**

Québec, Canada

Administrateur depuis : septembre 2003

**ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

M. Roosen est président et chef de la direction de la Société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la Société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la Société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital-risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

**Actions ordinaires**

810 093

**UAR**

495 800

**Total des actions ordinaires et des UAR**1 305 893

---

**WALLIN, Ruben**

Québec, Canada

Dirigeant depuis : août 2013

**VICE-PRÉSIDENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

M. Wallin est vice-président, Environnement et développement durable de Corporation Minière Osisko depuis août 2013. Au cours de ses 23 années d'expérience progressive dans l'industrie minière, M. Wallin a œuvré au sein d'entreprises majeures telles que Société aurifère Barrick et IAMGOLD Corporation. Il y a travaillé au niveau international sur des études d'impact environnemental, des approbations environnementales et permis, des systèmes de gestion environnementale et sociale, et des consultations avec les Premières Nations et les gouvernements. M. Wallin détient des baccalauréats en microbiologie et en génie de l'environnement, ainsi qu'une maîtrise en génie géologique. Il est membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia et de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

**Actions ordinaires**

—

**UAR**

59 100

**Total des actions ordinaires et des UAR**59 100

---

---

**WARES, Robert**  
Québec, Canada  
Dirigeant depuis : février 2014

**VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL, EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

M. Wares est l'un des trois membres fondateurs d'Osisko et est à l'origine de la découverte du gisement d'or Canadian Malartic, actif principal de la Société. M. Wares a été président d'Osisko de 1998 à 2006 et a quitté ses fonctions de vice-président directeur, Exploration et développement des ressources en octobre 2012. Le 18 février 2014, il est rappelé de sa retraite et nommé par le conseil d'administration de la Société à titre de vice-président principal, Exploration et développement des ressources.

M. Wares possède plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'exploration minérale et occupe actuellement la fonction de président de l'Ordre des géologues du Québec. Il est également membre du conseil d'administration d'Augusta Resource Corporation, de Braeval Mining Corporation, de Bowmore Exploration Ltd, de Les Ressources Komet Inc. et de Wildcat Silver Corporation. Il est membre de diverses organisations sectorielles et de recherche dans l'industrie minière.

---

<b>Actions ordinaires</b>	<b>UAR</b>	<b>Total des actions ordinaires et des UAR</b>
1 125 700	211 300	1 337 000

---

Au 20 mars 2014, les administrateurs et dirigeants détenaient directement et indirectement 3 727 210 actions ordinaires, représentant 0,85 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

## **7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions**

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a

fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs dudit administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'une pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni n'a fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

### **7.3 Conflits d'intérêts**

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de la direction d'autres sociétés du secteur primaire ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts lors de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

## **8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige important.

## **9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

## **10. AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

Les auditeurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est CST/Trust Company, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec).

## **11. CONTRATS IMPORTANTS**

À l'exception des ententes suivantes, la Société n'a conclu aucun contrat important en 2013, sauf ceux conclus dans le cours normal des affaires :

- un deuxième contrat de prêt modifié et mis à jour intervenu entre la Société et CPPIB, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014** – Opérations financières);
- une débenture senior non garantie convertible conclue entre la Société et CDPQ, en date du 10 décembre 2013 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014** – Opérations financières);
- une débenture senior non garantie convertible conclue entre la Société et RQ, en date du 10 décembre 2013 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014** – Opérations financières);

## **12. INTÉRÊTS DES EXPERTS**

### **12.1 Nom des experts**

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés ou décrits conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing.  
MICON International Limited  
390, Bay Street, bureau 900  
Toronto (Ontario) Canada

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,  
bureau 2800  
Montréal (Québec) Canada

David Runnels, ing.  
BBA Inc.  
630, boulevard René-Levesque  
Ouest, bureau 2500  
Montréal (Québec) Canada

Louis-Pierre Gignac, ing.  
G Services Miniers Inc.  
8250, rue Racine  
Brossard (Québec) Canada

B. Terrence Hennessey, géologue  
MICON International Limited  
390, Bay Street, bureau 900  
Toronto (Ontario) Canada

André-Martin Bouchard, ing.  
Genivar Société en commandite  
1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) Canada

Elzéar Belzile, ing.  
Belzile Solutions Inc.  
399, Montée du Sourire,  
Rouyn-Noranda (Québec) Canada

Michel R. Julien, ing.  
Golder Associés Limitée  
9200, boulevard de l'Acadie  
Montréal (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.  
Roscoe Postle Associates, Inc.  
1130, West Pender Street, Suite 388  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
Canada

Richard J. Lambert, P.E.  
Roscoe Postle Associates, Inc.  
55, University Avenue, Suite 501  
Toronto (Ontario) Canada

Holger Krutzmann, P. Eng.  
Roscoe Postle Associates, Inc.  
55, University Avenue, Suite 501  
Toronto (Ontario) Canada

Damir Cukor, géologue  
SGS Canada Inc.  
50 – 665 West Kent Avenue North  
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Michel Dagbert, ing.  
SGS Canada Inc. – Geostat  
10, boulevard de la Seigneurie Est  
Bureau 203  
Blainville (Québec) Canada

Sébastien B. Bernier, géologue  
SRK Consulting (Canada) Inc.  
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud  
Sudbury (Ontario) Canada

Glen Cole, géologue  
SRK Consulting (Canada) Inc.  
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud  
Sudbury (Ontario) Canada

Alfred S. Hayden, ing.  
P&E Mining Consultants Inc.  
2 County Court Blvd., Suite 202  
Brampton (Ontario) Canada

David Orava, M. Eng., ing.  
P&E Mining Consultants Inc.  
2 County Court Blvd., Suite 202  
Brampton (Ontario) Canada

James L. Pearson, ing.  
P&E Mining Consultants Inc.  
2 County Court Blvd., Suite 202  
Brampton (Ontario) Canada

Eugene J. Puritch, ing.  
P&E Mining Consultants Inc.  
2 County Court Blvd., Suite 202  
Brampton (Ontario) Canada

## 12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et vice-président principal, Exploration et développement des ressources de la Société, Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société et Donald Gervais, géologue, Directeur des Services techniques à la mine

Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Les intérêts de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspondent à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef et le deuxième rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc., Belzile Solutions et G Services miniers et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef et du deuxième rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le deuxième rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et vice-président principal, Exploration et développement de ressources de la Société, de Louis-Pierre Gignac, ing. et de Michel Dagbert, ing, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. La participation de chacune de ces personnes dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver sont inclus dans la présente Notice Annuelle en fonction du rapport Upper Beaver. SRK et chacun des auteurs du rapport Upper Beaver sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et ne possèdent pas de participation à la propriété Upper Beaver. La participation de chacun de ces auteurs aux titres d'Osisko correspond à moins de un pour cent des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver qui sont survenus après la publication du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et vice-président principal, Exploration et développement de ressources de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. La participation de M. Wares aux titres d'Osisko correspond à moins de un pour cent des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société de comptables professionnels agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux auditeurs du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

### **13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

#### **13.1 Comité d'audit**

Le but du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, l'audit, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité d'audit est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, l'auditeur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité d'audit figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

## Composition du comité d'audit en date du 20 mars 2014

<b>Nom</b>	<b>Indépendant</b>	<b>Possède des compétences financières</b>
William A. Mackinnon (président)	Oui	Oui
Johanne Fertsman	Oui	Oui
Victor H. Bradley	Oui	Oui
Gary A. Sugar	Oui	Oui

Le comité d'audit se compose de quatre administrateurs indépendants, tel que l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

### Formation et expérience pertinente

Les quatre membres du comité d'audit tel qu'il était constitué le 31 décembre 2013, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. MacKinnon (président) était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Il est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a également été vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009. M. MacKinnon a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba en 1967. Il est devenu comptable agréé en 1971 et s'est vu décerner le titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994.

M. Bradley (membre) apporte à la société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Comptable professionnel agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

M<sup>me</sup> Joanne Ferstman (membre) est administratrice de sociétés et siège aux conseils de sociétés ouvertes et fermées. Elle occupait récemment le poste de présidente et chef de la direction de Marchés financiers Dundee, un courtier en valeurs mobilières de plein exercice dont les principales activités consistent à

offrir des services bancaires d'investissement, des services de vente et de négociation institutionnelles et des conseils financiers à des clients privés. Avant d'accepter ce poste le 31 janvier 2011, M<sup>me</sup> Ferstman était vice-présidente du conseil et chef des Marchés financiers de Patrimoine Dundee, vice-présidente à la direction et chef des finances de Patrimoine Dundee et vice-présidente à la direction, chef des finances et secrétaire générale de Dundee Corporation. Dans le cadre de ces diverses fonctions au sein de la direction des finances, M<sup>me</sup> Ferstman a participé étroitement à tous les aspects de la stratégie d'entreprise, notamment les acquisitions et les financements et était chargée de l'ensemble de la présentation de l'information financière. Au cours des 18 dernières années, M<sup>me</sup> Ferstman a occupé divers postes de haute direction au sein du groupe de sociétés Dundee, jusqu'à son départ à la retraite en juin 2012; au début de 2009, elle avait pris la tête de Marchés financiers Dundee. Avant de se joindre au groupe de sociétés Dundee, M<sup>me</sup> Ferstman a passé quatre ans à titre de chef des finances d'une maison de courtage nationale et cinq ans au sein d'un important cabinet comptable international. M<sup>me</sup> Ferstman siège au conseil d'Excellon Resources Inc. depuis avril 2013, est présidente du conseil de Fiducie de placement immobilier industriel Dundee, administratrice de Fiducie de placement immobilier Dundee et administratrice d'Aimia Inc. et agit également à titre de présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du comité d'audit de cette société. M<sup>me</sup> Ferstman est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme en expertise comptable de l'Université McGill. Elle est comptable professionnelle agréée.

M. Sugar (membre) a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et acquisitions et les autres services-conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013. M. Sugar a obtenu un baccalauréat ès sciences, spécialisé en sciences géologiques, de l'Université de Toronto en 1971 et une maîtrise en administration des affaires en 1973, également de l'Université de Toronto.

#### Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	<b>Exercice 2013 (\$)</b>	<b>Exercice 2012 (\$)</b>
Honoraires d'audit	366 513	290 511
Honoraires pour services liés à l'audit	95 256	137 432
Honoraires pour services fiscaux	51 750	56 367
Autres honoraires	—	15 266
<b>Total</b>	<b>513 519</b>	<b>499 576</b>

Les honoraires pour services liés à l'audit sont des honoraires versés pour des services de certification ou d'autres services traditionnellement rendus par un auditeur indépendant, notamment l'examen trimestriel des rapports financiers et les conseils généraux portant sur les normes comptables.

Les autres honoraires sont liés aux conseils en matière de contrôles internes.

### **13.2 Information additionnelle**

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur SEDAR ou sur le site Web de la Société à l'adresse [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés audités, les notes annexes et le rapport de l'auditeur de la Société s'y rapportant, de même que le rapport de gestion de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

## ANNEXE « A »

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

#### CORPORATION MINIÈRE OSISKO

##### I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT

Les objectifs du Comité d'audit sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;
2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;
3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des auditeurs externes;
4. de l'évaluation de l'indépendance des auditeurs externes;
5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et
6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité d'audit a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les auditeurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité d'audit ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du Comité d'audit est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui-ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité d'audit par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par les auditeurs.

Les auditeurs externes doivent rendre des comptes au Conseil et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité d'audit, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les auditeurs externes.

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

## **II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT**

Le Comité d'audit est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

## **III. COMPOSITION, RÉUNIONS ET QUORUM**

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité d'audit peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les auditeurs externes, assistent à une réunion du Comité d'audit ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité d'audit.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

Le quorum de toute réunion du comité est constitué de la majorité des membres en poste.

## **IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT**

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité d'audit a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux auditeurs externes :

- (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des auditeurs externes et de recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des auditeurs externes;
- (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux auditeurs externes pour leurs services d'audit;
- (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non liés à l'audit pouvant être rendus par les auditeurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance de l'auditeur; le Comité d'audit peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;
- (iv) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les auditeurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec les auditeurs externes de tout lien ou service divulgué dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les auditeurs externes sont indépendants;
- (v) d'aviser les auditeurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité d'audit et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

- (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité d'audit une analyse relative aux pratiques et enjeux importants liés à la communication d'information financière;
- (ii) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent, le cas échéant, un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les auditeurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les auditeurs externes et la direction, telles des lettres de recommandation ou la liste des questions non résolues; et 4) toute autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité d'audit;
- (iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité d'audit par les auditeurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :
  - les lacunes soulevées suite à l'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
  - la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;

- la détection d'actes illégaux;
- les responsabilités des auditeurs externes selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité des auditeurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités ;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services des auditeurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les auditeurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour :

- discuter de l'étendue de l'audit annuel;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les auditeurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les auditeurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les auditeurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par les auditeurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
  - l'évaluation des risques;
  - l'évaluation quantitative du risque couru;
  - les mesures de réduction des risques;

- la divulgation de risques;
  - réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;
  - surveiller et passer en revue toute communication reçue conformément à la Politique de dénonciation interne de la Société;
- (v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;
- (vi) de discuter, avec le vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes; et
- (vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

- (i) de préparer et de réviser tout rapport et toute autre information financière devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;
- (ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des états financiers annuels audités et intermédiaires de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;
- (iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;
- (iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;
- (v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;
- (vi) de passer en revue et de réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent suivant les besoins, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;

- (vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité d'audit pourrait juger nécessaires ou à propos; et
- 4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les transactions entre apparentées;
- 5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;
- 6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société;
- 7. de passer en revue la structure de l'organisation, les compétences, le programme de mise en valeur et la planification de la relève du groupe financier de la Société.

#### **V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT**

Le Comité d'audit a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services d'auditeurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

*La présente Charte a été approuvée par le conseil d'administration le 20 février 2008. Le comité d'audit passe la Charte en revue annuellement afin de formuler des recommandations au conseil d'administration. La Charte a été révisée et modifiée pour la dernière fois le 12 décembre 2013.*